This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

800018259V

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

LES PRINCIPALES PREUVES DE L'ACCUSATION INTENTÉE

CONTRE

MARIE STUART

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

LES PRINCIPALES PREUVES DE L'ACCUSATION INTENTÉE

CONTRE

MARIE STUART

AVEC

UN EXAMEN DES HISTOIRES DE ROBERTSON ET DE HUME

AU SUJET DE CES PREUVES

PAR WILLIAM TYTLER

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS EN 1778

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

8, RUE DE LA PAIX, 8

1860

16

16 a 212

200. f. 62.

BODLEIANA

PRÉFACE

M. Teulet a fait paraître un volume de lettres de Marie Stuart, en supplément au recueil que j'ai publié en 1844 [1]. Il y reproduit les lettres et sonnets que la reine est censée avoir adressés à Bothwell.

La fausseté de ces pièces a été prouvée bien des fois par un grand nombre d'écrivains ; mais,

[1] Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, publiés sur les originaux et les manuscrits du *State paper Office* de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe ; par le prince Alexandre Labanoff, 1844. Londres, Charles Dolman, 7 vol. in-8°. (Se trouve à Paris chez Firmin Didot et C^ie^.)

comme la plupart de leurs ouvrages ont été publiés du seizième au dix-huitième siècle, ils sont tombés presque tous dans l'oubli, tandis que plusieurs historiens modernes renouvellent leurs attaques contre l'infortunée reine d'Écosse.

Désirant donner à tout lecteur impartial les moyens de se convaincre du peu de fondements des accusations portées contre Marie Stuart, j'indique dans un appendice les principaux ouvrages publiés pour sa défense, et je me suis décidé à faire réimprimer l'extrait français du remarquable ouvrage de *William Tytler*, que peu de personnes connaissent maintenant. On y verra l'apologie de Marie Stuart, tracée par une plume protestante.

Contemporain de *Hume* et de *Robertson*, il les combattit avec succès, à l'égard des calomnies, puisées dans le libelle de *Buchanan*, qu'ils avaient accrédités en les répétant. Ce pamphlet, publié en 1571, en latin, sous le titre de *Detection of Mary's doings*, avait été traduit en diverses langues par ordre de la reine Élisabeth, et répandu dans toute l'Europe aux frais de cette princesse. C'était dans le but de paralyser l'effet produit par le consciencieux écrit que publia l'évêque de Ross en 1569, après la clôture des conférences

d'York, sous le titre de *Defence of Mary's honour*.

Belleforest fit aussi paraître, en 1572, à Lyon une réfutation du libelle de *Buchanan*, et cet écrit eut beaucoup de succès en France et dans les pays catholiques. En 1587, après la mort tragique de Marie Stuart, *Blacwood* publia un nouvel ouvrage pour sa défense. La grandeur des infortunes de cette princesse avait alors, en quelque sorte, calmé l'animosité propagée contre elle, tandis qu'elle gémissait sous les verrous de son implacable cousine; aussi cet ouvrage fut accueilli favorablement; et de longtemps on ne publia rien de marquant contre elle.

Mais, vers le milieu du dix-huitième siècle, *Hume*, un des adeptes de la philosophie nouvelle qui signala ce siècle, commença la publication de son histoire d'Angleterre, et *Robertson* celle d'Écosse. Tous deux presbytériens et ennemis du catholicisme, ils attaquèrent sans pitié la mémoire de Marie Stuart qui avait succombé martyre de son dévouement à sa religion.

C'est alors que *Goodall*, conservateur de la bibliothèque des avocats à Édimbourg, publia son ouvrage, afin de prouver la fausseté des lettres et sonnets attribués à la reine d'Écosse; il le fit

paraître sous le titre de : *An examination of the letters said to be written by Mary, Queen of Scots, to James, Earl of Bothwell*[1]. La simplicité et la modération avec laquelle *Goodall* exposa les preuves de la contrefaçon de ces fameuses lettres fut bientôt fortement combattue par *Hume* et *Robertson*, et la grande réputation de ces deux historiens détruisit, en partie, l'opinion favorable que l'écrit de *Goodall* avait produite à son apparition.

Quelques années plus tard *William Tytler* se déclara le champion de la reine d'Écosse, et attaqua vivement *Hume* et *Robertson* au sujet des lettres et autres pièces attribuées à Marie Stuart. La force des preuves qu'il produisit de leur fausseté déconcerta tellement *Robertson*, qu'il renonça entièrement à toute polémique, et *Hume* ne l'entama de nouveau que onze ou douze ans plus tard, *Tytler* lui répondit, et si heureusement, que *Hume* ne prit plus part à la discussion. Néanmoins les calomnies répandues par ces deux historiens dans leurs ouvrages se reproduisent encore de nos jours, et servent de bases aux attaques des écrivains modernes qui souvent dédaignent ou ne connaissent

[1] Examen des lettres qui sont censées avoir été écrites par Marie Stuart à James, comte de Bothwel, etc.

point les divers écrits publiés pour la défense de Marie Stuart[1].

Quant à moi, il me semble que le fait seul du refus réitéré à plusieurs reprises par Élisabeth et par ses ministres de communiquer les lettres originales à la reine d'Écosse et à ses commissaires durant les conférences d'York, et le 7 janvier 1569, lorsque l'évêque de Ross et ses collègues furent admis en présence de la reine Élisabeth, et lui en firent la demande au nom de Marie Stuart, prouve évidemment que Burleigh et les autres ministres anglais savaient bien que les pièces produites ne pouvaient supporter un examen sérieux. Le registre original qui contient les protestations de la reine d'Écosse à cet égard est conservé au Musée britannique, à Londres[2].

Je considère encore comme une nouvelle preuve de l'innocence de Marie Stuart la lettre que la comtesse de Lennox, belle-mère de cette princesse, lui adressa quelques années avant sa mort. Nous en devons la découverte au *State paper Office* de Londres, à mademoiselle *Agnès Strickland*, qui l'a publiée dans son intéressant ouvrage

[1] Voyez, page 199 de l'Appendice, la liste des principaux ouvrages.
[2] Collection Cottonienne, Titus, c. XII.

sur les reines d'Écosse[1] ? J'ai cru devoir reproduire cette lettre dans l'Appendice, ainsi que celle que Marie Stuart adressa alors à l'archevêque de Glasgow. Leur contenu prouve que la comtesse de Lennox avait reconnu l'injustice des poursuites suscitées par elle-même en 1568 contre la reine sa belle-fille, à l'instigation de la reine Élisabeth.

LE PRINCE ALEXANDRE LABANOFF.

[1] Voyez page 195 de l'Appendice.

EXTRAIT

DE LA PREMIÈRE DES PRÉTENDUES LETTRES DE MARIE STUART AU COMTE DE BOTHWELL [1].

Voilà ce que j'ai dépesché pour mon premier jour, espérant achever demain le reste. Je vous éscry toutes choses, encor qu'elles soyent de peu d'importance, afin qu'en eslisant les meilleures, vous en fassiez jugement. Je suis occupée en une affaire qui m'est infiniment désagréable... Excusez-moy, que j'escry mal; il faudra que vous en deviniez la moytié, mais je ne puis remédier à cela; car je ne suis pas à mon aise... Je m'en vais coucher. Et néanmoins je ne me puis tenir que je ne barbouille encore bien mal ce qui me reste de papier. Maudit soit ce tavelé qui me donne tant de travaux : car sans lui j'avoye matiere plus belle pour discourir. Il n'a pas esté beaucoup rendu diforme, toutesfois il en a pris beaucoup[2]. Il m'a quasi tuée de son haleine, car elle est plus forte que celle de vostre parent; et néantmoins je n'approche pas près de lui, mais je m'assieds en une chaire à ses pieds, lui estant en la partie du lict plus esloignée.

[1] Voyez la page 61 et suivantes.

[2] Il s'agit ici de la petite vérole dont lord Darnley fut attaqué pendant son séjour à Glasgow.

Du messager du pere sur le chemin.

Du dire du sieur Jacques Hambleton.

De ce que le prevôt de Lusse m'a rapporté touchant le retardement.

De ce qu'il s'est enquis à Joachim.

Du règlement de la famille.

De ma suite.

De la cause de mon arrivée.

De Joseph.

Item. Du devis d'entre moi et luy.

De la volonté qu'il a de me complaire, et de sa repentance.

De l'interprétation de ses lettres.

Du fait de Guillaume Hiégait, et de son départ.

Du sieur Levingsthoun.

. . . . . .

Touchant ce chef, le porteur vous récitera plusieurs particularitez; d'autant qu'il y a trop de choses qui restent à escrire, et qu'il est déjà tard. Vous ajouterez foi selon votre parole... Il est tard; néansmoins je ne désire jamais cesser de vous escrire. Et toutesfois, après vous avoir baisé les mains, je feray fin à mes lettres. Excusez mon ignorance à escrire, et reliscz mes lettres. Excusez la brieveté des characteres, car hier je n'avoye point de papier, quand j'escrivi ce qui est au mémoire... Aiez mémoire de mademoiselle Reres.

Des Anglois.

De sa mere.

Du comte d'Arghley.

Du comte de Bothwell.

Du logis d'Édimbourg.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR L'ACCUSATION

INTENTÉE CONTRE MARIE STUART

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Histoire des lettres de la reine Marie au comte de Bothwell.

Les lettres que l'on prétend avoir été écrites par Marie Stuart, reine d'Écosse, au comte de Bothwell, ont été le sujet de bien des disputes pour ceux qui ont écrit l'histoire de son règne. On s'est partagé sur leur authenticité; de part et d'autre on s'est permis d'amères invectives, et l'on a appuyé les raisons pour ou contre plutôt sur des conjectures que sur des faits. Cent ou

se sont déclarés contre Marie ont toujours regardé ces lettres comme une preuve invincible de sa connivence au crime dont on l'accusait; et, en effet, en admettant leur authenticité, il faut nécessairement conclure que cette princesse fut coupable. Mon dessein, en traçant l'histoire de ces lettres fatales, est de les dégager des ténèbres dont l'artifice les a enveloppées, de les produire au grand jour dépouillées de leurs fausses couleurs, et de chercher la vérité dans un examen impartial des preuves employées contre la reine d'Écosse.

Un ouvrage publié autrefois par Buchanan, sous le titre d'*Exposition de la conduite de la reine Marie*[1], nous apprend comment ces lettres tombèrent entre les mains des ennemis de la reine. Voici ce qu'on y lit : « Le comte de Bothwell, en fuyant d'Écosse, laissa dans « le château d'Édimbourg, à la garde d'un de ses do- « mestiques nommé George Dalgleish, un petit coffret « doré ou portefeuille pas tout à fait long d'un pied, « sur lequel était gravée en divers endroits la lettre F, « sous une couronne royale. Ce domestique fut pris par « le comte de Morton, et l'on trouva dans le portefeuille « certaines lettres bien connues, que l'on assure avoir « été écrites par la reine d'Écosse au comte de Bothwell. « Ces lettres étaient au nombre de huit, toutes écrites « en français; le portefeuille renfermait outre cela « quelques vers amoureux aussi en français, et une « promesse de mariage de la reine au comte. »

Ce peu de mots sur la manière dont ces lettres

[1] *Detection of the Doings of Mary.*

furent découvertes, exige ici quelques observations.

1° Le fond des lettres annonçant clairement un commerce criminel entre la reine et Bothwell, et aussi clairement un dessin formé de faire périr le roi, on a peine à se prêter à l'idée qu'une princesse de son rang ait pu confier au papier des preuves si fortes et si claires contre elle.

2° Il n'est pas moins étonnant que Bothwell, à qui on prétend que ces lettres étaient adressées, ait laissé subsister un moment des papiers qui déposaient si évidemment contre lui, et il n'est pas possible d'imaginer une seule bonne raison qui dût les lui faire conserver.

Ce ne sont ici, il est vrai, que des présomptions qui ne détruisent pas le fait : on a découvert des lettres, et ces lettres ont été produites ; mais c'est aussi un principe bien établi, et fondé autant sur le bon sens que sur l'équité, que si quelqu'un, en vertu de pièces qu'il a découvertes, prétend déposséder un citoyen de son droit de propriété, l'agresseur est tenu, non-seulement de prouver l'authenticité des titres dont il se sert pour attaquer, mais encore d'exposer la manière dont ces titres sont parvenus entre ses mains.

Appliquons ce principe à la question présente. Les lettres dont il s'agit semblent établir par elles-mêmes la présomption en faveur de Marie Stuart, puisque non-seulement une reine, mais une femme quelconque, en qui on supposera un peu de prudence, le plus faible sentiment de modestie, ne peut avoir écrit de pareilles lettres. Cependant le comte de Morton les ayant produites comme des pièces authentiques qu'il avait lui-

même découvertes, il devient nécessaire d'examiner toutes les circonstances qui ont rapport à ce fait.

La reine, ayant quitté Bothwell le 15 juin 1567, se livra entre les mains de Morton et des seigneurs de son parti, qui l'envoyèrent prisonnière au château de Loch-leven.

Le 20 du même mois, Georges Dalgleish, domestique de Bothwell, fut arrêté, et avec lui on saisit les papiers dont il est question. Six jours après, il est examiné en présence de Morton, d'Athol et de Grange, membres du Conseil secret. Nous avons une copie de l'interrogatoire de Dalgleish, et le greffier Jean Ballendane, qui reçut ses dépositions, atteste qu'elles sont conformes à l'original, inscrit sur le registre. Il naît ici une réflexion toute naturelle, c'est qu'il était de la dernière importance pour Morton, qui avait actuellement entre les mains les papiers saisis, et qui avait été présent aux interrogatoires de Dalgleish, de lui confronter ceux qui l'avaient arrêté, et d'insister dans les interrogatoires sur tout ce qui pouvait avoir rapport à ces papiers. Dalgleish avait-il, ou non, la garde actuelle du portefeuille ? Où était ce portefeuille quand il fut pris ? Quels ordres lui avait donnés sur ce dépôt son maître Bothwell? Qui le lui avait confié ? Où l'avait-il trouvé ? Le portefeuille était-il fermé, ne l'était-il pas ? S'il ne l'était pas, que contenait-il ? A qui devait-il être remis ? Dalgleish et ceux qui l'avaient arrêté devaient avoir la mémoire présente sur un fait arrivé six jours auparavant, et ils n'auraient pas eu de peine à répondre nettement aux questions qu'on eût pu leur faire ; et cependant dans

toute la procédure il ne se trouve pas un mot du portefeuille. Dalgleish, et avec lui Hepburn, Hay, Powries, tous domestiques de Bothwell, furent jugés et condamnés à Édimbourg comme complices de la mort tragique du roi d'Écosse. Dalgleish ne fut exécuté que le 3 janvier, six mois après sa condamnation. On abandonne à nos conjectures la raison d'un pareil délai.

Les lettres saisies le 20 juin ne furent citées pour la première fois que dans un acte du Conseil secret de Murray, daté du 4 décembre 1567. Murray et ses partisans y déclaraient que la reine ne devait s'en prendre qu'à elle-même du soulèvement de ses sujets et de l'état de captivité auquel elle était réduite. Plusieurs lettres, écrites et signées de sa propre main [1], adressées au comte de Bothwell, principal auteur « de la mort du roi, avant et après cet événement, son « mariage indécent avec lui aussitôt après, sont une « preuve certaine et qu'elle n'ignorait pas le crime « que l'on méditait contre son époux, et qu'elle eut « part à sa mort. » Cet acte est signé des comtes de Murray et de Morton, et d'autres seigneurs, tous membres du Conseil secret, titres qu'ils se donnèrent eux-mêmes immédiatement après l'emprisonnement de la reine.

Le 15 décembre, dix jours après la publication de l'acte dont on vient de parler, le premier parlement convoqué par Murray s'assembla. On y passa aussi un acte concernant la détention de la reine, et ce n'est, à

[1] Goodall, vol. II, p. 64.

peu de chose près, que la copie de celui du Conseil secret. Il a également pour objet de justifier l'emprisonnement de Marie ; et il y est dit aussi : « Que des « lettres écrites *entièrement* de sa propre main [1] et « adressées à Jacques, comte de Bothwell, etc., prou- « vent qu'elle est entrée dans le complot qui a fait « périr son mari. »

Les expressions de ces deux actes, sur l'article des lettres rapprochées les unes des autres, présentent, comme l'on voit, des différences bien frappantes. L'acte du Conseil secret assure *que les lettres ont été écrites et signées de la propre main de la reine;* au lieu que l'acte du Parlement déclare seulement que ces lettres ont été *entièrement* écrites de sa propre main. D'où peut venir une si étrange différence entre deux actes solennels et sur un point de si grande importance ?

M. Hume est le seul écrivain qui ait entrepris de concilier ces deux pièces, et son explication est si singulière, que j'ai cru devoir la présenter dans ses propres termes. Après avoir parlé dans ses notes de l'objection tirée de la différence entre les deux actes dont il s'agit, il dit : « On ne fait pas attention que « cette objection n'a nulle force. Il avait été mis sous « les yeux du Conseil des lettres vraies ou fausses. « Qu'elles fussent vraies ou fausses, l'erreur qui fonde « l'objection venait de l'inattention ou de l'étourderie « du secrétaire, et cette erreur s'explique fort aisé-

[1] Anderson, vol. II, p. 221. Goodall, vol. II, p. 67.

« ment. Les lettres seules de la reine étaient écrites de « sa propre main, et il n'y avait que son contrat de « mariage qui fût signé. On ne distingua point les « lettres du contrat, et il fut dit que le tout était « signé [1]. »

Pour réfuter une pareille explication, il suffit de comparer les termes des deux actes. Ils portent « que « les lettres ont été écrites et adressées par la reine à « Jacques, comte de Bothwell. » Malgré le ton décisif avec lequel prononce M. Hume, j'ai peine à croire qu'il persuade quelqu'un, que ces mots peuvent s'appliquer à un contrat, qu'on ne peut certainement pas dire avoir été écrit et envoyé par la reine au comte de Bothwell ; ils ne peuvent absolument convenir qu'aux lettres. D'ailleurs, il s'en faut beaucoup que la discordance dont il est question puisse être une simple bévue de secrétaire. La crédulité ne saurait aller jusqu'à se persuader que, dans une affaire aussi importante, Murray, Morton et Lethington eussent confié la rédaction d'un pareil acte à un scribe inattentif, ou qu'une erreur si frappante eût échappé à leurs yeux. Et quand on réfléchit que le mot *entièrement* est substitué dans l'acte du Parlement aux mots *et signés*, qui se lisent dans l'acte du Conseil secret, il n'est pas possible de douter que cette variation ne soit l'effet d'une correction réfléchie, et non de l'inadvertance d'un rédacteur.

Si les lettres produites d'abord par Murray et par Mor-

[1] Hume, édit. in-4, vol. II, p. 500.

ton dans leur Conseil secret, étaient signées de la reine, celles qui furent présentées au Parlement ne l'étaient certainement pas, puisque enfin on dit d'elles uniquement qu'elles étaient *entièrement* écrites par la reine. Ces lettres étaient-elles vraies ? En ce cas, je ne vois pas, je l'avoue, comment on peut expliquer une si étrange discordance. Étaient-elles supposées ? Voici l'unique moyen de résoudre la difficulté. Le docteur Robertson observe, et avec raison, que lorsqu'en fabriquant une pièce on se propose un objet bien déterminé, la passion rend le faussaire extrêmement attentif à écarter tout ce qui pourrait faire naître du doute, et à donner à son ouvrage toute la clarté qui dépend de lui [1]. Il est probable que dans la fabrication des lettres attribuées à la reine, les faussaires donnaient à leurs premières copies toute la netteté et l'étendue qu'exigeaient et le fond de leur ouvrage et la forme dans laquelle ils voulaient le faire paraître. Lesley, évêque de Ross, assure dans son apologie [2], comme une chose bien connue, qu'il y avait à la cour plusieurs personnes qui contrefaisaient l'écriture de la reine, et qu'effectivement bien des lettres furent forgées sous

[1] Dissertation à la fin du vol. II, édit. in-4, p. 20.

[2] Comme si quelqu'un ignorait que vous êtes ses plus mortels ennemis; comme si votre trahison, votre usurpation n'était pas fondée et soutenue sur ces lettres supposées; comme s'il ne se trouvait pas en Écosse plus d'un faussaire habile à imiter et contrefaire le caractère de la reine, et qu'il n'y en eût pas parmi vous quelqu'un qui, plus d'une fois, sans son ordre et à son insu, a envoyé des lettres en son nom en Angleterre et ailleurs. Puis-je donc balancer encore à assurer que cet écrit est votre infâme ouvrage et non celui de la reine? Oui certes, vous avez vous-même forgé ces lettres, etc. (Anderson, vol. I, p. 20.)

son nom et envoyées en Angleterre. La reine elle-même l'assure dans ses instructions à ses commissaires d'York. Dans la vue de tirer des prétendues lettres de cette princesse à Bothwell, des preuves concluantes contre elle, les faussaires purent naturellement ajouter sa signature au bas de ces lettres; et c'est d'après cela que Murray et Morton assurèrent devant leur Conseil secret que les lettres étaient *écrites et signées de la propre main de la reine.* Mais lorsque ces rusés politiques eurent réfléchi « que ces « *horribles lettres*, pour me servir des propres termes « des commissaires anglais, contenaient des choses « trop abominables pour avoir été écrites par une « princesse » et [1] que personne ne serait assez crédule pour se persuader que la reine eût été et assez impudente pour les écrire, et assez dépourvue de bon sens pour les signer, ils purent aussi très-naturellement faire disparaître la signature des lettres qu'ils produisirent devant le Parlement, et, aux mots *écrites et signées* par la reine, substituer ceux de *entièrement écrites de sa propre main;* forme sous laquelle ces lettres furent toujours publiées dans la suite. C'est au lecteur à juger si cette explication rend raison des différences qui se trouvent entre les lettres telles qu'elles furent d'abord présentées et telles qu'elles parurent ensuite. J'en reprends l'histoire.

Elles parurent pour la seconde fois dans une conférence tenue à York, au mois d'octobre 1568, devant

[1] Anderson, vol. IV, p. 62.

le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph Sadler, commissaires de la reine Élisabeth, entre Lesley, évêque de Ross, les lords Levingthon, Boyd, Herries, etc., commissaires de la reine Marie, et les comtes de Murray et Morton, le secrétaire Lethington et Georges Buchanan. Il paraît, par une lettre signée des commissaires d'Élisabeth, que Lethington, Buchanan et Mackgill leur communiquèrent les prétendues lettres de Marie et d'autres pièces contre elle, dans une conférence secrète, non pas comme à des commissaires, ainsi qu'ils le protestaient, mais dans la vue de les instruire plus à fond de l'état de la question. Ils avaient déjà commencé par leur communiquer certains faits particuliers qui portaient à faire soupçonner violemment la reine d'avoir eu part à la mort du roi son mari [1].

Cette conférence particulière et secrète, où les lettres de la reine furent communiquées au duc de Norfolk et au comte de Sussex, l'affectation de ne pas les regarder alors comme des commissaires, l'explication anticipée que Lethington et Buchanan donnèrent à ces lettres, marquent assez combien Murray, Morton et leur parti avaient à cœur de dérober la connaissance de leurs sourdes pratiques aux commissaires de Marie. C'était diffamer plus sûrement cette princesse, qui avait spécialement chargé ses commissaires de demander la preuve de tout ce que ses ennemis avanceraient contre elle.

[1] Lettre des commissaires d'York à la reine Élisabeth, du 11 octobre 1568. Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 140.

« Dans le cas, dit la reine, où l'on alléguerait quel-
« ques écrits qui me seraient attribués, et qui ten-
« draient à établir des présomptions contre moi, je
« désire qu'on me les communique, afin que je puisse
« y répondre moi-même. Car je proteste que je n'ai
« jamais rien écrit à personne sur ce qui fonde au-
« jourd'hui la plus grave accusation contre moi. S'il
« existe sous mon nom quelque écrit de cette espèce, il
« est faux et controuvé par ceux qui me poursuivent
« pour me déshonorer et me perdre. Il y a en Écosse
« plus d'un faussaire, et des femmes comme des
« hommes, qui savent contrefaire mon écriture et imi-
« ter parfaitement mon caractère. Tels sont surtout
« ceux qui sont attachés à mes ennemis [1]. » Un auteur contemporain nous apprend que cette infâme manœuvre était familière à Lethington. « Personne, dit
« cet auteur, n'ignorait que Lethington avait souvent
« contrefait l'écriture de la reine [2]. »

Les lettres ayant été ainsi communiquées secrètement aux commissaires anglais, et Lethington, avec Buchanan, y ayant joint leurs commentaires, on en fit un extrait fort succinct (extrait qui subsiste encore), et on l'envoya à la reine Élisabeth [3]. Je n'aime pas à prodiguer les réflexions, mais je ne puis ici m'empêcher de dire que ces ténébreuses précautions des commissaires écossais pour déshonorer leur souveraine et lui dérober en même temps la connaissance des crimes

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 342.
[2] Crawford's *Memoirs*, p. 100.
[3] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 148.

dont ils se préparaient à la charger ont toutes les couleurs d'un assassinat prémédité. Robertson ne parle, dans son histoire, ni de cette conférence secrète, ni de la communication des lettres aux commissaires anglais, ni de la protestation de la reine contre leur authenticité, ni du désir qu'elle témoigna de les voir.

Élisabeth ayant assigné Westminster pour le lieu des conférences entre la reine d'Écosse et ses sujets, le comte de Murray et ceux de son parti furent admis à l'audience de la reine d'Angleterre, qui leur fit un accueil gracieux. S'il leur restait encore quelques scrupules sur l'odieuse démarche dans laquelle ils s'engageaient en accusant leur souveraine, ces scrupules, cette feinte délicatesse disparurent bientôt. Ils publièrent enfin, le 26 novembre 1568, un libelle dans lequel ils chargeaient la reine d'avoir eu connaissance du complot formé contre la vie du roi, et d'avoir prêté la main à Bothwell pour l'exécuter. Je ne crois pas devoir entrer dans tous les détails de ce qui se passa de part et d'autre dans les conférences de Westminster : mon objet, pour le moment présent, se borne à ce qui regarde les lettres de la reine d'Écosse.

Marie, informée de l'accusation publique intentée contre elle, chargea, le 3 décembre 1568, ses commissaires de requérir en son nom que, comme Élisabeth avait admis devant elle, en public et en particulier, ses accusateurs, « il lui fût aussi permis [1] de se

[1] Anderson, vol. IV, p. 160. Goodall, vol, II, p. 220.

« présenter devant Sa Majesté et devant toute sa cour,
« et d'y défendre son innocence en présence des am-
« bassadeurs des puissances étrangères qui se trou-
« vaient alors en Angleterre; d'y dévoiler à ses yeux
« les calomnies inventées contre elle par ses sujets re-
« belles, et satisfaire à ce qu'elle doit à son honneur
« offensé, à celui d'Élisabeth elle-même, et de tous les
« princes et fidèles sujets de quelque pays qu'ils soient.
« Et puisque, ajoute-t-elle, en adressant la parole à
« Élisabeth, ces sujets injustes et téméraires ont eu
« l'audace d'accuser leur souveraine, je demande qu'ils
« soient arrêtés par ordre de V. M. et forcés de ré-
« pondre sur plusieurs attentats dont je prétends les
« charger [1]. »

Les commissaires présentèrent, au nom de leur maîtresse, cette supplique à Élisabeth, qui refusa tout ce que demandait l'infortunée princesse; et dans le même temps elle déclara qu'elle était prête à admettre

[1] Le docteur Robertson paraît vouloir tirer trop d'avantage des ouvertures faites alors par l'évêque de Ross et le lord Herries pour un accommodement avec Murray et Morton, après qu'ils eurent accusé la reine. Il faut cependant observer que *ces ouvertures ne furent point faites de la part de la reine depuis l'accusation intentée par Murray. Ainsi le déclarèrent l'évêque de Ross et le lord Herries.* (Goodall, vol. II, p. 226.) A peine Marie eût-elle pu recevoir, du 29 novembre au 4 décembre, la copie de l'accusation qui lui fut envoyée de Westminster à Bolton dans le Lancashire, et renvoyer à ses commissaires quelques ordres à ce sujet Ces commissaires déclarent qu'ils n'en ont point reçu, qu'ils ont agi d'eux-mêmes, et rien ne doit nous empêcher de les croire. Quelque inconsidérées que fussent leurs propositions d'accommodement, il y a, ce semble, de la témérité à en tirer des présomptions contre une princesse qui n'en avait nulle connaissance, surtout si l'on fait attention que ses accusateurs n'avaient point encore alors produit de preuves.

Murray et Morton à prouver leur accusation. Les commissaires de Marie ne manquèrent pas de s'élever contre un pareil procédé, comme contre un renversement de tout ordre, inconnu jusqu'alors dans toute négociation, et surtout dans la procédure judiciaire, qui n'admet point l'accusateur à la preuve des charges, avant que l'accusé ait été entendu et ait produit ses réponses justificatives. La cause dont il s'agissait étant d'une importance à mériter plus que toute autre que l'on observât les formes consacrées, ils protestèrent qu'ils rompaient dès ce moment les conférences [1].

Cette protestation fut inutile. Comme l'unique objet d'Élisabeth était d'établir une accusation contre Marie, elle fit appeler, dans le temps même que la conférence tenait encore, Murray et Morton, qui lui livrèrent le recueil des lettres et des sonnets français, attribués à la reine d'Écosse. Ils lui donnèrent en même temps une copie du procès de Bothwell, avec les interroga-

[1] M. Hume ne voit dans ce refus aucune trace de partialité de la part d'Élisabeth. « Elle accorda, dit-il, une audience au comte de Murray et à « tous ses collègues ; mais elle avait fait le même honneur aux commissaires « de Marie, et sa conduite fut parfaitement égale vis-à-vis des deux parties. » (Hume, vol. II, p. 496.)

Le docteur Robertson raisonne différemment sur ce point. « Marie, « dit-il, trouvait dans cette conduite d'Élisabeth une preuve manifeste de « sa partialité pour ses ennemis. — Ses sujets rebelles étaient admis à la « présence de la reine, tandis qu'elle-même en était bannie. Ils jouissaient « d'une liberté entière, et on la faisait languir dans une prison éloignée du « lieu des conférences. On les encourageait à former contre elle une ac- « cusation, pendant qu'on ne lui permettait de se défendre qu'avec beau- « coup de désavantage. » Ajoutez que les preuves furent admises avant qu'on lui eût permis de répondre à l'accusation. (Robertson, vol. Ier, p. 413.)

toires et les dépositions de Hay, Hepburn, Powries et Dalgleish, domestiques de Bothwell, lesquels chargeaient unanimement leur maître, mais ne disaient absolument rien qui pût faire soupçonner Marie d'avoir eu la moindre part au meurtre du roi son époux [1]. Bien plus, il est prouvé que tous, au moment de leur supplice, déchargèrent publiquement la reine de ce crime. Dès lors, les prétendues lettres mises à part, Murray et Morton n'avaient aucune autre preuve à faire valoir contre Marie [2].

Morton, un de ses principaux accusateurs, prétendait leur donner une grande force, en assurant que lui-même avait saisi ces lettres et les autres papiers entre les mains de Dalgleish, et en exposant la façon dont il s'en était rendu maître. Un certain Crawfurd, attaché au comte de Lennox, ce même Crawfurd qui est dit, dans la première lettre, avoir été envoyé par ce seigneur au-devant de Marie, lorsqu'elle se rendait à Glasgow, certifiait la vérité de ce qu'avançait Morton,

[1] Anderson, vol. II, p. 165. Goodall, vol. II, p. 359.

[2] Il faut remarquer ici que la seule raison apportée par le Conseil secret de Murray pour justifier sa rébellion contre sa souveraine, l'emprisonnement de cette princesse à Lochleven et toutes les violences que l'on méditait contre elle fut : « *que la reine avait écrit au comte de Bothwell « plusieurs lettres d'où il résultait évidemment que cette princesse « avait eu part au meurtre du roi.* » (Goodall, vol. II, p. 64.) Or, la rébellion éclata au mois de mai ; la reine fut faite prisonnière à Caberryhill le 15 juin, et renfermée le jour suivant à Lochleven. Les prétendues lettres ne furent découvertes que le 20 juin ; et ce sont ces lettres saisies le 20 juin que Murray présente le 4 décembre de la même année pour la cause d'une rébellion excitée dans le mois de mai. Ici l'effet précède la cause. Quelle plus forte raison de soupçonner que ces lettres furent fabriquées pour servir aux projets des rebelles !

et ajoutait quelques autres incidents dont il est fait mention dans une autre lettre. Mais tout cela, vrai ou faux, paraît être d'une fort petite conséquence. Car enfin, le fabricateur des lettres attribuées à Marie, quel qu'il fût, avait dû s'informer bien exactement de tout ce qui s'était passé pendant le voyage de la reine à Glasgow, temps auquel on suppose qu'elle avait écrit ces lettres à Bothwell. Le faussaire ne pouvait attendre de personne des informations plus détaillées et plus sûres, que d'un domestique de Lennox, ou de Lennox lui-même, plus disposé que tout autre à fournir contre la reine toutes les lumières qu'on lui demanderait. Les lettres prises en elles-mêmes, et la déposition de Morton sur la façon dont il s'en était emparé, sont donc les seules preuves qui furent produites dans les conférences contre la reine d'Écosse.

Nous avons déjà observé que nul témoin impartial et non suspect ne confirmait la déposition de Morton sur la découverte et la saisie du portefeuille de Bothwell ; et nous avons remarqué aussi avec quelle négligence le même Morton avait interrogé Dalgleish. Ce n'était là, dira-t-on peut-être, qu'un simple manque de formalité qui échappa à la sagacité de Morton et de ses partisans. Dalgleish enfin était mort[1], et on ne pouvait le rappeler du tombeau pour subir un nouvel interrogatoire. Non ; mais dans le temps même des conférences, il subsistait encore un homme que l'on pouvait d'autant plus aisément interroger, qu'il était

[1] Il ne fut pas exécuté sur-le-champ, comme nous l'avons montré, et il y eut six mois d'intervalle entre ses dépositions et son supplice.

actuellement entre les mains des accusateurs, et qu'il était fait mention de lui dans les lettres. La seconde nomme positivement un certain Paris, autrement Nicolas-Hubert, Français, domestique de Bothwell, et que l'on prétendait avoir été chargé de lui porter les lettres de la reine. Cet homme était alors dans les prisons de Saint-André. Quand on voit que tous les soins des ennemis de Marie pour recueillir les moindres incidents qui peuvent lui être défavorables ne réussissent à fournir aucune preuve réelle ; qu'on est réduit à celle qui se tire de la simple déposition de Morton au sujet des lettres, de Morton l'accusateur et l'ancien ennemi de sa souveraine, il n'est pas possible de ne pas soupçonner de malice réfléchie ceux qui omirent de produire un témoin tel que ce Français, pour répondre devant le Conseil aux interrogations de Marie Stuart ou de ses commissaires, en conséquence de l'emploi que les lettres elles-mêmes lui attribuaient.

M. Hume, qui, dans son histoire d'Angleterre, n'a rien omis de ce qui pouvait être à la charge de Marie, a bien senti la faute qu'avait faite Murray en ne citant point Paris, et il s'efforce d'une façon assez singulière de la réparer. « Murray, dit-il, en produisant les lettres, « fortifia cette preuve par d'autres faits qui y avaient « rapport. Il y ajouta, quelque temps après, le testa- « ment de mort du Français Hubert, qui avait été exé- « cuté pour le meurtre du roi, et qui avait chargé di- « rectement la reine d'avoir trempé dans cet horrible « forfait [1]. »

[1] Hume, vol. II, p. 497.

M. Hume semble ici vouloir persuader que Murray produisit la dernière déposition de Hubert quelques jours après les lettres, ou au moins pendant que les conférences duraient encore. Mais la chose n'est pas ainsi. Les conférences se rompirent, et Élisabeth accorda à Murray et à sa faction la liberté de retourner en Écosse au mois de janvier 1568-69. Paris, après avoir été en prison jusqu'au mois d'août 1569, subit enfin le supplice. Et c'est sans doute alors que l'on veut qu'il ait chargé la reine. Mais j'aurai dans la suite occasion d'examiner plus particulièrement le prétendu testament de mort de ce domestique.

Après un trait si marqué de la partialité d'Élisabeth, il n'est pas facile de décider quel parti il convenait le plus à la reine d'Écosse d'embrasser. On lui avait refusé ce que chez tous les peuples civilisés on accorde aux plus grands scélérats, le droit de se défendre personnellement, d'être entendue dans sa propre cause, d'être confrontée avec ses accusateurs; et elle avait ordonné, en conséquence, à ses commissaires de rompre les conférences. Le docteur Robertson pense que la prudence exigeait d'elle qu'elle en restât là. Mais faisons attention que ses ennemis venaient, non-seulement de l'accuser à la face de l'univers de la mort de son mari, mais que, par une basse déférence aux volontés d'Élisabeth, ils avaient encore produit le portefeuille de Bothwell, et appuyé ces prétendues preuves du témoignage de Morton et de Crawfurd. C'était là combler les désirs et remplir les vues d'Élisabeth. De plus, il n'était pas possible que Marie ne prévît pas les

funestes conséquences du silence qu'on voudrait qu'elle eût gardé. Éviter le combat, c'était céder la victoire à ses ennemis, et les laisser maîtres du champ de bataille.

Ce fut, sans doute, d'après de pareilles réflexions, qu'elle écrivit, le 19 décembre 1568, à ses commissaires pour repousser l'accusation de Murray. « Et afin, « ajouta-t-elle, que ma bonne sœur Élisabeth sache « que je ne veux pas laisser sans réponse les calom- « nieuses accusations avancées contre moi, je ratifie « les protestations que vous avez faites dans les confé- « rences, et j'exige que toutes les pièces produites à ma « charge me soient communiquées. Avec l'aide de « Dieu, j'y répondrai de façon que ma bonne sœur et « tous les princes de l'Europe reconnaîtront mon in- « nocence [1]. »

En conséquence de cette lettre de Marie, ses commissaires reparurent le 25 décembre 1568 devant Élisabeth et son conseil. Ils produisirent les ordres et les

[1] Anderson, qui assure qu'il a rendu un compte exact, et donné des extraits circonstanciés de toute la procédure faite devant les commissaires anglais depuis l'évasion de la reine Marie de sa prison de Lochleven jusqu'à la fin des conférences d'York, de Westminster et de Hamptoncourt (vol. IV, préface, p. 8), a jugé à propos de supprimer cette lettre de la reine à ses commissaires, et les représentations qu'ils firent en conséquence pour obtenir la communication des lettres auxquelles leur maîtresse voulait répondre. Il se tait aussi sur toutes les procédures qui suivirent la conférence du 16 décembre 1567, et qui furent continuées jusqu'au 2 février 1568. (Goodall, vol. II, p. 333.) Ce silence affecté dans un compilateur, qui doit avoir vu les pièces dont il ne parle pas dans la même bibliothèque Cotonienne d'où il a tiré les extraits qu'il nous a donnés, est une preuve trop sensible de sa partialité pour qu'on ne la fasse pas remarquer. M. Hume a suivi l'exemple d'Anderson.

instructions de leur souveraine, et renouvelèrent la demande qu'ils avaient déjà faite de la communication de toutes les pièces où elle était accusée, et requirent qu'on leur en délivrât des copies. « Élisabeth répon- « dit *que la demande de Sa Majesté était raisonnable ;* « et elle déclara qu'elle voyait avec joie que sa bonne « sœur pensait à défendre son honneur. Pour pouvoir « elle-même mieux connaître ce que désirait la reine « Marie, et ce qu'elle avait à lui répondre, elle or- « donna de lui fournir des extraits des instructions de « cette princesse à ses commissaires, ce qu'ils firent le « jour suivant [1]. »

Il ne faut pas perdre de vue que l'accusation directe et positive contre la reine d'Écosse consistait à assurer *qu'elle avait été complice du comte de Bothwell dans le meurtre de son époux*. Elle réclama dans plusieurs lettres écrites de sa prison, et ses commissaires s'élevèrent aussi, en son nom, contre une si atroce calomnie. Elle montra que l'accusation était dénuée de toute probabilité, et que Murray et Morton étaient eux-mêmes les auteurs du meurtre. Jusque-là tout était égal de part et d'autre. Mais Murray produisait des lettres écrites, disait-il, de la propre main de la reine à Bothwell, d'où semblait résulter la preuve que cette princesse avait eu quelque connaissance de l'attentat qu'on méditait. Si Marie était innocente, qu'avait-elle à répondre ? Ce qu'elle répondit, en effet, que ces lettres étaient supposées. Elle alla plus loin ; elle assura que

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 282.

ses accusateurs les avaient eux-mêmes fabriquées, puisqu'il était de notoriété publique que plusieurs d'entre eux savaient contrefaire son écriture, et qu'ils avaient souvent fait usage de cet art perfide. De là sa persévérance à demander que les originaux des principales lettres et des copies des autres lui fussent communiqués, assurée qu'elle était de prouver son innocence en démontrant la supposition des lettres.

Dans la situation où se trouvait cette malheureuse princesse, pouvait-elle, je le demande à l'homme le plus prévenu contre elle, pouvait-elle répondre d'une manière plus précise? Un homme est prêt à assurer, sous la foi du serment, que je suis son débiteur ; et il offre de le prouver, en produisant un billet signé de ma main. Si je sais que cette obligation ne peut être que l'ouvrage d'un faussaire, quel sera mon moyen de défense? Montre, dirai-je à cet homme injuste, montre cette obligation, je vais en découvrir la fausseté. S'il le refuse, contre qui est la présomption? Certainement l'obligation était fausse, et celui qui s'en autorisait était lui-même le faussaire.

Le cas est ici exactement le même. Plus d'une fois Marie avait demandé à voir les pièces qu'elle assurait avoir été fabriquées : Élisabeth elle-même avait trouvé sa demande raisonnable. Mais cette demande si raisonnable de Marie, fut-elle accordée? Non, et loin de lui communiquer les originaux qu'elle réclamait, on en refusa même les copies à elle et à ses commissaires.

Le 7 janvier 1569, le lord Herries et l'évêque de Ross, en conséquence de nouveaux ordres de la reine

d'Écosse, se présentèrent devant Élisabeth et son conseil, et déclarèrent : « que des lettres qu'ils venaient « de recevoir de leur souveraine leur ordonnaient de « signifier à Sa Majesté que la reine d'Écosse, con- « formément à la protestation qu'ils avaient déjà faite « en son nom, était déterminée à répondre aux accu- « sations de ses sujets, et à les accuser eux-mêmes d'a- « voir été les auteurs, les fauteurs et les complices du « crime qu'ils lui imputaient faussement, et qu'elle « requérait qu'on lui remît les originaux, ou au moins « des copies des écrits calomnieux produits contre elle « par les factieux, afin qu'elle pût les réfuter. Élisabeth « répondit qu'elle y penserait, et promit de faire savoir « dans deux ou trois jours[1] ce qu'elle aurait résolu. »

On voit que si Élisabeth eût eu réellement la moindre intention de soumettre ces lettres à un examen juridique, et d'écouter ce que l'on pouvait y opposer, elle n'aurait pas hésité un moment à se rendre aux supplications réitérées de Marie. Au moins lui en eût-elle fait délivrer des copies, sans lesquelles ni Marie ni toute autre personne n'était en état d'y répondre, et de découvrir la supposition. Mais rien ne s'accordait moins avec les véritables vues d'Élisabeth que d'exposer à une exacte discussion des papiers qui allaient devenir les plus précieux instruments de sa vengeance contre la reine d'Écosse. La fraude, une fois découverte, eût anéanti toutes les preuves qu'elle appuyait; et, par une conséquence infaillible, l'instant qui aurait dé-

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 297.

couvert l'innocence de Marie eût mis au jour toute la scélératesse de Murray et de Morton. De là la ferme résolution d'Élisabeth d'éluder toutes les demandes de Marie Stuart, et rien ne marque mieux son embarras dans ces circonstances critiques que le subterfuge auquel elle eut recours. Au lieu de condescendre aux justes désirs de Marie, elle proposa, « le 7 janvier 1568-69, « à ses commissaires, un plan d'accommodement en- « tre la reine d'Écosse, sa bonne sœur, et ses sujets, « comme ce qu'il y avait de mieux à faire. Et, afin que « cette princesse pût à l'avenir être en sûreté, puis- « qu'il paraissait que la mauvaise conduite des Écos- « sais les lui avait rendus odieux, et que les Écos- « sais, à leur tour, n'aimaient pas son gouvernement; « Élisabeth insinua qu'il était de son intérêt de se dé- « mettre d'une administration si orageuse, et de dé- « poser sur la tête de son fils une couronne qui la fati- « guait; qu'en faisant ainsi succéder la vie privée au « tumulte de la royauté, elle coulerait désormais des « jours tranquilles en Angleterre [1]. »

On doit se souvenir que Murray n'avait point encore produit les fameuses lettres, lorsque les commissaires de Marie proposèrent d'eux-mêmes, et sans y être autorisés par leur souveraine, un accommodement entre elle et ses sujets; et qu'Élisabeth répondit alors, qu'après de pareilles accusations, les intérêts de l'innocence et de l'honneur de sa bonne sœur n'admettaient point d'accommodement [2]. Que de soupçons s'élèvent

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 300.
[2] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 225.

dans l'esprit, quand on lui voit ici une façon de penser tout opposée !

La réponse de Marie fut telle qu'on pouvait l'attendre d'un esprit élévé et d'une âme aussi convaincue de son innocence que de l'oppression sous laquelle elle gémissait. « Plutôt mourir, dit-elle, que de me prêter « aux mesures qu'on me propose. Mes dernières paroles « seront celles d'une reine d'Écosse. »

Ce ton ferme de Marie, joint à toute sa conduite pendant le même temps, marque assez qu'elle avait pénétré les vues d'Élisabeth et qu'elle sentait qu'il n'y avait point pour elle d'impartialité à attendre de sa part. Cette princesse n'en était pas moins déterminée à venger son innocence et à faire retomber sur Murray, Morton et Lethington l'accusation de meurtre dont ils l'avaient chargée.

C'était renverser tout le système d'Élisabeth. Elle avait poussé Murray et ses partisans à accuser publiquement leur souveraine de meurtre et d'adultère; elle avait eu l'adresse de se faire livrer ce que l'on regardait comme la preuve de ce double crime. Qu'elle fût vraie ou fausse, Élisabeth était bien sûre que le public l'adopterait, tant qu'on ne lui fournirait pas le moyen d'en apercevoir l'imposture. Il était donc temps qu'elle renvoyât Murray et ceux de son parti, pour éviter par leur départ toute discussion et parer l'attaque que l'on méditait contre eux.

Le 11 janvier 1569, les commissaires des deux parties furent appelés au conseil d'Angleterre; et Cécil, secrétaire d'État, leur déclara au nom d'Élisabeth : « que

« Sa Majesté avait accordé au comte de Murray et à ses « adhérents la liberté de retourner en Écosse. Il ajouta « que le bruit s'étant répandu que ces seigneurs « avaient eu part à la mort du roi, ils désiraient sa- « voir des commissaires de Marie, si c'était au nom de « leur souveraine ou en leur nom qu'ils se portaient « pour accusateurs. »

Ces commissaires répondirent « que c'était de l'ex- « près commandement, et en vertu de lettres de leur « maîtresse signées de sa propre main, qu'ils accu- « saient le comte de Murray et ses adhérents d'avoir « été les auteurs, les machinateurs, et quelques-uns « d'entre eux les exécuteurs de l'attentat commis con- « tre le roi; que c'était en conséquence de semblables « ordres qu'ils avaient déjà rendu l'accusation publi- « que et qu'ils s'offraient à la soutenir au nom de leur « reine; qu'ils avaient déjà offert de justifier son in- « nocence et de confondre les calomnies avancées « contre elle, pourvu qu'on leur donnât des copies des « écrits secrets ou publics dont on se prévalait à son « désavantage; que plus d'une fois ils les avaient de- « mandés à Sa Majesté la reine d'Angleterre et à son « conseil, sans avoir pu les obtenir; qu'aussitôt qu'on « les leur aurait remis, ils feraient retomber sur les « calomniateurs les crimes qu'ils avaient l'audace de « reprocher à leur souveraine [1]. »

Tant de fermeté de la part des ministres de Marie par rapport aux deux objets qu'ils poursuivaient, cha-

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 308.

grinait étrangement Élisabeth. Nous allons la voir employer le moyen le plus propre à se délivrer d'une importunité si constante. « Le jour suivant, 12 jan-« vier 1568-69, le comte de Murray et ses adhérents « eurent une audience de la reine d'Angleterre, et lui « demandèrent la liberté de partir pour l'Écosse [1]. »

Ce départ était ménagé bien à propos. En emportant avec eux tous leurs papiers, ces factieux ôtaient à Marie et à ses fidèles serviteurs toute espérance d'avoir communication des originaux. Mais on voulait de plus pouvoir leur en refuser des copies, et voici comme on s'y prit. Le 13 janvier, l'évêque de Ross et le lord Herries furent appelés à la cour, et Cécil leur dit : « Que la reine d'Angleterre accorderait à la reine « d'Écosse, sa bonne sœur, ce qu'elle sollicitait, mais « à condition qu'elle s'engagerait par un écrit signé « de sa main à répondre, et sur les lettres dont il s'a-« gissait, et sur toute autre chose, *sans exception*, qui « serait à sa charge. » L'évêque et le lord répondirent sur-le-champ « que ce que Cécil leur prescrivait au « nom de sa maîtresse avait déjà été exécuté ; que dans « deux mémoires signés par eux, lus devant Sa Majesté « et devant son Conseil, et dont elle s'était fait donner « des extraits, ils avaient offert les réponses qu'on leur « demandait, mais aux mêmes conditions que celles « qu'ils exigeaient encore aujourd'hui. » Cécil parut se contenter de cette réponse ; il ne répliqua pas, et cela n'est pas étonnant. La réponse des commissaires

[1] Cot. lib. Goodall, vol. II, p. 309.

venait de rendre sans effet un artifice dont l'unique but était de se ménager un prétexte pour refuser la reine d'Écosse. L'évêque de Ross et son collègue eurent la présence d'esprit de profiter de cette occasion pour se plaindre en termes respectueux, au nom de Marie, « de ce que le comte de Murray et ses adhérents, pu- « bliquement accusés par elle, avaient eu la liberté de « retourner en Écosse, avant qu'on eût prononcé sur « leur cause et sur la sienne. Ils ajoutèrent qu'il ne « fallait pas attendre de réponse de la part de leur « maîtresse, qu'autant qu'on obligerait ses sujets re- « belles à rester en Angleterre jusqu'à la fin du procès; « que si on leur permettait de retourner chez eux, il « devait être également libre à la reine d'Écosse de « rentrer dans ses États avec ses ministres ; qu'en user « autrement, ce serait afficher une partialité trop mar- « quée et donner lieu à tous les inconvénients qui « pouvaient naître de tant de condescendance d'une « part et de tant de dureté de l'autre. »

On leur répondit « que le comte de Murray s'était « engagé à se représenter, lui et ses associés, devant la « reine d'Angleterre, toutes les fois qu'il plairait à « cette princesse de les rappeler ; mais que diverses « raisons empêchaient de laisser rentrer leur reine en « Écosse [1]. » Les commissaires protestèrent contre ce refus d'accorder la liberté à Marie.

Ainsi partirent d'Angleterre Murray et Morton, emportant avec eux les fatales lettres. J'ignore ce qu'elles

[1] Goodall, vol. II, p. 312.

devinrent dans la suite. Elles n'existent plus aujourd'hui, sans que l'on sache si elles se sont perdues, ou si on les a détruites. Au moins est-il certain, et on l'a vu, que les fréquentes réclamations de Marie contre la vérité de ces lettres, qu'elle assurait être l'ouvrage de ses accusateurs, que ses instances personnelles et celles de ses ministres, instances si raisonnables et si justes, pour obtenir la communication de ces écrits supposés, afin d'y répondre et d'en montrer la fausseté, ne purent lui procurer cette satisfaction. Jusqu'à sa mort, on apporta la plus industrieuse attention à lui dérober la vue de ces mêmes écrits, qui sont encore aujourd'hui pour ses ennemis le fondement de leurs accusations et la preuve de ses crimes. Ils sont enfin rentrés dans les épaisses tenèbres d'où ils étaient sortis.

Les conférences ayant été rompues sans retour, il est à propos de voir ce que pensaient Élisabeth et son Conseil sur ce qui en était l'objet. La partialité évidente de cette princesse sur tous les points de cette odieuse procédure, sa détermination à ne point écouter la justification de la reine d'Écosse, ses divers subterfuges pour soustraire à sa vue les papiers produits contre elles, semblent prouver qu'Élisabeth était intérieurement convaincue que ces papiers ne pourraient soutenir un examen équitable. Il y a plus, c'est que quelques jours avant que Murray et ses associés lui demandassent la permission de retourner en Écosse, Élisabeth les fit appeler dans son Conseil où, par son ordre, Cécil leur dit : « Que dans tout ce que la reine « d'Écosse avait avancé contre eux, on ne voyait rien

« qui portât la moindre atteinte à leur honneur ou à « leur fidélité; mais que, d'un autre côté, ce qu'ils « avaient produit contre leur souveraine ne paraissait « pas suffire pour que Sa Majesté prît une opinion dé- « favorable de sa bonne sœur; et que d'après la pein- « ture que le comte de Murray lui avait faite des trou- « bles et des désordres qu'occasionnait en Écosse l'ab- « sence de Marie, elle jugeait convenable de ne pas « retenir cette princesse en Angleterre, mais de la « renvoyer dans ses États [1]. »

Quels que fussent dans le fond les sentiments d'Élisabeth sur ce point, il paraît démontré que les membres de son Conseil, qui tous avaient été témoins de la procédure, pénétraient la vraie façon de penser d'Élisabeth, et n'en étaient pas moins convaincus de l'innocence de Marie. Et ce qui me le persuade, c'est que quelques mois après la rupture des conférences, on proposa de marier la reine d'Écosse avec le duc de Norfolk, alors le premier pair d'Angleterre, et dont le mérite égalait le rang. On dira peut-être que la passion ou l'intérêt aveuglait ce seigneur. Mais au moins cette supposition ne peut avoir lieu par rapport à un grand nombre de seigneurs anglais qui approuvèrent ce projet [2], et en particulier les comtes d'Arondel et de Pembroke, le comte de Leicester, favori d'Élisabeth, lequel écrivit lui-même à la reine d'Écosse pour la presser de consentir à ce mariage, lui promettant en même temps de soutenir ses droits à la couronne d'An-

[1] Goodall, vol. II, p. 301.
[2] Roberston, vol. I^er^, p. 501.

gleterre, après la mort d'Élisabeth. Tous ces pairs avaient assisté aux différents conseils tenus devant cette princesse. Ils avaient vu de leurs propres yeux toutes les prétendues preuves de crime produites contre Marie. La noblesse d'Angleterre eût-elle appuyé ses droits au trône de leur patrie, eût-elle pressé son mariage avec un seigneur d'un si haut rang, si la reine d'Écosse leur avait paru réellement coupable des forfaits dont on l'accusait ? C'est ce que je laisse à décider à tout lecteur équitable.

Le compte que je viens de rendre, d'après les mémoires originaux, de ce qui se passa dans les conférences au sujet des lettres, est si différent de ce qu'en raconte M. Hume dans son *Histoire d'Angleterre*, nos récits se contredisent si formellement, que je crois devoir au public un extrait du sien, afin qu'en comparant les deux narrations, on puisse juger par soi-même combien cet historien a écouté et suivi ses préventions contre l'infortunée Marie Stuart, en rapportant cette affaire.

« Lorsque l'on eut présenté, dit M. Hume, les chefs « d'accusation contre la reine Marie, et qu'on en eut « donné copie à l'évêque de Ross, au lord Herries et « aux autres commissaires de cette princesse, ceux-ci « refusèrent absolument d'y répondre, et ils fondèrent « leur refus sur des raisons fort extraordinaires. Ils « avaient, disaient-ils, des ordres exprès de leur maî- « tresse de n'entrer dans aucune espèce de justification, « au cas que l'on avançât quelque chose qui pût inté- « resser la dignité de son rang, ne pouvant, en qualité

« de souveraine, être comptable de sa conduite à aucun « tribunal. Ils oubliaient que les conférences n'avaient « été entamées et qu'on ne les continuait que dans « la vue de réfuter les accusations des ennemis de la « reine d'Écosse ; qu'Élisabeth n'avait voulu y assister « que de *son consentement*, et uniquement en qualité « d'amie, sans prétendre à aucune juridiction sur elle. « Marie ayant donc refusé de répondre aux accusations « de Murray, il s'ensuivait nécessairement que le pro- « cès ne pouvait se continuer. »

Si la rupture des conférences eût été une suite nécessaire du refus que faisait Marie de répondre (à moins que ce ne fût en personne, aurait dû ajouter M. Hume), on pourrait demander à cet historien pourquoi Élisabeth fit continuer les procédures, malgré l'absence de Marie et de ses commissaires. N'était-ce pas, de la part de cette prétendue amie de la reine d'Écosse, une injustice manifeste d'écouter les ennemis de cette princesse en personne, de recevoir de leurs mains tout ce qu'ils lui présentaient contre elle, de regarder leur simple parole comme une preuve suffisante de ce qu'ils avançaient? Mais poursuivons le récit de M. Hume.

« Élisabeth et ses ministres désirant avoir en main « les preuves des crimes dont on chargeait la reine « d'Écosse, Murray ne balança pas à les fournir, et il « produisit entre autres des lettres et des sonnets écrits « de la main même de Marie et adressés au comte de « Bothwell ; et outre cela deux promesses de mariage « qu'elle lui avait faites.... On trouvait dans toutes « ces lettres la preuve incontestable du commerce cri-

« minel de Marie avec Bothwell, de sa connivence à son « prétendu enlèvement par lui, et de son consentement « à l'assassinat du roi son époux. A cette preuve « Murray ajouta d'autres faits qui la fortifiaient, et « quelques jours après il produisit le testament de « mort d'un certain Hubert, Français, domestique du « comte de Bothwell, qui *avait été exécuté* comme com- « plice de la mort du roi d'Écosse, et qui avait chargé « personnellement la reine d'y avoir eu part [1]. »

Ne croirait-on pas, d'après ce récit, que Hubert n'existait plus au temps dont parle M. Hume, et que c'était pendant que les conférences duraient encore que l'on avait reçu sa déposition? Nous avons cependant vu plus haut que Hubert vivait encore alors, qu'on ne l'appela point en témoignage, et qu'absolument il ne fut mention de lui que quelques mois après la rupture des conférences.

« Les commissaires de Marie avaient mis tout en « œuvre pour parer le coup dont ils se voyaient me- « nacés.... et apercevant dans les commissaires anglais « une résolution décidée de suivre dans les procédures « le plan arrêté, ils en vinrent enfin à rompre les con- « férences et refusèrent constamment de répondre. « Tous les mémoires relatifs à cette affaire ont été « publiés depuis, et les objections qui ont paru contre « leur validité sont, en général, assez faibles. Mais, fus- « sent-elles plus spécieuses, on ne peut aujourd'hui y « avoir égard, puisque, dans le temps même où il était si

[1] Hume, vol. II, p. 497.

« facile de découvrir la vérité, Marie ratifia tout ce « qu'on avançait contre elle, en rejetant, dans le mo- « ment le plus critique, toute discussion, et en refusant « de répondre aux accusations de ses ennemis [1]. »

Sur ce point, je renvoie le lecteur à l'abrégé que j'ai donné plus haut de ce qui se passa dans les conférences. Il jugera avec quelle bonne foi M. Hume assure si positivement que Marie refusa de répondre aux accusations de Murray, et que ses commissaires rompirent les conférences sans vouloir dans la suite produire aucune réplique.

Le récit de M. Hume est donc évidemment contredit par les Mémoires que lui-même paraît avoir lus. Quant aux raisons qu'il emploie pour l'étayer, il est aisé d'en apercevoir la faiblesse ou le ridicule : 1° Marie avait instamment sollicité une confrontation avec Murray et Morton, ses accusateurs, en présence d'Élisabeth, de la noblesse d'Angleterre et des ambassadeurs étrangers, et il plaît à M. Hume d'avancer qu'une pareille requête n'était pas de nature à être admise [2]. On le lui passe : mais était-ce un motif suffisant pour ne pas lui accorder la communication des pièces présentées contre elle? et la lui refuser, n'était-ce pas ôter à cette princesse tout moyen de se justifier? 2° Le refus fait à la reine d'Écosse, dit M. Hume, fut aussitôt suivi de la protestation de ses commissaires, le 9 décembre. Dès ce moment donc, selon M. Hume, les conférences

[1] Hume, vol. II, p. 498.

[2] Robertson pense tout différemment, et il avoue qu'il y avait de l'injustice à refuser la reine d'Écosse.

durent être censées entièrement rompues. Mais c'est un pitoyable subterfuge qu'il a emprunté d'Anderson, qui, de son côté, ne pousse pas les opérations de la commission anglaise au delà du 16 décembre 1568. Les conférences cessèrent-elles effectivement de se tenir, comme l'assure M. Hume? Non, elles continuèrent, et, le 16 décembre, Élisabeth déclara « qu'elle n'ap-« prouverait pas le départ des commissaires de Marie « pour l'Écosse avant la fin des conférences. » Elle permet à Murray et à ses associés d'agir et de fournir leurs preuves : douze jours après la protestation des commissaires, elle écrit à Marie pour la presser de répondre[1]. Mais pour s'y déterminer cette princesse n'avait pas attendu la lettre d'Élisabeth, qui était du 21. Dès le 19, elle avait informé ses commissaires de sa résolution. « Qu'on me communique, disait-elle, « les papiers qui me chargent, et, avec l'aide de Dieu, « je réfuterai mes accusateurs, de façon à démontrer « mon innocence et leurs crimes. »

Ainsi, en accordant que les commissaires de Marie, ou Marie elle-même, eussent rompu les conférences, il n'en est pas moins évident que ces conférences ayant été établies du consentement des parties, et Murray, avec ses associés, continuant à y agir, il dépendait aussi de la reine d'Écosse de reprendre sa justification, comme Élisabeth le désirait, et comme Marie le fit, en effet, par les lettres les plus pressantes.

Où est l'équité de M. Hume, d'adopter tout ce qui

[1] Anderson, vol. IV, p. 179. Goodall, vol. II, p. 269.

est à la charge de Marie et d'y ajouter ses propres réflexions? Il me donne droit d'employer contre lui-même son raisonnement. Je maintiens donc que la reine Élisabeth, en refusant à la reine d'Écosse et à ses commissaires la communication des écrits qu'ils demandaient, « parut craindre une discussion trop cri-« tique de ces écrits, dans un moment où la vérité eût « pu se montrer clairement; qu'elle ratifia alors les « preuves de faux qu'on fait valoir aujourd'hui contre « eux; » et qu'enfin elle a imprimé une tache ineffaçable d'injustice à toutes les procédures qui eurent lieu dans cette affaire.

CHAPITRE II

Extrait des raisonnements de M. Goodall, pour prouver que les lettres attribuées à la reine d'Écosse sont supposées. Objections du docteur Robertson et de M. Hume. Observations critiques sur ces deux historiens, et réponses à leurs objections.

Dès que les conférences établies en Angleterre eurent été terminées, l'original des lettres attribuées à la reine d'Écosse rentra dans les ténèbres et disparut pour toujours. Élisabeth avait rempli son double objet, elle avait déshonoré Marie et s'était assuré une grande autorité dans la faction de Murray. Elle ne poussa pas plus loin les recherches sur ces lettres ; mais on n'ignore pas que bientôt après il s'en répandit des copies. Elles avaient passé par les mains de cette princesse et par celles de ses ministres. Le but d'Élisabeth, dans tout le cours des procédures, avait été de noircir Marie Stuart, en accréditant les accusations de ses sujets rebelles, de favoriser leurs usurpations et de se ménager un spécieux prétexte pour retenir la reine d'Écosse en prison. Pouvait-on s'imaginer qu'elle voudrait perdre le fruit de ses intrigues, conduites avec tant

d'adresse au point qu'elle désirait, en dérobant aux yeux du public les prétendues preuves du crime de Marie, les lettres amoureuses et les sonnets?

L'original de ces lettres était en français, langue d'un usage aussi commun alors à la cour d'Angleterre qu'elle l'est aujourd'hui. Quel sujet de scandale pour la cour! et pour Élisabeth, quelle joie délicieuse de pouvoir mortifier la rivale de son esprit, de sa beauté et de ses droits au trône! Il est naturel d'imaginer qu'il fut facile à la reine d'Écosse de se procurer quelques-unes de ces copies qui inondaient le public et d'y répondre. Cela n'est pas douteux. Mais, comme je l'ai déjà observé, ce n'est point d'après une copie qu'on découvre la fausseté d'un écrit supposé; et l'original de celui-ci avait été constamment refusé à Marie. Que pouvait-elle donc y répondre? Elle répondit néanmoins, et, dans le courant de cette même année 1569, l'évêque de Ross publia une apologie de sa souveraine [1].

Il soutint que les lettres avaient été fabriquées et qu'il était de notoriété publique en Écosse que la reine avait auprès d'elle des faussaires, qui, plus d'une fois, avaient forgé des dépêches en son nom... que ces lettres ne présentaient ni date, ni adresse, ni sceau, ni signature... que ce que l'on donnait pour les originaux n'ayant été collationné que par les accusateurs de la reine, il n'était rien moins que sûr qu'ils fussent de sa main... « que le domestique (Nicolas-Hubert) que

[1] Anderson, vol. I^er^, part. II, préface, p. 5.

duction du latin de Buchanan, il s'ensuivra clairement que ce texte, regardé comme texte original, est faux et supposé, et c'est ce qu'a prouvé M. Goodall.

En comparant les trois différentes langues dans lesquelles nous avons ces lettres, il a démontré que les textes latin et écossais ne sont point des traductions du texte français; mais que celui-ci est évidemment une traduction du latin, et le latin une traduction de l'écossais. L'écossais est indubitablement l'original; les pensées y sont naturelles et tournées d'une façon sentencieuse : il abonde en phrases et en proverbes particuliers à cet idiome. Le latin les rend servilement ou les rend mal, et partout où celui-ci s'écarte du vrai sens, le français copie ses erreurs[1].

La démonstration est si frappante, que M. Hume et le docteur Robertson lui-même, qui s'efforcent de défendre l'authenticité des lettres françaises produites par Murray et Morton, sont forcés de *convenir ouvertement*[2] que ces lettres, telles que nous les avons aujourd'hui en français, ne sont qu'une traduction du latin de Buchanan et de la copie écossaise. Cet aveu est d'autant plus remarquable, que personne, en traitant ce

[1] J'ai omis la discussion grammaticale dans laquelle l'auteur a dû entrer pour prouver son assertion, mais qu'il est aussi inutile qu'impossible de rendre en français. Il faudrait être également familiarisé avec les trois langues qu'il compare, et en bien posséder le génie, pour sentir la justesse de ses remarques. Elles sont à leur place pour des Anglais, mais elles ne peuvent intéresser ceux qui ignorent leur langue. D'ailleurs, la suite et la liaison des raisonnements et des faits ne souffrent point de l'omission que j'ai cru pouvoir me permettre. (*Note du traducteur.*)

[2] Hume, vol. II, p. 499. Robertson, vol. II, p. 25.

point d'histoire, ne l'avait encore fait, et que, depuis 1572, l'exemplaire français avait toujours passé pour l'original jusqu'au temps où M. Goodall publia sa découverte et mit au jour l'imposture.

M. Hume et son ingénieux ami, auteur de la *Dissertation sur le meurtre du roi*, Henri Darnley, font assez peu de cas de cette découverte et s'efforcent d'en éluder les conséquences. « Les lettres originales sont perdues, « disent-ils, et on ignore quel a été leur sort. On pour- « rait admettre les principes de M. Goodall sans être « obligé d'en admettre les conséquences, à moins qu'il « ne prouve aussi que les lettres françaises, telles « qu'elles existent aujourd'hui, sont une copie fidèle « de celles que Murray et son parti présentèrent dans « le Parlement d'Écosse, à York et à Westminster; « mais c'est ce qu'il n'a pas entrepris [1]. »

M. Goodall doit de la reconnaissance au docteur Robertson, de la force qu'il donne à ses raisons, en avouant dans sa *Dissertation* « que Buchanan fit sa « traduction, non sur le français, mais sur l'écos- « sais [2]. » Un pareil aveu ne décèle-t-il pas dans celui qui le fait une conviction complète? S'il eût existé d'autres lettres françaises que celles que nous avons, quelle raison pouvait avoir Buchanan de traduire sur le texte écossais, puisqu'il devait avoir en main les originaux français? Le dissertateur a certainement oublié que Buchanan était actuellement un des commissaires écossais; qu'il était chargé de la conduite des procé-

[1] Robertson, vol. II, *Dissertation*, p. 25.
[2] *Dissertation*, p. 29.

dures contre Marie Stuart ; que, conjointement avec Lethington, Makgill et Wood, il présenta en secret et expliqua les lettres originales aux commissaires anglais [1]. Buchanan ne pouvait avoir perdu ou égaré ces lettres, puisqu'il est évident, par le récit d'Anderson, qu'il les traduisit à Londres, dans le temps même que les conférences s'y tenaient [2].

La question se réduit à savoir s'il a existé des lettres françaises autres que celles que nous connaissons. S'il n'en a pas existé entre les mains de Buchanan, il n'en a existé nulle part ; et si les commissaires écossais, qu'on dit les avoir produites, ne les ont pas vues, elles n'ont jamais été vues de personne. Cette conséquence est évidente. On ne dira pas sans doute que Buchanan ignorait le français, lui qui avait passé une partie de sa vie en France et y avait enseigné. Puisque le dissertateur est réduit à avancer que les lettres françaises aujourd'hui existantes ne sont pas une copie fidèle des lettres originales, toutes les lois du raisonnement et de la critique lui faisaient un devoir de produire ces lettres originales. Mais sait-on jamais à quoi s'en tenir avec des historiens qui, après avoir constamment cité ces lettres comme originales, d'après une tradition de deux siècles, après en avoir vanté l'élégance, forcés enfin de renoncer à leur opinion, ont recours à d'autres lettres qui, selon eux, se sont perdues ? en sorte qu'en raisonnant comme eux, il faudrait dire que Bu-

[1] Goodall, vol. II, p. 140 et 142.
[2] Anderson, vol. II, préface, p. ij et lettre, p. 261.

chanan lui-même ne les avait point vues, lui qu'on avait employé à les publier.

Personne du parti contraire à Marie Stuart n'avait jusqu'à présent avancé que les lettres françaises que nous avons entre les mains fussent des copies interpolées. Ni Morton lui-même, ni Buchanan, qui vécurent longtemps après la publication de ces lettres, ne l'ont prétendu, et c'était cependant à eux qu'il appartenait de s'élever contre la falsification. Le silence de deux hommes qui avaient en main les originaux prouve clairement que les copies qui en existent sont authentiques et fidèles; mais, d'un autre côté, personne n'avait douté que ces lettres ne fussent les lettres originales de la reine d'Écosse avant que M. Goodall eût démontré qu'elles ne sont qu'une simple traduction. Et l'on doit sentir que l'aveu de M. Hume et du docteur Robertson à cet égard eût eu un mérite qu'il n'a pas, s'il avait précédé la découverte de leur adversaire. C'est donc pour eux une nécessité de produire les originaux ; autrement toute la preuve qu'ils tirent de la traduction contre la reine Marie est nulle. « Il est aujourd'hui « inutile, dira peut-être M. Hume, d'objecter ces lettres « et d'en exiger les originaux. Ils furent autrefois pro« duits devant un tribunal judiciaire, qui dut les bien « examiner. » Je lui passerais ce raisonnement, qui serait en effet concluant si la reine d'Écosse eût gardé le silence dans le temps que Murray fit usage de ces lettres contre elle. Mais la vit-on se taire dans cette occasion critique ? Ne s'écria-t-elle pas, au contraire, que ses ennemis avaient supposé des écrits ? Ne de-

manda-t-elle pas plus d'une fois à les voir ? N'était-elle pas déterminée à les réfuter ? Qu'y gagna-t-elle ? Elle eut la douleur de voir remettre ces funestes papiers à Murray et à Morton, qui les emportèrent en Écosse. Marie mourut sans les avoir jamais vus, et on ignore absolument ce que ses ennemis en firent. Ils se sont perdus, dit-on, et voilà tout ce que l'on sait de leur sort.

Mais, en avouant que les lettres originales sont perdues, où trouve-t-on un fondement légitime d'accusation contre la reine d'Écosse ? Dans les copies de ces lettres, sans doute ? Mais elles venaient d'être examinées, ces copies, et on les a trouvées infidèles, altérées. Il semble qu'on devrait en conclure en faveur de l'innocence de Marie, et c'est néanmoins ce que l'on ne fait pas, quoique l'on convienne que les lettres aujourd'hui existantes ne peuvent être ni des originaux, ni des copies des originaux, et qu'elles ne soient que la traduction d'une traduction, et l'ouvrage d'une troisième main. Il n'est pas aisé de combattre un ennemi si fécond en subterfuges, qui change à chaque instant son plan de bataille, et échappe au moment qu'on croit le tenir. Essayons toutefois de l'arrêter malgré lui.

Examinons d'abord les arguments employés par le docteur Robertson pour étayer son nouveau système, qui n'appartient qu'à lui, savoir que les lettres françaises de Marie Stuart que nous avons aujourd'hui ne sont ni les mêmes que Murray et Morton présentèrent à la reine Elisabeth, ni de vraies copies des lettres ori-

ginales. Nous discuterons ensuite la preuve qu'il en apporte, qui est que les lettres originales existent encore aujourd'hui.

Le docteur Robertson établit la principale preuve de la première partie de son système sur la préface des lettres françaises, dans laquelle l'éditeur déclare « qu'il a traduit ces lettres du latin. » Mais il faut entendre l'éditeur lui-même.

« Ces lettres, dit-il, avaient été écrites par la reine, « partie en français, partie en écossais, et ensuite en- « tièrement traduites en latin; mais, comme j'ignore « la langue écossaise, j'ai mieux-aimé traduire tout ce « que j'ai trouvé sur le latin [1]. »

J'ai déjà remarqué que la page du titre de ce livre porte qu'il a été imprimé à Édimbourg, le 13 février, par Thomas Waltam.

Je vais prouver jusqu'à l'évidence que tout ceci n'est qu'un tissu de mensonges, imaginés pour cacher le vrai lieu de l'impression, qui était Londres, et l'on verra en même temps le but de cette supercherie.

Premièrement, l'ouvrage ne fut point imprimé à Édimbourg. Il est généralement reconnu, et le docteur Robertson lui-même en convient [2], que jamais il n'y eut à Édimbourg un imprimeur du nom de Thomas Waltam. Tâchons donc d'arracher à l'imposteur anglais le masque français sous lequel il se cache; ce qui exige que nous revenions sur l'histoire des lettres françaises.

[1] Goodall, vol. I^er^, p. 103.

[2] Le nom du lieu de l'impression, ainsi que celui de l'imprimeur, sont généralement regardés comme des noms supposés *Dissertation*, p. 25.

Nous avons déjà vu que Buchanan publia, en 1571, son libelle *Exposition*, etc., en latin et en écossais, auquel il ajouta une traduction latine des trois premières lettres françaises, et les huit lettres entières en écossais. L'année suivante, 1572, vers le temps où l'on faisait le procès au duc de Norfolk et pendant qu'il se négociait un traité entre Élisabeth et Charles IX, roi de France, on jugea à propos de faire paraître une traduction française du libelle de Buchanan et des huit lettres, et, comme on donnait ces lettres pour des copies de celles que la reine avait écrites, elles furent certainement imprimées mot à mot sur les originaux. Or, supposer aujourd'hui que les lettres françaises, imprimées et publiées à la suite du libelle de Buchanan, n'étaient qu'une traduction des lettres latines que ce même Buchanan avait déjà fait paraître, c'est ce qui paraît absolument incroyable. Les prétendues lettres françaises originales avaient été présentées en Écosse et en Angleterre dans les années 1567, 1568, 1569 et 1571. L'ardeur d'Élisabeth, secondée du zèle de Cécil, à répandre tout ce qui pouvait donner de sinistres impressions contre Marie, à favoriser, par conséquent, par toutes sortes de moyens le cours des ouvrages de Buchanan, devait avoir rendu très-communs les exemplaires de ces lettres. Il est donc contre toute probabilité que le traducteur français du libelle de Buchanan, imprimé à Londres ou ailleurs, ne se soit pas procuré un exemplaire des lettres françaises pour les joindre au libelle, et qu'il se soit imposé la tâche difficile de traduire les lettres latines publiées par Buchanan. Sup-

posons néanmoins pour un moment que cela soit, la difficulté subsistera encore tout entière. L'éditeur du libelle de Buchanan déclare « qu'il ignore la langue « écossaise et que c'est ce qui l'a engagé à traduire sur « le latin. » Mais Buchanan n'avait traduit que les trois premières lettres, et on n'avait point entendu dire qu'il en eût d'autres traduites en latin. Cependant l'imposteur a l'audace d'avancer qu'il a traduit huit lettres sur le latin, et ce mensonge, il l'appuie d'un autre mensonge aussi grossier, en assurant qu'il y a eu une traduction latine de toutes les lettres [1]. Il est donc évident que toutes ces supercheries ne furent imaginées en partie que pour persuader au public que le libelle de Buchanan n'avait point été imprimé à Londres.

Mais quel autre but, demandera-t-on encore, pouvait avoir cette imposture? C'est ce que je vais tâcher de découvrir en rassemblant tous les événements qui concoururent avec la publication du libelle sous le nom déguisé du lieu de l'impression : c'est le seul moyen de saisir la vérité.

En 1571, les cours d'Angleterre et de France entamèrent des négociations au sujet du mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth. La reine d'Écosse entretenait à la cour de France un ministre chargé de l'engager à solliciter sa liberté, et, précisément dans le même temps, le duc de Guise, son cousin, était parvenu au plus haut degré de gloire et de puissance, en forçant l'amiral de Coligny à lever le siége de Poitiers.

[1] Entièrement traduites en latin. Goodall, vol. Ier, p. 103.

Il devenait donc nécessaire pour Élisabeth d'empêcher l'effet des sollicitations de Marie, en justifiant les motifs qui la déterminaient à ne point relâcher cette princesse. Il lui importait surtout de présenter sa conduite aux yeux des souverains de l'Europe sous les plus noires couleurs[1], des éditions multipliées des lettres de Marie, et le libelle de Buchanan ne lui laissant plus rien à faire à cet égard vis-à-vis de la nation anglaise.

Mais ces ouvrages ne sortaient point d'Angleterre; ils étaient en latin, en écossais ou en anglais. Le moyen le plus sûr de les répandre dans toute l'Europe était de les traduire en français, langue entendue plus généralement qu'aucune autre dans le continent. Un nouvel incident favorisa les desseins d'Élisabeth.

Le duc de Norfolk ayant renouvelé ses propositions de mariage avec la reine d'Écosse, et s'étant joint à elle pour engager le roi d'Espagne à la rétablir dans ses États, la négociation fut découverte. On fit le procès au duc, qui fut condamné comme coupable de haute trahison, le 12 janvier 1572. Ce seigneur était universellement chéri de la nation, et avait de puissants amis hors de l'Angleterre. On crut, par cette raison, devoir différer son exécution jusqu'au mois de

[1] Ce n'est point ici une conjecture. L'auteur de l'*Innocence de Marie*, qui vivait et écrivait alors en France, après avoir parlé de l'édition française de l'*Exposition* de Buchanan, ajoute : « Libelle diffamatoire, envoyé « secrètement et à cachete exposé par la France contre la royne d'Écosse « et le duc de Norfolk, lorsque le roi très-chrétien, frère et allié de cette « princesse, était sur le traité d'une ligue avec la royne d'Angleterre. » Jebb., vol. I^er^, p. 425.

mai suivant et profiter de ce délai pour y disposer le public, en la représentant comme nécessaire, eu égard aux liaisons de Norfolk avec Marie, cette redoutable rivale. On avait surtout à cœur d'en persuader la cour de France, dans un temps où il s'agissait d'un traité entre Élisabeth et Charles IX.

Parmi les instructions qu'Élisabeth avait données à ses ministres à la cour de France, il leur était dit en propres termes : « Vous aurez soin de vous pourvoir « de plusieurs exemplaires du petit ouvrage latin de « Buchanan, pour les présenter au roi, s'il est néces- « saire, comme de vous-mêmes; vous en donnerez « aussi aux membres de son conseil, afin que cet ou- « vrage serve à lui (Marie Stuart) faire perdre l'amitié « de cette cour [1]. »

C'est, en effet, dans cette vue que semble avoir été faite la traduction française du libelle de Buchanan et des prétendues lettres de Marie. Si l'on n'avait travaillé que pour Paris, si on ne s'était proposé que d'y décrier la reine d'Écosse, il suffisait d'imprimer le libelle et d'y joindre les lettres originales : mais on attendait quelque chose de plus de cet ouvrage à Londres, et voilà pourquoi on y ajouta une espèce de Mémoire intitulé : *Sommaires des Conspirations faites par la reine d'Écosse contre la personne et l'État de la reine d'Angleterre*. Ce Mémoire n'est qu'un libelle contre le duc de Norfolk et contre Marie Stuart. La date marquée au dernier feuillet prouve qu'il fut achevé le 13 fé-

[1] Goodall, vol. I^er^, p. 25.

vrier 1572, précisément un mois après la condamnation du duc.

Je tire encore de ce Mémoire une preuve sans réplique, que tout l'ouvrage fut imprimé à Londres. On y cite plusieurs personnes condamnées et exécutées pour crime de haute trahison commis à l'instigation de la reine d'Écosse; après quoi, on ajoute : *entre lesquelles, au commencement de cette année* 1572, *était un Anglais, nommé Mather et un autre nommé Barn*. On sait que ces deux hommes furent exécutés à Londres le 11 février 1572 : l'ouvrage de Buchanan fut *achevé d'imprimer* le 13 février de la même année. Il est donc impossible qu'avec cette date, il ait été imprimé ailleurs qu'à Londres un livre qui parle d'une exécution faite deux jours seulement auparavant. Je ne vois qu'un moyen d'éluder la force de cette preuve, c'est de dire que la date est fausse, comme le lieu de l'impression est supposé. Il put y avoir de bonnes raisons pour ne pas donner comme imprimé à Londres un libelle si furieux contre le premier pair du royaume, contre un seigneur qui jouissait de l'estime universelle et qui était à la veille de perdre la vie. Mais en supposant du faux dans le lieu de l'impression, nulle raison ne porte à imaginer que la vraie date de l'édition ne soit point celle qu'elle présente.

J'ai appuyé à dessein sur les preuves qui constatent que l'ouvrage de Buchanan, et tout ce qui y est joint, a été imprimé à Londres, parce que M. Goodall est parti de cette vérité pour démontrer que les lettres de la reine d'Écosse, telles que nous les avons aujour-

d'hui, sont fausses et supposées. Il s'agit à présent de répondre aux objections du docteur Robertson contre l'assertion de M. Goodall [1].

On a déjà fait entrevoir une objection générale de cet écrivain, savoir que la date de l'édition du libelle de Buchanan peut être fausse, comme le lieu de l'impression est supposé. Pour prouver que ce libelle fut imprimé en France, le docteur produit le témoignage de deux auteurs français. Le premier est Blakwood, qui dit : *Buchanan a depuis ajouté à cette déclaration un petit libelle du mariage du duc de Norfolk et de la façon de son procès, et le tout envoyé aux frères de la Rochelle, lesquels voyant qu'il pouvait servir à la cause, l'ont traduit en français, et icelui fut imprimé à Édimbourg, c'est-à-dire à la Rochelle, par Thomas Waltam, nom aposté et fait à plaisir.*

Le second est l'auteur de l'*Innocence de Marie*, lequel dit : *L'Exposition*, etc., *premièrement composée par Georges Buchanan, et depuis traduite en langue française par un huguenot poitevin, Camuz.* Le docteur Robertson n'eût pas dû supprimer le reste du passage, le voici : *Libelles diffamatoires-épars et publiés partout ; nommément un imprimé du 17 février 1572, envoyé secrètement et à cachete exposé par la France contre la reine d'Écosse et le duc susnommé, lorsque le roi très-chrétien, très-cher frère et ancien allié de cette princesse captive, était sur le traité d'une ligue avec la reine d'Angleterre* [2]. Ce dernier passage semble être

[1] Roberston, vol. II. *Dissertation*, p. 25.

[2] Jebb., vol. I^er^, p. 425.

directement contre le docteur. Il y est dit, il est vrai, que l'auteur de la traduction française du latin de Buchanan est un Poitevin nommé Camuz. Que ce soit lui ou un autre, peu importe; mais rien n'y désigne le lieu de l'impression[1]. D'un autre côté, ces mots : *Envoyés secrètement et exposés par la France*, marquent clairement que l'auteur lui-même ne croyait pas le libelle imprimé en France, mais qu'il était persuadé qu'on l'y avait envoyé ailleurs pour y être répandu secrètement. Blackwood, j'en conviens, d'après la fausse indication du lieu de l'impression, conjecture que le libelle a été imprimé par les huguenots de la Rochelle, pour servir à leur cause; mais, de bonne foi, comment un libelle contre le duc de Norfolk, protestant décidé, pouvait-il être utile aux huguenots de France? Quoi qu'il en soit, le docteur Robertson me rend service, en me fournissant deux témoignages qui sont de son choix, pour assurer un fait que je soupçonnais déjà, mais que je n'aurais osé garantir sans une autorité bien recevable. Ce fait est que Buchanan, auteur de l'*Exposition*, etc., etc., et traducteur du même ouvrage en écossais, auquel il joignit *les lettres et les vers* de la reine d'Écosse, eut aussi part à l'édition française faite à Londres ou à la Rochelle. Je suis donc bien éloigné de rejeter deux témoignages d'un poids bien supérieur à

[1] Il faut observer qu'aucun des écrivains français qui ont parlé du libelle de Buchanan n'a prétendu dire que les lettres de la reine eussent été traduites en France. Cela aurait été absurde, puisque rien n'était plus facile que de faire venir d'Angleterre un exemplaire des lettres françaises.

de simples conjectures, pour me servir des expressions du docteur; mais ces témoignages, il faut les prendre dans leur totalité. Si M. Robertson y consent, comme il doit, je le laisse le maître de choisir le parti qu'il voudra dans la question présente. Croit-il, d'après mes preuves, que l'édition française de Buchanan et des lettres fut faite à Londres? Est-il, au contraire, persuadé par l'autorité des deux auteurs qu'il cite, que l'édition française est de la Rochelle? Mais on ne peut pas douter de son opinion, puisque citer surtout Blackwood, c'est donner nettement à entendre qu'il croit l'édition faite à la Rochelle. En ce cas, je demande de qui on reçut le libelle? Blackwood dit expressément *que Buchanan envoya le tout à ses frères de la Rochelle*. Mais si ce fut Buchanan qui envoya le tout, il dut certainement envoyer une copie fidèle des lettres françaises originales, puisqu'il en était le dépositaire. C'est donc sur cette copie fidèle que fut faite l'édition de la Rochelle, ou, si l'on veut, celle de Londres ; car mon raisonnement peut également s'appliquer à l'une ou à l'autre. Quoique, grâce au zèle de Cécil, secrétaire d'Élisabeth, ces lettres fussent entre les mains de tout le monde, c'est toujours Buchanan qui a fourni immédiatement à Londres ou envoyé à la Rochelle les lettres qui furent imprimées. Ce fait prouve tout pour moi, et si le docteur Robertson en eût bien examiné toutes les circonstances, il se serait bien donné de garde de citer des auteurs dont le témoignage renverse absolument son système.

Je pourrais en rester là; mais le dissertateur em-

ploie, pour prouver son opinion, un autre argument spécieux qui me force à le suivre.

« Dans la traduction écossaise, dit-il, on lisait au « commencement de chaque lettre trois ou quatre « phrases de l'original français suivies d'un *et cætera*; « après quoi venait la traduction de toute la lettre en « écossais. L'éditeur français, continue M. Robertson, « en aura sottement conclu que les lettres avaient été « écrites partie en français, partie en écossais[1]. »

J'ai déjà observé qu'il n'y avait aucun fond à faire sur la parole de l'éditeur français, ou plutôt de l'éditeur anglais déguisé en français, son dessein ayant été évidemment d'en imposer. Qu'il ait été un imposteur, cela est clair ; mais on ne saurait le regarder comme un ignorant ou comme un fou. Je fais une comparaison : dans la liturgie anglicane, on lit en latin, à la tête de chaque psaume de David de la version anglaise, le premier verset du psaume, qu'on peut regarder comme une espèce de titre, et ce premier verset latin est suivi de la traduction anglaise de tout le psaume. Qu'un Français ait à rendre compte de cette version anglaise des psaumes, peut-on supposer qu'il dise jamais que cette version était partie latine et partie anglaise ? Cette supposition ne peut pas plus s'admettre dans le cas dont il s'agit, parce qu'il est de la même espèce.

La seconde assertion du docteur Robertson est qu'il existe encore un autre original des lettres françaises,

[1] *Dissertation*, p. 26.

outre celui qui est imprimé : c'est ce qu'il faut à présent réfuter.

Les premières phrases de ces lettres sont, selon le docteur, d'une vivacité de style, d'une élégance qu'on ne trouve plus dans le reste, preuve certaine que ces premières phrases sont des fragments des lettres originales, et que le reste n'est qu'une traduction servile du latin. Il en cite quelques-unes [1] où je n'hésite pas à reconnaître moi-même un tour plus ingénieux et plus élégant dans le français que dans le latin ; mais cette différence prouve uniquement qu'il n'est pas de traducteur si malhabile qui ne réussisse à surpasser quelquefois son original, bonheur qu'il doit ordinairement plus au génie de sa langue qu'à son propre talent. M. Robertson peut en trouver des exemples dans les lettres mêmes qu'il ne regarde que comme une traduction du latin.

Il reste encore une objection, qui est de M. Hume. Les lettres françaises que nous avons aujourd'hui sont une traduction du latin, et le latin n'est qu'une traduction de l'écossais ; il en convient : « Mais le texte écos-« sais, ajoute-t-il, paraît n'être que la traduction d'un « autre texte original français qui s'est perdu. » Et quelle est sa preuve ? « C'est que ce texte écossais est « plein de gallicismes. »

Mais rien n'est moins étonnant pour tout homme un

[1] Cette difficulté de M. Robertson, et celle que fournissent à M. Hume les fréquents gallicismes du texte écossais des lettres de Marie Stuart, occasionnent encore ici une discussion grammaticale de sept ou huit pages que j'ai cru devoir omettre. (*Note du traducteur.*)

peu familiarisé avec la langue écossaise, telle qu'elle était en usage au temps de la reine Marie. Une longue et continuelle correspondance entre la France et l'Écosse, l'alliance contractée par ces deux États, avaient introduit les fréquents gallicismes que présente la langue écossaise, qui adopta même alors des mots purement français. Ces gallicismes, ces mots français, bannis aujourd'hui des écrits, subsistent encore dans le langage familier et parmi le peuple. J'en appelle à M. Hume lui-même et à tout autre Écossais sur le grand nombre de termes français encore en usage dans la nation. On les trouve dans les ouvrages écossais composés il y a deux siècles, comme dans les lettres dont il est ici question ; et dès lors l'argument de M. Hume est nul.

Je crois pouvoir me flatter d'avoir démontré que l'opinion du docteur Robertson et de M. Hume sur la non-identité des lettres de Marie Stuart, produites par Murray, et de celles qui sont imprimées, non-seulement n'a aucun fondement solide, mais encore qu'elle n'est appuyée que sur de simples conjectures. Ils n'ont employé aucun raisonnement pour soutenir l'existence d'un autre original des lettres françaises dont je n'aie découvert la fausseté ou la faiblesse. Si, malgré cela, ces deux historiens tiennent encore à leur opinion, c'est à eux, je le répète, à produire l'original dont ils soutiennent l'existence. S'il s'est perdu, c'est encore à eux à nous apprendre comment un ouvrage si répandu, et qui était entre les mains de tout le monde en Angleterre et en Écosse, a pu s'anéantir.

Mais pour ne leur laisser aucun doute sur cet article, je conclus par une autorité que le docteur Robertson ne saurait récuser, puisqu'il s'en est prévalu lui-même dans le récit de plusieurs faits défavorables à la reine d'Écosse ; c'est celle de Jean Knox. « Bothwell, dit-il, « avait renfermé dans un cabinet secret les lettres qu'il « avait reçues de la reine. Quand on s'empara de ce « cabinet, on découvrit clairement la correspondance « de cette princesse avec le comte. *Ces lettres, qui « étaient en français, furent ensuite imprimées*, ainsi « que quelques sonnets qui étaient de sa composi- « tion. » Ce peu de mots détruit absolument le système du docteur Robertson et de M. Hume, en prouvant qu'il n'y eut jamais d'autres lettres françaises de Marie Stuart que celles que nous avons imprimées.

Me voilà enfin au bout d'une discussion critique, peut-être ennuyeuse. J'espère qu'on me la pardonnera par la nécessité où je me suis trouvé de justifier l'opinion de M. Goodall et de joindre mes observations aux siennes, pour réfuter l'opinion contraire de deux élégants historiens que j'avais à combattre. Le public jugera si je les ai combattus avec avantage.

« Stuart avaient à prouver *que le comte de Bothwell* « *avait eu la principale part à l'assassinat du roi, époux* « *de Marie, et que la reine, son épouse, avait eu une* « *connaissance anticipée de cet assassinat ; qu'elle l'a-* « *vait conseillé, persuadé, ordonné.* Or, dans les lettres « que l'on prétend supposées, on ne trouve que des « indices de cette connivence de Marie Stuart, fondés « sur quelques expressions enveloppées. Ces indices « pourraient paraître des preuves dans des lettres re- « connues pour vraies ; mais dans celles-ci que l'on « prétend fausses, ils n'ont rien qui porte ce caractère « d'évidence et de conviction dont les faussaires mas- « quent leurs ouvrages. Tous ceux qui défendirent l'in- « nocence de Marie, même de son temps, soutinrent « constamment que ces lettres ne fournissaient aucune « preuve contre cette princesse. Eh ! quelle aurait été la « maladresse de ses ennemis d'employer tant de cou- « pables artifices pour faire passer sous son nom des « écrits propres à la perdre et de les fabriquer assez « mal pour manquer leur coup ! En leur supposant « l'âme assez noire pour avoir recours à l'imposture, « n'est-il pas naturel de penser qu'ils l'eussent rendue « plus décisive et plus meurtrière ?

« 2° Il est presque impossible de forger un long récit, « d'y multiplier, d'y varier les circonstances et de les « lier si adroitement aux faits réels, que les traces de « l'imposture échappent à la vue. De là les précautions « d'un faussaire pour éviter les détails trop circon- « stanciés et étrangers au fond essentiel de son ouvrage, « convaincu, que plus il les accumule, plus il s'expose

« à se trahir lui-même. Mais les lettres de Marie, sur-
« tout les trois premières, présentent une foule de dé-
« tails qui conviennent naturellement à une corres-
« pondance réelle, mais dont les ennemis de cette
« princesse ne peuvent tirer aucun avantage décisif, et
« qu'il y aurait eu de la folie à y insérer, s'ils n'eus-
« sent été qu'imaginaires.

« 3° La réalité de plusieurs de ces circonstances ac-
« cessoires et secrètes se trouve confirmée par un té-
« moin du second ordre. La première lettre de Marie
« (Goodall, vol. II, p. 1) porte que cette princesse ren-
« contra, dans son passage à Glasgow, le sieur Thomas
« Crawford, gentilhomme du comte de Lennox, avec
« lequel elle eut une conversation. Ce Thomas Craw-
« ford, cité devant les commissaires anglais, attesta
« avec serment la vérité de cette circonstance. Il dé-
« clara de plus que, pendant le séjour de la reine à
« Glasgow, le roi lui rendait compte toutes les nuits de
« tout ce qui s'était passé pendant le jour entre la reine
« et lui, et qu'il retrouvait exactement dans la pre-
« mière lettre de cette princesse tout ce que le roi lui
« avait communiqué (Godall, vol. II, p. 245). Cette
« première lettre parle encore de plusieurs entretiens
« entre Marie et son époux, au sujet de Mynto, Hiegait et
« Walcar (Good., vol. II, p. 8, 10, 11). On ignora parfai-
« tement ce qui s'y traitait jusqu'à ce qu'une lettre de
« Marie, découverte dans le collége des Écossais à Paris,
« et publiée par Keith (préface, vij), apprit qu'il s'y
« agissait d'affaires assez importantes pour mériter
« alors la plus grande attention. Il paraît par une let-

« tre de l'ambassadeur de France, que Marie était su-
« jette à de grandes douleurs de côté (Keith, *ibid.*). Et
« la seconde lettre de la reine (p. 30) parle si natu-
« rellement de cette incommodité, qu'une pareille cir-
« constance ne peut trouver place que dans une vé-
« ritable lettre.

« 4° Quand on pourrait supposer, avec quelque ap-
« parence de probabilité, que les faussaires n'insérè-
« rent dans les lettres tant de circonstances réelles
« qu'afin de donner plus d'authenticité à leur ouvrage,
« au moins une pareille supposition ne peut-elle avoir
« lieu par rapport à ce qui suit. Marie, avant de com-
« mencer sa première lettre au comte de Bothwell,
« avait fait une liste des articles qu'elle y voulait trai-
« ter, suivant l'usage de quiconque écrit de longues dé-
« pêches sur plusieurs objets différents. Après avoir
« passé une partie de la nuit à écrire, elle vint à man-
« quer de papier, et, ses domestiques étant couchés,
« elle continua sa lettre sur le papier qui contenait la
« liste dont on vient de parler. C'est elle-même qui le
« déclare, et elle en fait une espèce d'excuse à Both-
« well. *Il est tard, néanmoins je ne désire jamais cesser*
« *de vous écrire, et, toutesfois, après vous avoir baisé*
« *les mains, je ferai fin à mes lettres. Excusez mon*
« *ignorance à écrire, et relisez mes lettres. Excusez la*
« *brièveté des charactères; car hier je n'avoie point de*
« *papier quand j'écrivis ce qui est au Mémoire* (Good.,
« vol. II, p. 28). Les articles de ce Mémoire se voient
« encore au milieu de la lettre, et ce que nous en avons
« dit explique comment ces articles disparates ont pu

« naturellement se glisser dans une lettre véritable. « Est-il croyable qu'un faussaire ait pu les faire entrer « dans le corps d'une lettre où ils frappent la vue d'une « manière si choquante? Mais si l'on pousse le raffine- « ment en fait de critique jusqu'à supposer encore que « c'est une adresse dans le faussaire d'avoir inséré ces « articles dans la lettre pour lui donner un plus grand « air d'authenticité : au moins conviendra-t-on que « les ennemis de la reine, qui mirent l'imposteur « en œuvre, devaient avoir la clef de ces notes, qu'ils « savaient à quoi elles avaient rapport. Et c'est cepen- « dant ce qu'ils ignoraient, au point de regarder ces « notes comme des espèces de lettres de créance du « porteur, en ce qu'elles avaient trait à des affaires sur « lesquelles la reine ne lui avait donné que des in- « structions verbales (Good., vol. II, p. 152). Mais c'est « ce qui ne peut être; car la reine développe avec tant « d'exactitude les points indiqués dans les notes, qu'il « était superflu de donner là-dessus des instructions « verbales, et les notes ne sont effectivement que le « sommaire de la lettre.

« 5° Marie, en parlant à Bothwell de la conversation « qu'elle avait eue avec le roi sur l'affaire de Mynto, « Hiegait, etc., dit : *De ce chef, je lui en parlerai de-* « *main*. Et elle ajoute tout de suite : *Quant au reste* « *touchant Guillaume Hiegait, il l'a confessé, mais non* « *jusqu'au jour d'après mon arrivée* (Good., vol. II, « p. 9.) Cette addition, qui certainement ne pouvait « avoir lieu qu'après la nouvelle conversation que la « reine se proposait d'avoir avec le roi, semble avoir

« été insérée par la reine elle-même dans le corps de « la lettre. Peut-être l'avait-elle écrite seulement à la « marge, d'où on la fit ensuite passer dans le texte : « tout cela s'explique naturellement, dès qu'il s'agit « d'une lettre véritable écrite en différents moments ; « mais on ne voit pas quel motif raisonnable eût pu « porter un faussaire à hasarder un pareil anachro- « nisme qui n'était nullement nécessaire à ses vues. »

Tels sont les arguments du docteur Robertson pour constater l'authenticité des lettres attribuées à Marie Stuart. Je réponds d'abord à ce qu'il appelle preuves extrinsèques.

On sait que ce furent Murray, Morton, etc., qui produisirent les lettres devant leur conseil secret, devant le Parlement d'Écosse, devant Élisabeth et son conseil; on sait encore qu'ils assurèrent qu'elles étaient authentiques : mais on doit savoir aussi que Murray, Morton, etc., étaient les accusateurs de la reine; que les lettres ne furent présentées, examinées, collationnées, que par ces mêmes accusateurs et leurs partisans[1]; qu'inutilement Marie demanda à les voir, et

[1] Nous apprenons d'Anderson et de Goodall la manière dont ces écrits furent examinés. « On ne fit aucun choix, on ne suivit aucun ordre dans « la présentation, la lecture et l'examen de ces écrits. Ils étaient confusé- « ment répandus sur la table du conseil, on les saisissait au hasard, et on les « produisait selon qu'ils tombaient sous la main.... A la fin de la séance, « les comtes Northumberland, Westmorland, Shewberry, Worcester, Hun- « tington et Warwyck déclarèrent qu'ils *étaient au fait de l'état de la* « *cause*, et aussi parfaitement instruits que les autres membres du conseil « privé de Sa Majesté (Élisabeth). On leur répéta alors que la reine at- « tendait d'eux, autant que de ses ministres, *le plus profond secret* sur

que pour couper court aux sollicitations importunes de cette princesse, on renvoya en Écosse Murray et ses associés; qu'ils y remportèrent leurs papiers qu'on ne vit plus depuis. Je m'en rapporte à tout lecteur impartial qui aura bien pesé l'objection du docteur et ma réponse sur la conséquence qu'il en doit tirer. Je passe aux preuves intrinsèques.

1° Un faussaire passionné aurait, dit-on, rendu les lettres de la reine d'Écosse plus décisives en y insérant des traits plus marqués, au lieu d'une foule de circonstances peu concluantes, qui firent dire à Lesley et aux autres commissaires de Marie, que ces lettres ne prouvaient rien contre elle.

On répond que cette observation est juste, prise en général, et qu'on eût pu trouver dans les lettres dont il s'agit, ce degré d'évidence qui y manque, si elles eussent été l'ouvrage d'un seul homme. Mais que l'on considère un moment qui étaient les acteurs de cette tragédie : Murray, Morton, Lethington, Buchanan, quatre hommes tels qu'il serait difficile d'en réunir dans une même nation, et peut-être dans le même

« cette affaire. » (Anderson, vol. IV, p. 176. Goodall, vol. II, p. 258.)

Lesley avait donc bien raison, après cela, d'adresser aux commissaires examinateurs cette vive apostrophe : « Qui de vous a comparé ces pièces « avec l'écriture de la reine? Oseriez-vous assurer que dans une cause « aussi importante, aussi capitale que celle-ci, vous avez apporté cette « exactitude, cette droiture d'intention, toutes les précautions que pres- « crivent les lois dans l'affaire civile la plus légère? Vous répondrez peut- « être que vous avez rempli votre devoir... L'étrange façon de collationner « des papiers de cette espèce! quels hommes on a choisis pour un pareil « office! Comme si tout l'univers ne savait pas que vous êtes les plus « mortels ennemis de la reine! » (Anderson, vol. I^er^, part. II, p. 19.)

siècle, qu'on pût leur comparer. Soupçonnera-t-on aisément de pareils politiques d'avoir pris de fausses mesures? Les prétendues lettres produites pour la première fois devant le conseil secret portaient la signature de Marie. Les compilateurs s'aperçurent qu'elle était de trop : un peu plus de réflexion leur fit sentir que la signature de la reine au bas de pareils écrits ferait naître des soupçons sur leur authenticité; ils supprimèrent donc prudemment cette première production de leur méchanceté, et dans la suite ils ne firent plus paraître que des lettres non signées. Par là ils prévenaient pour l'avenir tous les soupçons, sûrs qu'ils étaient d'ailleurs que le sujet et le style de ces lettres, joints à la façon dont ils assureraient qu'ils s'en étaient rendus maîtres, suffiraient au but qu'ils se proposaient devant un juge aussi mal disposé que l'était Élisabeth.

A cette réponse, déjà suffisante pour réfuter le raisonnement du docteur, j'en ajoute une autre plus directe et plus convaincante. Les lettres furent, il est vrai, la principale preuve du crime dont on accusait Marie Stuart; mais, dans le même temps et précisément dans les mêmes circonstances, on en produisit une autre comme partie de la première. C'étaient des vers français écrits, disait-on, et adressés par la reine au comte de Bothwell, et trouvés dans le même portefeuille que les lettres. Ces vers doivent donc être envisagés sous le même point de vue que les lettres, comme décelant les mêmes sentiments, et concourant avec elles à prouver une correspondance criminelle entre la reine et le comte avant l'assassinat du roi.

Voyons donc à présent si ces vers ne contiennent que des *indices imparfaits*, des *expressions enveloppées*, de *faibles motifs de soupçon*, où l'on ne trouve rien qui porte l'empreinte d'un ouvrage supposé, ordinairement chargé de preuves claires et surabondantes. Je me borne à citer le premier sonnet tout au long.

VERS FRANÇOIS ÉCRITS PAR LA REINE D'ÉCOSSE A BOTHWELL AVANT SON MARIAGE AVEC LUI, ET DANS LE TEMPS QUE LE ROI VIVOIT ENCORE.

O dieux! ayez de moy compassion,
Et m'enseignez quelle preuve certaine
Je puis donner qui ne lui semble vaine
De mon amour, et ferme affection.

Las! n'est-il pas ja *en possession*
Du corps, du cœur qui ne refuse peine,
Ny deshonneur en la vie incertaine,
Offence de parens, ne pire affliction?

Pour luy tous mes amys j'estime moins que rien,
Et de mes ennemis je veux espérer bien.
J'ai hazardé pour lui et nom et conscience,

Je veux pour luy au monde renoncer,
Je veux mourir pour le faire advancer;
Que reste plus pour prouver ma constance?

Entre ses mains, et en son plein pouvoir,
Je metz mon filz, mon honneur et ma vie,
Mon pays, mes sujets, mon ame assujettie
. . . . . .

Pour luy aussy j'ay jetté mainte larme,
Premier *qu'il fût de ce corps possesseur*, etc.

Je le demande au docteur, ne trouve-t-il dans ces vers que des *indices imparfaits*, que des *expressions obscures* du criminel amour de la reine? La femme la plus perdue pouvait-elle exprimer sa passion et plus clairement

et avec plus d'impudence que ne l'a fait l'auteur de ce morceau de poésie? N'y aperçoit-on aucun de ces traits qui caractérisent l'ouvrage d'un faussaire? Ce que l'on se proposait en accusant Marie, n'était-ce pas de la convaincre par ses propres aveux de ses amours avec Bothwell? Et n'est-ce pas ce que fait ici le faussaire? Hélas! *Bothwell n'est-il pas déjà en possession de mon corps? N'ai-je pas remis entre ses mains mon fils, mon honneur et ma vie? Ne lui ai-je pas assujetti mon royaume, mes peuples, mon âme? Combien n'ai-je pas versé de larmes depuis qu'il est maître de ma personne?* Cinq lignes suffisent pour montrer le but de tout l'ouvrage; reste-t-il encore quelque chose à ajouter à une pareille animosité? C'est donc avec raison que Brantôme, qui avait souvent vu des compositions de Marie Stuart, et qui en avait admiré la beauté et l'élégance, déclare que les sonnets ne peuvent être d'elle [1]. Et mon étonnement est que le docteur Robertson et M. Hume, deux écrivains si élégants, deux juges si éclairés, s'en soient laissé imposer par une si grossière et si palpable imposture. C'est l'ingénieuse observation du docteur qui m'a servi de flambeau pour la découvrir. Par elle j'ai démasqué le faussaire, en qui j'ai fait reconnaître sensiblement tous les caractères qui le distinguent.

Le docteur a encore avancé que les défenseurs de Marie eux-mêmes n'avaient rien trouvé dans ses lettres

[1] « Elle composoit des vers dont j'en ay veu aucuns de beaux et très « bien faits, et nullement ressemblants à ceux qu'on lui a mis sus avoir « fait sur l'amour du comte de Bothwell. Ils sont trop grossiers et mal « polis pour être sortis d'elle. » (Brantôme, vol. I^er.)

qui déposât contre elle. Mais où est sa candeur ordinaire, d'abuser contre cette infortunée princesse du zèle même de ses amis, et de donner à entendre que ces odieuses lettres ne leur parurent pas concluantes contre leur souveraine? Si, parmi ses apologistes, il y en eut de peu éclairés, ou de peu sincères, leur ignorance, leur malice peuvent-elles former un préjugé défavorable à Marie? L'innocence peut-elle repousser la calomnie avec de plus vifs sentiments d'indignation que ceux de la reine d'Écosse, en réclamant contre l'accusation de Murray? Ces sentiments n'éclatent-ils pas dans toutes ses lettres à Élisabeth et à ses commissaires au conseil anglais? Sa cause ne souffre donc point du raisonnement du docteur.

2° et 3° Il ajoute que ces lettres sont dans le goût ordinaire d'un commerce épistolaire, et que la vérité des circonstances dont il y est parlé est prouvée par des témoignages accessoires.

Pour répondre à cette difficulté, il faut approfondir le plan sur lequel les fabricateurs de ces lettres travaillèrent. Ils avaient à imaginer une correspondance entre la reine qui était à Glasgow, et Bothwell son amant, qui demeurait à Édimbourg, et il s'agissait de faire paraître cette correspondance criminelle, en insérant dans les lettres des traits d'un amour passionné; il fallait y entremêler quelques incidents personnels à la reine, ou relatifs à d'autres personnes, et un détail de diverses circonstances où Marie s'était réellement trouvée pendant son séjour à Glasgow. La première mesure à prendre pour l'exécution de ce plan était

donc infailliblement de se procurer des informations sur la situation de la reine pendant qu'elle demeurait dans cette ville, sur les personnes qui l'environnaient, sur tous les événements qui arrivèrent à sa cour, et assurément rien n'était plus facile. Murray, Morton, Lethington avaient alors la confiance de Marie; aucun d'eux ne pouvait ignorer que cette princesse était sujette *à des douleurs de côté.* D'ailleurs, le roi avait auprès de sa personne plusieurs domestiques du comte de Lennox, son père, et en particulier Thomas Crawford, dont il est fait mention dans la première lettre. Que de témoins de la conduite de la reine et de tout ce qui s'était passé à Glasgow quelques mois auparavant! Ce Crawford fut cité devant les commissaires anglais comme témoin de quelques circonstances énoncées dans les lettres. Ces circonstances pouvaient être réelles; la déposition de Crawford pouvait être vraie, et il n'en est pas plus prouvé que les lettres ne sont pas l'ouvrage d'un faussaire. Car il ne faut pas douter que Crawford, placé par le comte de Lennox pour épier la conduite de la reine, pendant qu'elle habita Glasgow avec le roi, ne fît à son maître des rapports fidèles de tout ce qui se passait. Nul autre ne convenait donc mieux au dessein formé de supposer des lettres. Crawford pouvait donner des informations aussi étendues que sûres, et attester ensuite la vérité de ce qu'on ne savait que par lui.

Au reste, je crois devoir observer que rien n'est plus propre à faire naître de justes soupçons contre des témoins, qu'un accord trop exact de leurs dépositions

sur chaque fait. Tant de conformité, tant de précision, annonce du concert, et suppose de la collusion. Jugeons, par cette observation, du témoignage de Crawford dans le cas présent.

D'abord la reine est supposée, dans la première lettre, écrire de mémoire au comte de Bothwell, tout ce qui s'est passé dans les conversations qu'elle a eues avec le roi à Glasgow. Ensuite, selon le témoignage de Crawford, le roi lui raconte lui-même, dans le plus grand détail, les circonstances de ces mêmes conversations; et elles s'accordent parfaitement avec ce qu'en a écrit la reine à Bothwell. Enfin, il faut reconnaître la mémoire la plus heureuse dans Crawford, qui se rappelle, après deux ans, tous les détails de ces entretiens, et en atteste par serment la vérité. Crawford a répondu que, pour fixer sa mémoire, pour prévenir tout soupçon, pour rendre les rapports qu'il faisait à son maître, le comte de Lennox, plus exacts, il a écrit mot à mot[1] ces conversations, immédiatement après en avoir entendu le récit. Mais qu'il me réponde aussi. Pourquoi tant d'exactitude à écrire ce qu'il pouvait redire de bouche l'instant d'après au comte de Lennox, qui était alors à Glasgow ? Pourquoi conservait-il ces mémoires, après avoir communiqué au comte de Lennox ce qu'ils contenaient ? Il prévoyait sans doute que deux ans après Élisabeth et son conseil lui redemanderaient ces conversations écrites, pour appuyer des lettres dont, au temps où il écrivait ces mémoires, on ne pouvait en-

[1] Anderson, vol. IV, part. II, p. 169. Good., vol. II, p. 246.

core soupçonner la future existence. Que de raisons pour regarder comme extrêmement suspect le témoignage de cet homme! Mais quand il serait au-dessus de tout soupçon, je le répète, il n'en resterait pas moins à prouver que les lettres ne sont pas supposées.

Le dissertateur s'est flatté d'apprendre quelque chose de nouveau au public sur l'affaire de Mynto, Hiegait et Walcar, dont il est si souvent fait mention dans la première lettre de la reine, en avançant que le secret de cette affaire avait été totalement ignoré, jusqu'à ce qu'une lettre de la reine à l'archevêque de Glasgow, publiée par Keith, eût appris qu'il s'agissait d'un objet très-important.

La lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow prouve que l'affaire de Mynto, Hiegait et Walcar était en effet d'une grande importance. Mais que l'objet en fût totalement ignoré jusqu'à la publication de cette lettre par Keith, c'est ce qui est positivement contredit par les termes mêmes de la lettre. Voici ce qu'écrit la reine au prélat : « Guillaume Walcar, un de vos do-
« mestiques, s'est présenté à moi... à Steverling... et
« m'a déclaré que le *bruit public* étoit... que le roi,
« secondé de quelques seigneurs de ma cour, vouloit
« se saisir du prince mon fils, et le faire couronner...
« après quoi son père s'empareroit du gouverne-
« ment... Walcar, pressé de s'expliquer, a déclaré
« qu'il tenoit cette nouvelle de Guillaume Hiegait,
« aussi votre domestique... J'ai fait aussitôt amener
« devant moi Hiegait, lequel interrogé, dans *mon conseil*,

« sur la confidence qu'il avoit faite à Walcar, a nié le « fait vis-à-vis de Walcar lui-même... Il a avoué seu- « lement qu'il avoit entendu dire que le roi devoit être « emprisonné. » Cette lettre de la reine est du 20 janvier 1567, un jour ou deux avant celui où l'on fixe son départ pour Glasgow. Le fait dont elle parle était donc déjà *publiquement répandu* avant de parvenir aux oreilles de la reine. Cette princesse fit *interroger dans son conseil* les deux hommes qui passaient pour les auteurs de ce bruit. Or, Murray, Morton et Lethington étaient alors membres du conseil et ne pouvaient, par conséquent, ignorer aucune des circonstances relatives à cette affaire. Un incident *si bien connu*, et assez inquiétant pour mériter d'être approfondi par le conseil privé de la reine, pouvait-il échapper à la connaissance des faussaires ?

Tel est le grand secret dont, après deux cents ans, le dissertateur s'attribue la découverte. Mais nous allons voir des traits encore plus étonnants de sa sagacité dans l'explication de ces passages de la lettre de la reine, sur lesquels la pénétration de Murray et de ses associés, Lethington et Buchanan, prit le change. Il s'agit de ces notes disparates qu'on lit dans le corps des lettres de Marie.

4° *Excusez*, fait-on dire à la reine écrivant à Bothwell, *excusez mon ignorance à écrire*, etc. Voilà ce que le docteur Robertson regarde comme une preuve sans réplique de l'authenticité de ces lettres : Marie manque de papier, et elle est forcée de continuer sa lettre sur la feuille où elle jetait les articles dont elle avait à trai-

ter. C'est une circonstance qui ne pouvait se présenter à l'imagination d'un faussaire..

Cette interprétation est ingénieuse, et montre avec quelle attention le docteur a approfondi la difficulté; malgré cela, je ne puis lui accorder sur ce point plus de lumières qu'à ses amis Murray, Morton, Lethington et Buchanan, qui firent paraître dans la conduite d'une intrigue si délicate et si obscure, une capacité et des talents qu'il n'est pas aisé d'égaler, et cependant, en admettant l'explication du docteur, il faudrait croire avec lui que ces quatre grands politiques, qui avaient en main les prétendues lettres de la reine, qui étaient instruits de tous les faits dont il y est parlé ou qui y avaient rapport, faits récents et renfermés dans l'espace de peu de mois, en eussent assez peu pénétré le sens pour en donner de fausses interprétations aux commissaires à York, et qu'il était réservé au docteur Robertson d'en présenter, après deux siècles, le véritable commentaire. Mais c'est exiger trop de déférence à de simples conjectures.

Dans la lettre dont il s'agit ici, la reine est supposée renvoyer Bothwell au messager, pour une plus ample explication de certains articles qu'elle n'a pas le temps ou l'envie de développer. *Sur ce point*, écrit-elle, *le porteur vous en dira un peu plus... Le porteur*, écrit-elle dans un autre endroit, *vous dira le reste... Si j'apprends ici quelque chose, je vous en ferai part sur le soir.* La lettre est donnée comme écrite à différents moments dans l'espace de deux jours. Chacune des deux parties de la lettre est suivie de quel-

ques notes, qui ne sont évidemment que la récapitulation des articles que la reine a traités dans cette partie. Enfin, la lettre est terminée par ces mots : *Excusez la briesveté des characteres, car hier je n'avoie point de papier quand j'escrivis ce qui est au mémoire.* Je demande si, en suivant les règles du langage et de la grammaire, il est possible d'appliquer ces expressions, *la briesveté des characteres,* et *ce qui est au mémoire*, à aucune partie d'une lettre que la reine continuait à écrire. Ces mots, *ce qui est au mémoire,* se rapportent, en style exact, à un papier séparé; et par ce mémoire, on ne peut entendre que celui qui contenait les articles sur l'explication desquels la reine renvoyait Bothwell au porteur de sa lettre. Tel est le vrai sens de ces mots. Lethington et Buchanan ne leur en donnèrent point d'autre devant les commissaires anglais assemblés à York. *Ils entendent*, disent-ils, *par le mémoire une espèce de lettre de créance donnée à Paris, le messager de la reine.* Cette déclaration est bien positive. Lethington et Buchanan se trompaient, dit le docteur; ils ne pénétraient pas ce mystère. Ce papier écrit, que l'on appelle mémoire, n'était autre chose que la lettre elle-même, écrite sur la feuille où la reine avait jeté d'avance les articles dont elle devait parler, et dont elle avait été réduite à faire usage pour continuer sa lettre. Mais, en ce cas, cette espèce de *barbouillage* n'eût pas manqué de frapper la vue de Buchanan et de Lethington, qui avaient actuellement en main les lettres originales; et alors il n'était pas possible qu'ils se trompassent dans l'explication d'une pareille bigarrure. Le

docteur ne nous donne donc que des conjectures, non-seulement destituées de toute preuve, mais encore formellement contredites par la déclaration expresse de deux hommes mieux instruits du contenu des lettres et plus capables que le dissertateur moderne d'en pénétrer le sens.

Cette apparente difficulté a aussi frappé M. Hume, dont l'observation sur ce point est fort étrange. « Dans « la lettre, dit-il, que la reine écrivit la seconde nuit, « le papier lui manqua, et elle continua à écrire sur « le mémoire dont elle devait tirer des articles le len- « demain matin; et ces articles se trouvent en effet « dans sa lettre; circonstance, ajoute-t-il, qu'un faus- « saire ne pouvait pas imaginer [1]. » Pour toute réponse, je renvoie le lecteur à cette partie de la lettre qui suit le mémoire; il n'y trouvera pas un seul mot qui y ait rapport, excepté celui qui regarde Levingston [2].

Mais je ne puis, à mon tour, omettre une observation que je tire aussi des lettres. Il paraît qu'elle employa deux nuits à les écrire. A la fin de la première nuit, on fait dire à cette princesse : *Je vais me coucher, je veux néanmoins remplir auparavant le reste de mon papier;* et tout de suite vient un petit mémoire des articles qu'elle a traités dans sa lettre. La seconde nuit, après avoir terminé sa lettre, elle ajoute encore une liste d'articles. *Ayez mémoire du propos de mademoi-*

[1] Hume, vol. II, p. 498.

[2] M. Hume a si bien senti la faiblesse et le peu de fondement d'une pareille explication, qu'il l'a supprimée dans la seconde édition de son histoire.

selle Reres, etc. Tout cela est naturel. Mais si l'on adopte la prétendue découverte du docteur Robertson, si l'on croit, sur sa parole, que Marie fut obligée d'écrire une partie de sa lettre sur cette feuille volante qui lui servait d'*agenda*, par quel hasard arrive-t-il que les articles de cet *agenda* se trouvent divisés si à propos, que la moitié est un sommaire exact de tout ce qui précède, sans contenir rien de plus? De tout cela il résulte clairement que ces notes ne furent regardées autrefois que comme on les regarde aujourd'hui, comme une partie réelle de la lettre.

Telles sont les preuves *extrinsèques* et *intrinsèques* du docteur Robertson en faveur de l'authenticité des lettres attribuées à Marie Stuart. Elles sont plus subtiles que solides; je l'ai montré en produisant l'explication de Lethington et de Buchanan, dont l'autorité doit l'emporter sur de vagues conjectures, quelque ingénieuses qu'elles soient.

CHAPITRE IV

Examen de la déposition de Paris. Preuves de la fausseté de cette déposition.

Il nous reste encore à examiner une autre preuve de crime produite contre la reine Marie; c'est la déposition de Nicolas Hubert, communément appelé *French Paris*, domestique du comte de Bothwell, et cité nommément dans les lettres de la reine, comme son messager auprès du comte. Cet homme fut le seul qui, sur des connaissances personnelles, accusa Marie Stuart. Sa déposition, qui est du 10 août, charge directement la reine d'avoir eu une connaissance anticipée de l'assassinat du roi. Mais, pour donner une juste idée de cette déposition, il est nécessaire de rappeler quelques événements déjà rapportés, et qui sont liés à l'histoire de ce Français.

Le comte de Bothwell s'étant enfui d'Écosse au mois de juin 1567, on arrêta Dalgleish, Hay, Hepburn et Powries, ses domestiques, et on leur fit leur procès à la haute cour de justice d'Édimbourg. Tous furent con-

damnés sur leurs propres aveux. Ils furent exécutés comme complices du meurtre du roi, et, jusqu'au dernier soupir, ils soutinrent que la reine n'avait eu aucune part à leur crime [1].

Paris, que l'on supposait avoir été le confident des intrigues de la reine et de Bothwell, fut transféré d'Édimbourg, siége ordinaire de la justice, dans les prisons de Saint-André, lieu de la résidence du comte de Murray. Il y resta environ deux ans [2], c'est-à-dire pendant tout le temps que durèrent les conférences d'York et de Westminster.

On doit se souvenir que c'était entre les mains de

[1] Il faut ajouter à cette preuve évidente la déclaration donnée sur le même sujet par dix-neuf des premiers pairs du royaume, par huit évêques et huit abbés, savoir :

Les comtes de Huntlie, d'Argile, Crawfurd, Eglinton, Cassils, Rothes, Errol.

Les lords Ogilvie, Flemming, Sommerville, Boyd, Levingston, Sanquhar, Zester, Herreis, Oliphant, Drummond, Salton, Maxwell.

Les évêques de Saint-André, de Dunkeld, d'Aberdeen, de Ross, de Galloway, de Brechin, d'Argile, d'Issis.

Les abbés de Jedburgh, de Kinloss, de Saint-Colme, de Glenluce, de Fern, de Neuve-Abbaye, de Haly-wood, de Lyndoris.

Dans les instructions données aux commissaires de la reine Marie, et signées par tous ces seigneurs le 12 septembre 1568, voici comme ils s'expriment : « Quant à ceux qui subirent le supplice pour le meurtre du roi, « ils persistèrent *toujours* à déclarer que la reine notre souveraine étoit « innocente de crime. » (Cot., lib. Goodall, vol. II, p. 359.)

Lesley, évêque de Ross, adressant, dans son apologie de la reine, la parole à Murray et à sa faction, lui dit : « Nous pouvons vous assurer que « Jean Haye de Galloway, Powry, Dowglish, et enfin Paris, tous exécutés « pour ce crime, prirent Dieu à témoin, au moment de leur mort, que « c'étoit vous qui en aviez donné le dessein et conduit l'exécution, et que « jamais la reine n'y avoit eu la moindre part. » (Anderson, vol. I^er^, p. 76.)

[2] Keith, p. 366, Trockmorton's letter, 18 july 1567. Paper-Office.

Dalgleish que le comte de Morton assurait qu'avait été saisi le portefeuille où étaient les lettres de la reine. J'ai déjà fait voir combien le comte de Morton avait rendu sa conduite suspecte, en négligeant d'interroger Dalgleish, examiné en sa présence, sur ce fatal portefeuille, et de constater par le témoignage de ceux qui avaient arrêté ce domestique, que le portefeuille alors produit était le même qu'on avait saisi. Le procès encore existant prouve qu'on ne lui fit là-dessus aucune interrogation; et l'on pourrait avec raison inférer d'un silence si affecté, ou que Morton et ses associés avaient imaginé cette saisie du portefeuille, ou que les lettres n'existaient point encore lorsqu'on fit le procès à Dalgleish, et qu'on attendit sa mort pour répandre l'histoire controuvée de la découverte du portefeuille, et des lettres qu'il renfermait.

Mais il subsistait encore un témoin aussi précieux que Dalgleish : c'était Paris, cité comme le porteur des lettres de la reine au comte de Bothwell. Il était aisé de le produire où et quand on l'aurait voulu. Pourquoi le laissa-t-on vivre après que ses camarades eurent été exécutés à Édimbourg? Pourquoi le transféra-t-on de cette ville, siége de la justice, dans la prison éloignée et isolée de Saint-André? Était-ce afin que le comte de Murray, alors régent du royaume, qui faisait sa résidence dans cette place entièrement dévouée à ses volontés, pût avec plus de liberté corrompre ce domestique, et essayer si par les promesses ou les tortures il réussirait à en faire un témoin imperturbable contre la reine? On pourrait supposer que la multitude des

affaires plus importantes qui l'occupaient en Angleterre, lui firent oublier Paris dans son cachot; mais on ne peut le justifier sur la conduite qu'il tint ensuite.

La reine avait publiquement accusé Murray; elle avait déclaré, dans les termes les plus forts, que, de concert avec sa faction, il avait forgé des lettres sous son nom; elle avait entrepris d'en démontrer la supposition. Pour détourner cette formidable procédure, Murray et ses amis se hâtent de retourner en Écosse, et ils emportent avec eux le portefeuille et les lettres. Marie s'en plaint, et on se contente de lui répondre que Murray a promis de revenir en Angleterre quand on l'y rappellerait. Quelle conduite! On l'accuse, et on offre de prouver l'accusation. Comment se défend-il? Il nie qu'il soit coupable, et en même temps il demande la liberté de s'éloigner. Est-ce là la marche de l'innocence? Suivons-le en Écosse. Le sort y avait mis entre ses mains le seul homme au monde qui pût le justifier s'il était innocent, et convaincre la reine si elle était coupable. C'était ce Paris, ce même domestique qui, à en croire les lettres avait été le confident de la reine et de Bothwell dans le complot qui fit périr le roi. Quoi de plus heureux pour un sujet accusé d'avoir trempé dans le meurtre de son souverain? Mais quelle voie prend Murray pour se laver du forfait qu'on lui impute, et pour écarter le soupçon d'avoir employé la violence ou les promesses à plier ce malheureux domestique à ses vues? L'envoie-t-il à Londres pour y être examiné devant le conseil anglais, comme l'avaient été Crawford et Nelson? Le cite-t-il devant son conseil privé pour y subir

quelques interrogatoires? Le livre-t-il au moins aux tribunaux publics, pour y être jugé comme Dalgleish et les autres domestiques de Bothwell? Non; cette forme de justice déjà employée n'avait pas eu le succès qu'on s'en était promis; les tortures n'avaient pu forcer ces témoins à trahir la vérité; ils avaient constamment persévéré jusqu'à la mort à décharger la reine. Paris était la dernière ressource de Murray, qui la fit valoir aussi d'une façon nouvelle. Ce témoin était renfermé dans la citadelle de Saint-André, dépendante de Murray; Murray lui-même le condamne sans aucune des formalités usitées, et ce n'est que plusieurs mois après sa mort qu'il paraît sous son nom une déposition clandestine, dans laquelle il n'est fait nulle mention de ceux qui en furent les témoins. On l'envoie secrètement à Cécil, lorsque les conférences étaient rompues. Cette déposition contient les charges les plus atroces contre la reine, et des éloges outrés de Murray; et, pour comble d'iniquité, cette pièce si précieuse est soigneusement dérobée aux yeux de la reine et de ses défenseurs. Où les faits parlent les réflexions sont superflues.

Tout ce qui nous reste de ce Paris, ce sont deux dépositions, l'une du 9, l'autre du 10 août 1569. La première, que l'on dit originale, et qui porte sur quelques-uns des feuillets la lettre initiale N du nom de baptême de Paris, existe encore dans la bibliothèque Cotonienne [1]. Elle charge Bothwell de l'assassinat du roi, et ne fait mention ni de la reine ni des lettres

[1] Goodall, vol. I^er^, p. 145.

qu'on lui attribue. La seconde, qui est du 10 août, charge Marie sur ces deux objets. Nous en avons une copie authentiquée par Alexandre Hay, notaire, et secrétaire du conseil privé de Murray [1]. C'est celle-ci que nous, sans en pouvoir douter, avoir été envoyée par Hay à Londres, au mois d'octobre 1569 [2]. Que ces dispositions aient toujours été ignorées de Marie Stuart, c'est ce que prouvent les faits suivants.

Les seuls auteurs contemporains qui parlent de la condamnation et du supplice de Paris, sont Lesley, évêque de Ross, et l'auteur de l'histoire manuscrite d'Écosse, sous le règne de Marie, et les régences de Murray, Lennox, Mar et Morton : histoire publiée dans la suite par Crawford, historien de la reine Anne. L'auteur de l'histoire manuscrite parle ainsi de la condamnation de Paris. « Le régent (Murray) se rendit de Stir-« ling à Saint-André, où Nicknavin, accusé de sor-« cellerie, fut brûlé, et Paris, Français, fut pendu pour « l'assassinat du dernier roi, *quoiqu'il nidt le fait* [3]. »

Lesley, qui était, comme on l'a vu, un des commissaires de la reine d'Écosse, et qui résidait alors à Londres avec le titre de son ambassadeur, y publia vers la fin de 1569, aussitôt après la mort de Paris, une apologie intitulée *Défense de l'honneur de la reine Marie*. Le prélat, en parlant de Paris, s'exprime ainsi : « Quant « à celui dont vous avez imaginé de faire le porteur des

[1] Anderson, vol. II, p. 192. Goodall, vol. II, p. 76.

[2] Cot. lib. C, 1, fol. 326. Anderson's general preface, p. 19, Good., vol. II, p. 84.

[3] Crawford's *Memoirs*, p. 127.

« lettres de la reine, et que vous avez dernièrement « condamné au supplice pour le meurtre du roi, au « moment même de sa mort il protesta, comme ayant « à paraître bientôt devant Dieu, qu'il n'avait jamais « porté de telles lettres de la reine à Bothwell, et que « cette princesse n'avait jamais eu aucune part au for- « fait dont on l'accusait[1]. » Ces mots, *la personne dont vous avez imaginé de faire le porteur des lettres de la reine*, démontrent que ni la reine ni Lesley n'avaient vu la déposition où Paris déclare en termes exprès avoir porté les lettres de Marie. On voit donc, par le passage de l'histoire manuscrite cité plus haut, pourquoi Murray tenait si soigneusement caché à tout le monde, excepté Cécil, la prétendue déposition de Paris. C'est qu'alors personne n'ignorait en Écosse que ce malheureux domestique avait publiquement réclamé avant de mourir contre la réalité de la déposition qu'on lui attribuait.

On aperçoit ici une contradiction manifeste entre le récit de Lesley et de l'auteur de l'histoire manuscrite d'une part, et la déposition prétendue de Paris de l'autre. La vérité ne peut être que d'un côté, et il faut tâcher de la découvrir.

Pour fixer le degré de créance que mérite le témoignage de Lesley, il n'est pas hors de propos de donner une juste idée de son caractère; et je la tire d'une lettre de la reine Élisabeth à la reine Marie, du 21 décembre 1568. Après avoir parlé des autres commissaires de

[1] Anderson, vol. I^er^, part. II, p. 19.

Marie, Élisabeth ajoute : « Je ne puis que louer le « choix que vous avez fait de l'évêque de Ross, qui a « fait éclater en public et en particulier, dans la dé- « fense de votre honneur et de votre état, non-seule- « ment beaucoup de fidélité et de prudence, mais en- « core un amour sincère et le plus entier dévouement. « Je ne puis vous en parler que dans ces termes, et je « souhaite que vous ayez un grand nombre de pareils « serviteurs, persuadée que je suis que nul autre ne « l'emporte sur lui en zèle et en attachement pour vo- « tre personne. Je lui rends d'autant plus hardiment « ce témoignage, que la fidélité d'un vrai serviteur ne « se montre jamais mieux que dans l'adversité de ses « maîtres. Je désire que votre innocence bien reconnue « mette fin à vos infortunes [1]. »

Lesley et l'auteur de l'histoire manuscrite ne doutent pas de la vérité des dernières paroles de Paris; ils en parlent, non pas comme d'un bruit sourd, mais comme d'un fait public dans toute l'Écosse au temps de l'exécution. Lesley fait imprimer sa réclamation contre la déposition de ce domestique immédiatement après sa mort. C'était pour les accusateurs de la reine le moment de faire paraître cette déposition, si elle était vraie, et d'en appuyer l'authenticité du témoignage de ceux qui y avaient été présents. Murray, accusé de faux à la face de l'univers par l'ambassadeur de Marie Stuart, se devait à lui-même de repousser l'injure, en

[1] Paper-office. Anderson, vol. IV, p. 184. Goodall, vol. II, p. 270. Ce caractère est bien différent de celui que fait du même prélat le docteur Robertson, sans autre autorité que la sienne. (*Dissert.*, p. 5.)

produisant la pièce dont on niait l'existence. Il se tut néanmoins, et la seule réponse que l'on fit au mémoire justificatif du prélat fut de le supprimer par ordre d'Élisabeth[1], sous le prétexte qu'il contenait quelques principes dangereux sur les droits de Marie à la couronne d'Angleterre. Ce qui n'empêcha pas que presque aussitôt après, c'est-à-dire en 1571, il n'en parût une nouvelle édition à Liége[2].

On ne dira pas sans doute que la suppression du mémoire de Lesley ôtait à Murray la connaissance de ce qu'il contenait, parce qu'on ne peut pas raisonnablement supposer qu'il fût le seul à n'avoir pas un ouvrage qui était entre les mains de tout le monde. C'était Élisabeth qui l'avait supprimé: elle et ses ministres l'avaient donc eu sous les yeux. D'ailleurs Murray entretenait habituellement un ministre à Londres, et l'on sait, par un monument encore existant dans la bibliothèque Cotonienne, qu'il envoya dans cette ville, au mois d'octobre 1569, Macgill, abbé de Dumfermline, avec le titre de son agent, et qu'il le chargea d'y porter la prétendue déposition de Paris[3]. Il y a plus; c'est que Morton lui-même, député par le comte de Lennox, régent d'Écosse, en qualité de commissaire pour ménager un nouveau traité avec Élisabeth, afin de déposer Marie, était à Londres au commencement de 1571, dans un temps où il était impossible que lui et Macgill n'eussent pas vu l'*Apologie de Marie*. A quoi donc attribuer

[1] Anderson, vol. Ier, préface de l'*Apologie de la reine Marie*, p. 4.
[2] Anderson, vol. Ier, part. II. Préface, p. 12.
[3] Goodall, vol. II, p. 84.

l'étrange réserve et le silence obstiné de Murray et de Morton qui pouvaient fermer si facilement la bouche à Lesley ? La déposition de Paris n'était peut-être pas encore en état de soutenir le grand jour ; ou bien un reste d'égard pour la réputation de la reine engagea à tenir cette pièce secrète. On va voir que ce dernier motif n'entra assurément pour rien dans la conduite de Murray et de Morton.

Ce fut précisément dans cette année 1571 que Buchanan publia son fameux libelle intitulé *Exposition de la conduite de la reine Marie* : source d'opprobre pour l'auteur, et monument éternel de son ingratitude. Dans cet ouvrage, publié en latin et en écossais, on n'a rien oublié de ce qui peut noircir Marie Stuart. Ses intrigues avec Bothwell, ses tentatives réitérées pour empoisonner le roi son époux, sa complicité dans l'attentat qui a enfin fait périr ce prince, en un mot, tout ce que la méchanceté et la calomnie pouvaient inventer pour rendre cette princesse odieuse, se trouve rassemblé dans le libelle de Buchanan. Il y fit imprimer aussi tout au long les fameuses lettres de Marie à Bothwell, comme des garants et des preuves de ce qu'il avançait ; et afin de ne négliger aucun moyen d'accréditer ce libelle, on y inséra en entier de prétendues dépositions de Dalgleish, Powries, Hay et Hepburn, tous domestiques de Bothwell : la plus récente, la plus décisive, celle de Paris, y fut seule omise.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, quoique Paris soit souvent cité dans l'ouvrage de Buchanan comme le confident du complot de la reine et de Bothwell contre

la vie du roi, quoique Lesley eût avancé que ce domestique avait publiquement justifié la reine avant de mourir, quoique les lettres ne fournissent que des indices contre cette princesse, au lieu que la déposition de Paris la chargeait directement, Buchanan néanmoins ne dit pas un mot de cette déposition. Cet auteur vécut encore plusieurs années après. Son libelle fut souvent réimprimé. Dans la suite il écrivit au long l'histoire de son temps. Il y parle encore de Paris, et garde le plus profond silence sur sa déposition.

Hay, comme on l'a vu, avait attesté, en qualité de notaire, la vérité d'une copie de cette déposition envoyée à Londres en 1569. Cet homme avait grande part aux manœuvres de ce temps, et il parvint par degrés à être secrétaire du conseil secret de Murray. Voici ce qu'il écrivait à Knox le 14 décembre 1571 : « On a en« voyé en Angleterre la vie et le procès de notre reine; « le tout est en latin et en anglais. On y a rassemblé « toutes les actions violentes et tragiques de cette prin« cesse, avec le procès de Bothwell, les lettres et les « sonnets que lui a adressés la reine, les dépositions de « ceux qui ont été exécutés... *Il paraît qu'on n'y a « rien oublié de ce qui peut contribuer à la diffamer* [1]. » Or Hay, écrivant à son ami, et mieux instruit que personne, que la déposition de Paris était entre les mains de ceux-là mêmes qui avaient publié tant d'horreurs contre la reine, convaincu aussi, par la part qu'il avait eue à cette pièce, qu'il n'était pas encore à propos

[1] Goodall, vol. II, p. 371.

d'en informer le public, Hay n'en parle pas plus dans sa lettre que si la déposition n'eût pas existé. Il dit qu'on a rassemblé *tout ce qui peut contribuer à diffamer la reine*, et il se tait sur l'accusation la plus atroce que lui-même avait fournie aux accusateurs. En rapprochant tous les faits relatifs à la déposition de Paris tels que je viens de les exposer, il n'est personne qui ne puisse prononcer, sans craindre de se tromper, qu'on n'évita avec tant de soin de publier cette pièce, que parce qu'on appréhenda de voir paraître une nuée de témoins qui, ayant été présents à l'exécution de ce malheureux, n'auraient pas manqué de s'élever contre une si palpable imposture.

Mais, pour satisfaire la curiosité du lecteur, je vais mettre sous ses yeux cette fameuse déposition telle qu'elle nous est parvenue; ce sera prouver sa fausseté, non plus par les circonstances extrinsèques, mais par le fonds même de la pièce.

« 1° Interrogué, quant premièrement il entra en cré-« dit avec la royne?... *Rép.* Que ce fut comme la royne « fust à Kalendar allant à Glasgow; qu'alors elle luy « baylla une bourse, là où il avoit envyron ou trois « cents ou quatre cents écus, pour la porter à M. de Bo-« duel [1]. »

On pourrait demander ici pourquoi la reine ne donna pas elle-même cet argent à Bothwell qui était alors avec elle à Glasgow.

2° Que deux ou trois jours après, lorsque la reine

[1] Anderson, vol. II, p. 192, 193, 196 et 205.

l'envoya de Glasgow avec la première lettre pour Bothwell, elle le chargea de lui dire de vive voix : « Que « le roi la vouloit *bayser*, mais elle n'a pas voulu à « cause de sa maladye, chose que Rayres en témoigne- « roit bien. »

N'est-il pas contre toute probabilité que Marie ait donné une pareille commission à un valet ?

« Et plus, ce dict-elle, vous direz à M. de Boduel « que je ne vais jamais vers le roi, que Rayres n'y est, « et voit tout ce que je fais.

« 3° Comme Paris voulait dresser le lit de la royne « en sa chambre qui étoit droicte sous la chambre du « roi, ainsi que M. de Boduel lui avoit commandé...

« 4° Je prins la hardiesse de lui dire, Madame, M. de « Boduel m'a commandé de lui porter les clefs de votre « chambre, et qu'il a envie d'y faire quelque chose, « *c'est de faire sauter le roi en l'air par poudre.*

« 5° Que M. Boduel lui avoit dict, que toutes les « nuits lady Reres iroit bien tard le querir, pour l'a- « mener à la chambre de la royne, et qu'il étoit pré- « sent quand lady Reres arriva de sa course. »

Telles sont les grossièretés et les absurdités répandues dans la prétendue déposition de Paris; et c'est ici que se vérifie pleinement la remarque du dissertateur; savoir, que les faussaires en général se trahissent eux-mêmes par l'animosité et les exagérations qui caractérisent leurs ouvrages. L'attention à ne pas prêter à la reine dans ses lettres des propos aussi clairs que ceux d'un domestique, leur fut inspirée par la prudence; mais ils ne risquaient rien à mettre dans la bou-

che de celui-ci les expressions les plus révoltantes. Elles ne démentaient point le caractère d'un homme de son état; et ceux qui empruntaient sa voix étaient déterminés à mettre le comble à l'infamie de la reine, en la représentant comme une prostituée, coupable de la mort de son époux.

Mais comment le docteur Robertson défend-il l'authenticité de cette calomnieuse déposition? « Le cou- « pable, dit-il, subit deux interrogatoires qui subsis- « tent encore, l'un en original, et l'autre dans une « copie. On les prétend faux et supposés; mais on y « remarque une simplicité, une naïveté qu'il est pres- « que impossible d'imiter; ils sont pleins de détails et « de particularités que le plus habile faussaire aurait « peine à rassembler et à lier assez adroitement pour « leur donner un air de probabilité et de vraisem- « blance. Combien de faits que nul autre qu'un domes- « tique ne peut articuler, et qui, hors de là, ne sau- « raient même s'imaginer! *Il faut convenir cependant « que cette déposition contient aussi bien des faits im- « probables. Paris paraît avoir été un babillard. La « crainte de la mort, la violence des tortures, le désir « de complaire à ceux qui étaient les maîtres de son « sort, l'auront peut-être engagé à supposer quelques « circonstances, et à en exagérer d'autres.* Mais il y a « une grande différence entre reconnaître qu'il peut y « avoir dans un récit des circonstances fausses ou im- « probables, et regarder le récit entier comme imagi- « naire et controuvé. Je soupçonne le premier, et ne « vois nulle apparence au second. »

Je réponds d'abord que c'est un principe de toutes les nations et de tous les siècles, qu'un témoignage, convaincu de faux dans une de ses parties, devient suspect dans sa totalité, et que le plus léger écart sur ce point forme un préjugé légitime contre le témoin. Mais, dans le cas présent, les circonstances accessoires de la déposition de Paris donnent un nouveau degré de force contre elle. Le désir de complaire à des hommes puissants, auquel le dissertateur attribue le mélange de vérité et de fausseté qui paraît dans cette déposition, n'est point une raison recevable. Si elle valait pour un seul article, elle prouverait trop. Dès qu'on admettra que Paris a pu déposer faux pour plaire à quelqu'un, on peut légitimement conclure que le même motif l'a porté à accuser faussement la reine. S'il a été déterminé *par la crainte de la mort*, ou par la violence des tortures, toute sa déposition contre Marie Stuart ne doit être regardée que comme un mensonge continu d'un bout à l'autre. Le docteur Robertson n'aurait pas droit d'exiger de moi d'autre réponse; et d'ailleurs, à juger de la déposition dont il s'agit par les circonstances absurdes et improbables qu'elle contient, il n'est pas croyable que Paris l'ait faite. L'espoir de la vie a pu l'engager à accuser faussement la reine; mais s'accuser lui-même d'avoir trempé dans l'assassinat du roi, c'était évidemment renoncer à tout sentiment de compassion de la part de son juge, et se déclarer digne des plus affreux supplices.

Le dissertateur ajoute qu'il règne dans la déposition de Paris beaucoup de simplicité et de naïveté : ce qui

ne s'accorde pas avec ce verbiage et ces détails minutieux qu'il condamne dans sa déposition. Parmi ces détails il s'en trouve de vrais, j'en conviens, et Paris peut les avoir réellement énoncés; mais ils n'ont aucun rapport à la reine, et rien de tout cela ne prouve qu'une déposition, publiée plusieurs mois après la mort de ce domestique, soit vraie. Il est, comme je l'ai déjà remarqué, de l'art d'un faussaire de mêler des faits véritables parmi ceux qui ne le sont pas, afin de faire valoir les uns par les autres.

Encore quelques réflexions sur cette déposition. Elle commence par ces mots : « *A Sanctandre le* 10^e^ *jour* « *d'août* 1569, *Nicolas Hubert, dit Paris, a été inter-* « *rogé sur les articles et demandes qui s'ensuivent*, etc., « *premièrement*, etc. » La suite des interrogations et des réponses est en français. Mais par qui et par quelle autorité cette procédure fut-elle faite? C'est ce qui n'est exprimé nulle part. Cet interrogatoire n'était donc pas un acte judiciaire, d'autant plus qu'on n'y cite personne qui y ait été présent. S'il eût fait partie du procès de Paris, on y eût énoncé le nom du tribunal devant lequel il se fit, et celui des juges qui l'ordonnèrent.

Quelle différence entre cette procédure clandestine et celle que fit la cour de justice d'Édimbourg au sujet de Dalgleish, Hay, Hepburn, etc. L'interrogatoire de ces trois coupables commence ainsi : « A Édim- « bourg, le 26 juin 1567, présents les comtes de Morton « et d'Athol, le président de Dundée et M. de « Grange[1], etc.... A Édimbourg le 13 septembre, l'an

[1] Anderson, v. II, p. 173 et seq. *Nota*. Toutes ces formules étaient en latin.

« du Seigneur 1567, en présence de milord régent, « des comtes de Morton et d'Athol, des lords de Lochle- « ven et Petarow, de M. Jacques Macgill, et du greffier « de la cour, etc... A Édimbourg le 8 décembre, l'an « du Seigneur 1567, en présence de milord régent, du « comte d'Athol, du lord Lindsay, de M. Grange, et du « greffier de la cour, etc. » A la fin de ces interrogatoires, on lit au long l'attestation et la signature du greffier Jean Ballendan, qui certifie que les principales dépositions sont inscrites dans les registres de la haute cour de justice [1].

Quel caractère d'authenticité présente donc la déposition de Paris? Absolument aucun, excepté le certificat isolé de Hay, secrétaire de Murray, lequel atteste, en qualité de notaire, que cette déposition est la vraie copie de l'original qui a été lu à Paris, et que Paris lui-même a signé. On sait que tout acte dressé par un notaire ne fait foi qu'autant qu'il est muni de la signature de deux témoins. Il ne s'en trouve aucune sur la copie faite par Hay, laquelle n'est garantie que par le seul certificat d'un homme suspect, secrétaire de Murray, qui est contredite par l'univers entier, et tacitement désavouée par Hay lui-même.

Je pourrais employer les mêmes armes contre la prétendue déposition du 9 août; mais comme elle ne charge que Bothwell, sans impliquer la reine dans le meurtre de Darnley, il n'entre pas dans mon plan de la discuter.

[1] Anderson, vol. II, p. 183.

Mais qu'il me soit permis, en terminant ce chapitre, de relever un raisonnement de M. Hume pour prouver la vérité de la déposition de Paris. « C'est en vain, « dit-il, que l'on cherche aujourd'hui des improbabi- « lités dans la dernière déclaration de Nicolas Hubert, « et que l'on s'efforce de faire passer les plus petites « difficultés pour des contradictions. Elle fut certaine- « ment un acte judiciaire dressé dans toutes les formes; « elle fut publiée judiciairement, et selon toutes les rè- « gles, et c'était aux personnes qu'elle intéressait, si « elles étaient assurées de leur innocence, à en exami- « ner alors la vérité [1]. »

C'est aller en peu de mots, mais bien décisivement, au-devant de toute objection que l'on pourrait faire contre la déclaration de Paris. Mais sur quoi M. Hume fonde-t-il une décision si tranchante? Sur deux faits qu'il suppose vrais, et qui sont faux. 1° *Cette déclaration fut faite dans les formes judiciaires*, c'est-à-dire sans doute en présence et par l'autorité d'un juge. 2° *Elle fut publiée selon toutes les règles de la justice;* sans doute encore pendant la tenue des conférences devant Élisabeth et son conseil, en présence des commissaires de Marie Stuart, qui devait l'examiner si elle eût été assurée de son innocence? Mais la première assertion de M. Hume se trouve renversée par ce que j'ai dit plus haut, puisque la déposition de Paris n'est revêtue d'aucune des formalités qui caractérisent un acte judiciaire. Quant à la seconde, elle n'est pas plus

[1] Hume, vol. II, p. 500.

vraie. Les conférences furent rompues au mois de février 1569 : Nicolas Hubert ne fut exécuté que le mois d'août suivant; et son *testament de mort*, comme le nomme M. Hume, est daté seulement du 10 de ce mois. A quoi pense donc cet historien, de venir nous dire gravement que la déposition de Paris fut publiée juridiquement, et que la reine Marie avec ses commissaires devait la bien examiner? Or, puisque les accusateurs de Marie ne produisirent contre elle, ni Paris pendant qu'il vivait, ni aucune déposition sous son nom dans le temps où cette princesse aurait pu l'examiner, je crois pouvoir tourner le raisonnement de M. Hume contre lui-même. Je dis donc que c'est en vain que l'on travaille aujourd'hui à défendre et à justifier les improbabilités et les absurdités d'une déposition clandestinement extorquée, publiée seulement après la mort de celui à qui on l'attribue, destituée de tous les caractères, de toutes les formalités nécessaires dans un acte régulier et juridique; et je conclus, sans balancer, que cette prétendue déposition de Paris n'est qu'une imposture, et l'ouvrage d'un faussaire.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Accusation de la reine d'Écosse contre les comtes de Murray et de Morton, et contre le secrétaire Lethington, comme complices de l'assassinat du lord Darnley, son époux. — Leur justification par le docteur Robertson et M. Hume. — Charges prouvées contre eux.

Dans l'examen critique que j'ai fait des preuves produites par les comtes de Murray et de Morton, et par le secrétaire Lethington, contre Marie Stuart, reine d'Écosse, comme coupable des crimes dont ils l'accusaient, j'ai tâché de démontrer que ces preuves non-seulement étaient insuffisantes, mais encore qu'elles étaient fausses et controuvées. Si j'y ai réussi, la question change absolument, et il s'agit d'établir, non plus que la reine d'Écosse fut innocente, mais que ses accusateurs furent coupables. Quelque évidente que soit cette conséquence, j'entreprends de dissiper par des preuves directes les épais nuages que ces hommes,

aussi hardis que dissimulés, surent répandre sur les circonstances de la mort de Darnley, et de suivre pas à pas toute leur marche dans cette scène tragique.

Le précis de l'accusation intentée par la reine d'Écosse contre le comte de Murray, son frère naturel, et contre le comte de Morton et Lethington, ses associés, consistait à dire *qu'ils avaient été les auteurs, les conspirateurs, et quelques-uns d'eux les exécuteurs de l'assassinat du roi*[1]. Avant de développer les preuves de cette accusation, j'espère qu'on m'accordera sans peine les deux points suivants, comme une conséquence naturelle de l'accusation prise en elle-même.

1° Si l'accusation intentée par la reine est bien fondée, si cette princesse prouve que ses accusateurs Murray, Morton et Lethington sont entrés dans la conspiration contre la vie du roi, il n'est pas possible qu'elle y soit entrée elle-même, et qu'elle soit coupable de la mort de ce prince. C'est une vérité à laquelle le bon sens ne peut se refuser[2].

2° Murray, Morton et Lethington, ce redoutable triumvirat, ayant dès le commencement fait cause commune, ayant publiquement et de concert accusé leur souveraine, et prétendu prouver leur accusation, ayant par là renversé Marie de son trône, et usurpé le gouvernement; si la reine prouve que ces trois hommes ensemble, ou quelques-uns d'entre eux, ont eu part à la mort du roi, tous trois, *comme compagnons de crimes*,

[1] Cot. lib. Good., vol. II, p. 298.

[2] C'est l'argument de Robertson en faveur de Murray, que je tourne contre lui.

nt être censés avoir participé à celui qui fit périr Darnley.

x points une fois accordés, voyons ce que s associés ont produit pour leur défense, les écrivains de leur parti ont cru les jus-

Murray et ses associés se contentèrent de protester, en termes généraux, *qu'ils n'étaient pas coupables du crime que la reine leur imputait.* M. Hume a donné plus d'étendue à leur apologie. « L'accusation intentée « par la reine, dit-il, étant venue si tard, on ne peut « la regarder que comme une récrimination contre son « ennemi; et si, hors cette récrimination dictée par la « vengeance, il ne subsiste pas la plus légère présomp- « tion que Murray ait eu part au crime dont on l'ac- « cuse... Murray n'avait point de motif de le com- « mettre... La mort du roi lui procura, il est vrai, la « régence de l'État, mais il la dut beaucoup plus à la « mauvaise conduite de la reine, qu'il ne pouvait point « prévoir alors [1].

« Murray, dit le docteur Robertson, servit *fidèlement* « la reine à son retour en Écosse; et, par sa prudente « administration, il la rendit si puissante et si agréa- « ble à ses sujets, qu'elle apaisa sans peine, en 1565, « un soulèvement formidable que *Murray lui-même* « *avait excité.* Quel motif aurait pu le porter à faire « périr un prince sans capacité, sans partisans, sans « autorité? Il est difficile de concevoir ce qu'il avait à

[1] Hume, vol. II, p. 500.

« craindre pendant la vie du roi, et de conjecturer ce « qu'il pouvait gagner à sa mort... Si Murray eût en- « gagé Bothwell à exécuter le crime, s'il y eût trempé « lui-même, pouvait-il espérer que ce Bothwell, dont il « avait été le complice, souffrirait en silence les per- « sécutions qu'il eut à essuyer de sa part, et qu'il ne « récriminerait pas contre lui, en dévoilant toute l'ini- « quité du complot? Or est-il probable que Murray « voulût élever Bothwell au pouvoir suprême, dans « l'espérance de l'en dépouiller dans la suite[1]? »

On nous amuse ici par des raisonnements appelés *a priori*, et l'on s'efforce de détruire les faits par un défaut apparent de motifs capables de les produire. Si la certitude des événements dépendait d'inductions tirées de causes probables, il faudrait douter de tous les faits historiques, et n'admettre que ceux dont on aurait été soi-même témoin.

Quel motif, demande le docteur Robertson, aurait porté Murray à faire périr le roi? M. Hume lui répondra, que *c'était l'ambition de se procurer la régence de l'État*. Mais tous les ingénieux raisonnements de ces deux écrivains sont contredits par des faits qui ne laissent plus lieu aux raisonnements. Ce Murray, qu'il plaît à ces messieurs d'appeler *un fidèle ministre de la reine Marie*, nous allons le voir former une association perfide avec Morton et Lethington, et nous les verrons tous trois se vendre au service de la reine Élisabeth, avant le retour de Marie en Écosse, pendant son voyage pour s'y rendre, et après qu'elle y fut arrivée.

[1] *Dissertation*, p. 3.

Nous verrons le même Murray, *qui n'avait rien à craindre de Darnley*, poussé par son ambition, et soutenu par l'espérance d'un secours promis par Élisabeth, se mettre à la tête d'un soulèvement qui était son ouvrage, dans la résolution bien connue de tuer le lord Darnley et de s'emparer de la personne de la reine.

Nous les verrons encore, lui et ses associés, entrer dans une foule de conspirations contre leur souveraine, jusqu'à la mort du roi. Nous verrons Morton et Lethington, les agents de Murray et les complices de l'assassinat de ce prince, se réunir pour justifier solennellement le comte de Bothwell d'un forfait dont ils le *connaissaient pour le principal auteur*. Nous verrons ce triumvirat, malgré les *improbabilités* que le docteur Robertson aperçoit à leur plan, nous le verrons travailler au mariage de la reine avec Bothwell leur associé; et, ce mariage une fois fait, nous le verrons accuser publiquement ce même Bothwell d'être le meurtrier du roi, soulever toute l'Écosse contre lui et contre la reine, qu'ils enveloppent dans son désastre, tandis qu'ils le laissent s'évader, *dans la crainte qu'il ne révèle l'inique complot*. Tels sont les faits qui renversent les conjectures de ces deux historiens, et que j'entreprends de prouver jusqu'à l'évidence.

Mais, avant d'entrer en matière, il est important de faire remarquer une supercherie des apologistes de Murray pour le justifier lui seul. Ils abandonnent tout le parti, et ne mettent en cause que Murray, comme si la reine n'eût accusé que lui : ce qui est faux, parce que l'accusation enveloppa avec lui Morton, Lething-

ton et tous ses associés. Murray était le chef du parti ; c'est lui qui dirigeait ses opérations : mais il eut grand soin de se dérober au grand jour, pendant que Morton et Lethington, les deux instruments de sa politique, agissaient plus à découvert et avec moins de précautions. Il était le ressort secret qui mettait toute la machine en mouvement, et ses artifices lui inspiraient assez de confiance pour croire qu'il trompait tous les yeux. Il ne se montra que lorsque ses suppôts disparurent ; et, en se présentant, il sembla vouloir arrêter toute recherche contre eux.

C'est par cette conduite raffinée que les défenseurs de Marie Stuart se sont laissé donner le change. En poursuivant Murray, ils ont laissé échapper ses deux agents Morton et Lethington. Ma façon de l'attaquer sera donc nouvelle, et mes recherches auront successivement pour objet la conduite de chacun des membres de ce triumvirat. Je tâcherai aussi de découvrir les intérêts qui les réunirent contre la reine pendant tout son règne, afin que le lecteur, en les considérant, soit séparément, soit ensemble, puisse sûrement prononcer sur tous les trois. En racontant les faits, je citerai les sources d'où je les ai tirés. On en connaîtra mieux l'importance.

CHAPITRE II

Liaisons secrètes des confédérés avec la reine Élisabeth. — Soulèvement excité par Murray; sa rébellion; son projet de faire périr le lord Darnley. — Son bannissement.

Pour mettre le lecteur en état de juger quelle part Murray, Morton et Lethington eurent à la mort funeste de Darnley, il est nécessaire de tracer leur conduite pendant les années qui précédèrent immédiatement cet événement tragique.

Au temps de la mort de la reine régente, mère de Marie, qui était encore en France, le comte de Murray, frère naturel de la jeune reine et prieur de Saint-André, était à la tête du parti réformé en Écosse. Il courut alors un bruit qu'il en voulait à la couronne. La première preuve qu'on en ait est une lettre de M. Nicolas Trockmorton, ambassadeur d'Angleterre en France, datée du 26 juillet 1559 et adressée à Cécil, secrétaire d'Élisabeth. « Je suis secrètement informé, « dit-il, qu'il y a en Écosse un parti pour placer le « prieur de Saint-André sur le trône, et que le prieur « lui-même n'épargne rien pour y parvenir[1]. »

[1] Doctor Forbes's Col., vol. Ier, p. 130.

[illegible] Elisabeth [illegible] [illegible] [illegible]

ce qu'il avance, c'est que la lettre de Lethington à Cécil sur ce sujet existe encore dans la bibliothèque Cotonnienne. Cette lettre prouve évidemment que dès lors Murray et sa faction, de concert avec Cécil, ministre d'Élisabeth, cabalaient pour troubler le gouvernement en Écosse. « J'ai passé, dit Lethington, le mois « dernier dans le nord de l'Écosse avec milord Jac« ques (Murray). Nous n'y avons pas manqué d'occupa« tion *pour le progrès de la religion et pour la cause « commune*... Je pense comme vous sur le retour de la « reine notre souveraine en Écosse, il causera infailli« blement d'étonnantes tragédies... Elle (la reine Ma« rie) ne veut point avoir à son service *quiconque est « bien disposé pour l'Angleterre*. On ne manquera pas « de leur susciter des affaires, non pas d'abord directe« ment pour cause de religion; mais, ce prétexte paraissant odieux, on emploiera l'accusation de haute « trahison; on disgraciera, on bannira, on dispersera « un certain nombre de seigneurs; le reste ne donnera « pas de peine à écraser, et alors commencera la bou« cherie[1]. »

Mais d'où sait-on qu'Élisabeth avait effectivement intention d'arrêter Marie Stuart dans son passage en Écosse? D'un discours du chancelier Bacon dans le conseil privé d'Angleterre, en 1562, à l'occasion d'une entrevue proposée entre Élisabeth et Marie. « Pensez« vous, dit le chancelier, que la reine d'Écosse oublie « le refus que vous fîtes de la laisser passer par l'An-

[1] Cot. lib. Calig. book 10.

« terre à son retour de France ? Oubliera-t-elle aussi les « vaisseaux que vous envoyâtes sur son passage[1] ? »

On aperçoit donc déjà le but de Murray et de son parti dans le conseil qu'ils donnèrent d'arrêter leur souveraine en Angleterre. Ils voulaient s'emparer du gouvernement de l'État. Mais ce qui suit demande une attention particulière : on y trouvera la preuve que, dans ce temps-là même, la fatale association entre Murray, Morton et Lethington était formée de concert avec Élisabeth et Cécil son ministre ; qu'elle se soutint constamment dans la suite; qu'elle fut la source de soulèvements non interrompus contre Marie et contre son administration, des désastres qui signalèrent son règne, et ne finirent que par sa mort sur un échafaud.

La reine d'Écosse n'arrive dans ses États que le 22 août 1561 ; mais Élisabeth n'avait pas attendu ce temps pour envoyer un ministre à Édimbourg. C'était le sieur Randolph, qui, sous couleur de faire à Marie, de la part de sa maîtresse, des compliments de félicitations sur son arrivée, s'établit à sa cour, en devint un espion attentif à informer Élisabeth et Cécil de tout ce qui passait, et occupé à fomenter, à encourager toutes les cabales qui se formaient contre son gouvernement. Ce sont les lettres encore existantes de Randolph lui-même qui nous découvrent l'objet de son séjour en Écosse.

Il n'avait pas tardé, à ce qu'il paraît, à se lier avec

[1] Good., vol. Ier, p. 176. Tiré d'un manuscrit intitulé *Placita secreti Concilii*, qui était autrefois dans la bibliothèque du docteur Moor, évêque d'Ely, et qui est aujourd'hui dans la bibliothèque de l'université de Cambridge.

tous ceux qu'il croyait propres à seconder ses vues, avec le fameux Jean Knox, un des premiers prédicants de la Réforme [1], mais surtout avec Murray, Morton et Lethington. Voici ce qu'il écrivait à Cécil le 9 août 1561, moins de quinze jours avant l'arrivée de Marie. « J'ai « communiqué votre lettre à milord Murray, à milord « Morton, et à Lethington. Ils souhaitent autant que « vous-même qu'on arrête pendant quelque temps la « reine d'Écosse en Angleterre. Quelques-uns d'eux re- « nonceraient volontiers pour toujours à la voir, si cela « pouvait se concilier avec l'obéissance qu'ils lui doi- « vent... Ils sont dans une situation à devoir penser « sérieusement à eux-mêmes; leur danger est pressant, « et ils ne voient de ressources et de sûreté que dans *la* « *faveur et la protection de Sa Majesté* (Élisabeth). Ils « sont résolus à payer, sans perdre de temps, ce qu'ils

[1] Ce que Randolph écrivait à Cécil au mois de septembre 1561 prouve que Knox était du parti. « M. Knox m'a instamment recommandé de « vous apprendre que le lord Lethington lui a remis votre lettre, à « laquelle il ne tardera pas à répondre. » (Cot. lib. Calig. book 10.) Les paroles suivantes du même Randolph montrent le but de cette correspondance entre Cécil et Knox. « Vous nous exhortez (la faction qui était dans « les intérêts des Anglais) à avoir du courage ; je vous assure que la *voix* « *d'un seul homme* est plus capable de nous en donner en une heure que « six cents trompettes qui retentiraient sans cesse à nos oreilles. »

Le docteur Robertson dit (Histoire, vol. Ier, p. 157) que Knox inspirait à ses auditeurs de grands principes de gouvernement. M. Hume peint son talent bien différemment. « La reine, dit-il, s'efforça par tous les traits « de la plus aimable condescendance de se l'attacher : elle ne put rien « gagner sur son cœur inflexible... Les principes politiques que Knox ver- « sait dans l'âme de ses frères respiraient autant la sédition que ses « dogmes théologiques décelaient de superstition. » (Vol. V, p. 51, in-8.) C'est au lecteur à juger lequel des deux historiens a mieux représenté le caractère de ce fanatique *démagogue*.

« peuvent attendre d'elle, et à lui exposer ce qu'elle « peut attendre d'eux.... Ils se proposent d'avoir avec « moi une conférence là-dessus. Ma réponse est toute « prête...

« D'après une conversation que j'ai eue dernièrement « avec le lord Jacques (Murray) et avec Lethington, je « juge qu'ils exigeront de moi qu'après que les points « dont il s'agit auront été convenus entre nous, j'aille « vous porter moi-même leurs résolutions sur tout ce « qui aura besoin de vos conseils... Le lord Lethington « écrit exactement tout ce qu'il croit propre à satisfaire « votre curiosité sur l'état présent des choses dans ce « pays [1]. »

Il est évident par cette lettre que le prétexte de la confédération de ces trois hommes, de leur correspondance, de leur perfide intelligence avec l'Angleterre, était la crainte que leur inspirait l'arrivée de Marie dans ses États. Mais rien ne prouve mieux combien cette crainte était fausse que la conduite de cette princesse, puisqu'elle ne fut pas plutôt en Écosse, qu'elle se jeta entre les bras de ces mêmes hommes qui, revêtus eux seuls de toute l'autorité, n'en continuèrent pas moins leurs odieuses intrigues avec l'Angleterre [2]. « Si l'on saisit sur la frontière quelques lettres suspec- « tes, ne les ouvrez pas, mais envoyez-les à milord Mur- « ray, *sur les services duquel la reine d'Angleterre peut « compter* [3]. » C'est encore ici un fragment de lettre de

[1] Cot. lib. B. X, fol 32. Robertson, vol. II. App., p. 11.
[2] Robertson, vol. Ier, p. 230.
[3] Keith, p. 241.

Randolph, conservé dans la bibliothèque Cotonnienne.

Mais on va voir Murray agir plus ouvertement. Le mariage de la reine en 1565 était un événement qui déconcertait ses vues ambitieuses. Il lui donnait, pour le moment présent, un maître, et anéantissait ses espérances pour l'avenir, en annonçant des héritiers au trône. Murray ne vit d'autre moyen d'empêcher ce mariage que de former une confédération pour se saisir de la reine et de Darnley à leur retour de Perth, qui devait avoir lieu le 1er juillet 1565, de renfermer Marie dans le château de Lochleven, de tuer Darnley, ou de l'envoyer prisonnier en Angleterre.

Randolph entrait bien avant, à ce qu'il paraît par les lettres, dans cette conspiration. Il écrivait le 3 juin à Cécil : « Les Écossais ne sont pas contents de leur « nouveau maître; ils ne voient pas de milieu entre sa « mort prochaine et une vie malheureuse pour eux- « mêmes. La haine qu'il leur porte les met dans le « plus grand péril; mais ils aiment à espérer *de voir re-* « *tomber sur lui le mal qu'il médite contre les autres* [1].

« Je me suis abouché dernièrement, écrit-il encore « à Cécil le 2 juillet, avec milord Murray, et je l'ai « trouvé extrêmement affligé des folies de sa souve- « raine. Il déplore la situation de sa patrie, qui est sur « le penchant de sa ruine; il craint que la noblesse ne « soit forcée de s'assembler, autant pour prévenir la « chute de l'État que pour rendre à ses maîtres les « hommages qu'elle lui doit. Le duc et le comte d'Ar-

[1] Keith, p. 282.

« gyle, Murray lui-même, ont sur cela les mêmes vues, « et plusieurs autres les adoptent. Il est aisé de pré- « voir ce qui en arrivera [1]. »

Il est assez difficile de saisir la liaison qu'il pouvait y avoir alors entre le mariage de la reine et la ruine de l'État, et d'indiquer les folies de cette princesse. Que ce mariage fût un grand obstacle aux projets de Murray, c'est ce qui s'aperçoit tout d'un coup; que Murray fût déterminé à employer les moyens les plus violents pour en empêcher l'accomplissement, c'est ce qui n'échappe encore à personne. Mais il n'en est pas moins vrai, au rapport de tous nos historiens, que dans ce temps-là même la reine était chérie de ses peuples, que son gouvernement était plein de douceur et au-dessus de tout reproche. Le docteur Robertson lui-même n'a pu en disconvenir [2]. Ces griefs et ces folies, dont se plaignait Murray, ne pouvaient donc être que le projet du mariage de la reine, mariage qu'il prévoyait devoir faire tomber le parti attaché aux intérêts de l'Angleterre, fomenté avec ardeur par Élisabeth pour troubler le gouvernement de Marie, et dont Murray, pour ses intérêts personnels, était le chef.

Pour savoir jusqu'où la confédération était déterminée à pousser ses entreprises afin d'empêcher ce mariage, il ne faut que lire ce que Randolph écrivait encore à Cécil dans la lettre du 3 juin; que j'ai citée plus haut. « Darnley mène une conduite qui le rend « méprisable à tout le monde, et même à ses plus zélés

[1] Cot. lib. Cal. book 10. Keith, p. 289.
[2] Robertson, vol Ier, p. 288.

« partisans. *Je ne sais ce-qui le menace*, mais je crains « fort *qu'il n'ait pas longtemps à vivre* [1]. » La suite de la lettre prouve que Randolph, sans se donner pour un prophète, pouvait faire une pareille prédiction. « On « m'a demandé, dit-il, si nous serions disposés à rece- « voir Darnley et son père Lennox, au cas qu'on voulût « nous les livrer à Berwich. J'ai répondu que nous les « recevrions, *en quelque état qu'on nous les livrât* [2]. » C'est-à-dire apparemment vifs ou morts.

La conjuration fut découverte la veille du jour où elle devait éclater. La reine, accompagnée du comte d'Athol, et de tout ce qu'il avait pu ramasser de troupes, marcha, sans perdre de temps, à Édimbourg. Cette célérité déconcerta tellement Murray et son parti, que, se voyant découverts, ils s'enfuirent à Stirling, où ils rassemblèrent leurs forces : bientôt après ils prirent les armes, et la rébellion fut publique. Cet attentat parut à toute la nation si destitué de motifs, si inexcusable, qu'elle se joignit à sa souveraine pour poursuivre Murray et ses associés, qui se retirèrent en Angleterre.

Une lettre de Randolph, confident des conjurés, écrite à Cécil le 3 septembre 1565, nous donne encore ici des lumières sur l'objet de Murray dans une rébellion si désespérée. « Les seigneurs, dit-il, ont été forcés d'a- « bandonner Édimbourg. Morton est suspect à la reine, « et n'a pas néanmoins le courage de l'abandonner. « Cette princesse était armée d'un pistolet sur le champ « de bataille; et de tous ceux qui combattaient pour

[1] Keith, p. 287.

[2] Cot. lib. Calig. book 10, fol 299. Keith, p. 290.

« elle, son mari seul portait des armes défensives... « Quelques-uns du parti contraire *sont chargés de tuer* « *Darnley, au péril de leur propre vie.* Ils attendent du « secours d'Angleterre ; on leur en a promis beaucoup, « mais il leur en vient peu. Si Sa Majesté (Élisabeth) « veut leur en faire passer, ils ne doutent pas que l'*É*- « *cosse n'ait bientôt deux Souveraines*[1]. » Je n'ai plus qu'une preuve à ajouter, et ce n'est rien moins que la déposition d'un grand nombre de seigneurs écossais, parmi lesquels étaient les comtes d'Argyle et de Rothes, et le lord Boyd. Ils s'étaient d'abord attachés à Murray, mais ils rentrèrent ensuite dans le devoir, et la reine leur pardonna. Ils devaient certainement savoir la vérité de ce qu'ils déposaient contre Murray, dont pendant un temps ils avaient épousé la cause. Ils déclarèrent donc en propres termes : *que Murray se proposait, en se révoltant, de tuer Darnley, d'enfermer la reine à Lochleven, et de s'emparer du Gouvernement*[2].

[1] Keith, Ap., p 164. Voilà précisément ce que se proposait Élisabeth en se rendant maîtresse de la personne de Marie Stuart; et c'est son propre ministre, livré aux conjurés, qui nous découvre ses vues dans les secours qu'elle donnait aux Écossais rebelles.

[2] Le docteur Roberston convient de la conspiration formée par Murray pour se saisir de Darnley et l'envoyer en Angleterre ; mais il s'efforce d'en affaiblir le crime en avançant qu'il y avait une *contre-conspiration* de Darnley pour assassiner Murray. « Buchanan, dit-il, l'assure positivement; Murray « et Randolph l'assurent aussi. » (Vol. II, p. 284 et 285.)

1° Buchanan ne pouvait en rien savoir par lui-même, parce qu'il était alors en France : eût-il été sur les lieux, il ne mériterait pas plus de créance. Il a accumulé tant de calomnies évidentes contre la reine Marie, que son autorité devient nulle ; et c'est s'ôter à soi-même tout crédit que de citer un pareil historien.

2° Murray était l'auteur et le chef de la conjuration : Randolph, de son

Ainsi les témoignages réunis des conjurés eux-mêmes nous fournissent des preuves sans réplique du complot formé par Murray contre la liberté de la reine, contre ses états et contre la vie de son époux [1]. Marie fut assez heureuse pour le dissiper, et pour forcer les conspirateurs à se réfugier en Angleterre, sous la protection d'Élisabeth, qui n'avait que trop de part à leurs entreprises. Mais quel motif, demanderai-je à mon tour, quel motif pouvait porter Murray à de tels excès contre sa bienfaitrice, contre une princesse qui lui avait confié l'administration de toutes les affaires, et l'avait rendu la seconde personne de l'État? Eh! quel autre que cette aveugle ambition de dominer seul et de n'avoir point de maître, qui fait rompre les liens les plus sacrés, et commettre les crimes les plus atroces? Murray ne réussit point dans son premier attentat; mais sa constance à suivre son plan, et son adresse à le tenir plus caché, le couronna bientôt après d'un succès complet.

propre aveu, était lié d'intérêts avec les conjurés : il est donc bien étrange que le docteur Robertson les cite pour garants d'un fait sur lequel il n'y a pas d'autre témoignage que le leur.

« Les preuves de la contre-conspiration dont se plaignit Murray étoient « fort douteuses. » (Hume, vol. IV, p. 463.)

[1] Goodall, vol. II, p. 358.

CHAPITRE III

Conspiration pour le rétablissement de Murray. — Assassinat de Rizzio. — Impostures de Buchanan. — Confédération au château de Craigmillar. — Examen de la conduite de la reine.

C'est un principe de jurisprudence, que *les menaces suivies d'un dommage réel* sont une preuve de crime, qui ne peut être détruite que par la preuve la plus positive du contraire. Que Murray eût formé contre Darnley les projets les plus sinistres, qu'il en eût déjà fort avancé l'exécution, c'est ce dont il est impossible de douter, après ce qu'on vient de lire dans le chapitre précédent; et le meurtre de ce malheureux prince suivit d'assez près, pour établir la présomption contre Murray. Sa révolte et son bannissement arrivèrent au mois d'octobre 1565, et Darnley périt le 10 février 1567. Il s'écoula à peine seize mois entre ces deux événements, et il n'y en eut pas onze entre la mort du roi d'Écosse et le rappel de Murray de son exil.

Nous avons suivi les mouvements et les pas de la confédération de Murray, de Morton et de Lethington, formée dès le temps de l'arrivée de Marie Stuart en

Écosse. Les lettres de Randolph nous ont aussi appris que, quoique Morton n'eût pas ouvertement pris part à la révolte de Murray, il ne laissait pas d'être suspect à Marie. Ces trois hommes étaient trop habiles pour se risquer tous les trois à la fois, pour exposer toutes leurs ressources à un seul coup de la fortune. On pouvait essuyer des revers : mais tant qu'il subsisterait une espèce de réserve, il ne serait pas impossible de rétablir les affaires du parti ; et des efforts soutenus amèneraient enfin le succès. Jusqu'à présent on n'a que de faibles indices de la confédération, en comparaison de ceux que va nous fournir la suite des événements. Nous y puiserons des lumières pour percer enfin dans les profondeurs de la politique du triumvirat.

Le parlement devait s'assembler au commencement du mois d'avril; le comte de Murray et ses complices devaient y être cités pour répondre sur la rébellion dont on les accusait. Ses amis Morton et Lethington ne virent d'autre moyen de parer ce coup, et de poursuivre en même temps leur principal objet, que de former un nouveau complot.

La reine était alors dans le sixième mois à peu près de sa grossesse, lorsque le soir du 9 mars, étant à souper dans son appartement de Holyroodhouse, où il n'y avait que le roi, la comtesse d'Argyle, le secrétaire Rizzio et trois femmes de chambre, le comte de Morton, avec les lords Lindsay et Ruthwen à la tête de cinq cents hommes, se rendirent maîtres du palais. Ruthwen, suivi de quelques scélérats le poignard à la main, monte à l'appartement de la reine, s'y précipite avec fureur,

renverse la table de cette princesse, et poignarde Rizzio qui avait cherché un asile à ses pieds. Il le fait traîner ensuite à la porte, où il le laisse percé de coups [1]. Après quoi, rentrant dans l'appartement où la reine était dans une frayeur mortelle, il la menace de la faire périr elle-même, après lui avoir reproché dans les termes les plus outrageants sa mauvaise administration, effet des pernicieux conseils de Rizzio, la protection qu'elle accordait aux catholiques, l'exil de Murray et des autres seigneurs : il lui annonce qu'ils reparaîtront le lendemain devant elle ; et, pour mettre le comble à son insolent triomphe, il porte le coup le plus cruel au cœur de la reine, en lui ajoutant *que le roi lui-même était entré dans la conspiration.*

Il parut en effet, dès le jour suivant, une proclamation, sous le nom seul du roi, laquelle ordonnait à tous les pairs, et aux autres membres du parlement, de se retirer chacun chez soi. Dès le soir du même jour, Murray et les autres exilés qui étaient en Angleterre, furent si exactement avertis de ce qui se passait à Édimbourg, qu'on les y vit reparaître vingt-quatre heures après l'assassinat de Rizzio. On conserve encore dans la bibliothèque Cotonienne les conventions passées au sujet de cette affaire entre le lord Darnley d'une

[1] Buchanan est le seul auteur contemporain qui ait osé avancer que Marie Stuart avait de la passion pour cet Italien : calomnie destituée de tout fondement, mais que l'esprit de parti a fait adopter par beaucoup d'historiens. Murray et Morton n'auraient pas manqué d'ajouter cet amour ridicule à tant d'autres traits qu'ils publièrent contre Marie. Jamais ils n'en parlèrent ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que Buchanan lui-même n'en dit pas un mot dans sa fameuse *Exposition*, etc.

part, et Murray avec les seigneurs exilés de l'autre. Ceux-ci devaient être rappelés, et ils devaient à leur tour aider Darnley à s'assurer la couronne pendant sa vie [1]. Le concert de Murray et de Morton dans cette conspiration n'est donc plus une chose douteuse. Voyons si leur ami Lethington n'y entra pas aussi. « Le secrétaire Lethington, écrit Calderwood, auteur « contemporain, était instruit du complot; mais le soir « de l'exécution, il donna à souper au comte d'Athol, « et le retint chez lui pendant toute la nuit, en partie « pour le soustraire à quelque violence, ou pour l'em- « pêcher d'en commettre, mais principalement pour « en écarter tout soupçon de l'esprit de la reine, ayant « le comte d'Athol à lui produire comme témoin de sa « conduite [2]. »

Il est donc suffisamment prouvé que le triumvirat trempa dans la conspiration, et qu'il continua à suivre son ancien plan, de ne se pas montrer tout entier, et d'avoir, en cas de mauvais succès, quelqu'un de ses membres capable par ses intrigues et ses rapports avec la cour, de ménager le pardon de ses complices. Mais quel trait de politique dans ces trois hommes, d'avoir su profiter de la faiblesse et de la brutalité de Darnley, pour le faire entrer dans un complot dont le terme devait probablement être la mort de la reine, l'extinction de sa race, et sa propre perte!

La mort de Rizzio n'était certainement que le moindre objet des conjurés. S'ils n'eussent pas porté

[1] Goodall, vol. I^er^, p. 227.

[2] Calderwood's, *ms.* Good. vol. I^er^, p. 269.

leurs vues plus loin, ils avaient mille moyens de se défaire de cet étranger sans trouble et sans éclat. Mais leur méchanceté ne se bornait pas là, elle s'était proposé des événements d'une tout autre importance. Qu'on se représente une troupe de furieux s'élançant, le poignard à la main, dans la chambre d'une princesse enceinte de six mois, renversant la table à laquelle elle est assise, et perçant de coups un malheureux qui embrasse ses genoux. L'effet naturel d'une scène si tragique ne devait-il pas être de faire avorter la reine, et peut-être de causer sa mort? N'en devait-il pas au moins résulter une rupture infaillible entre elle et son époux[1]? Cette partie du projet des conspirateurs réussit. Il était impossible que Marie, n'eût-elle été qu'une femme ordinaire, pardonnât à un mari assez dénaturé pour être entré dans une conjuration tramée contre sa vie et contre son propre sang, à un homme qu'elle avait rappelé de l'exil pour le placer sur le trône, et à qui elle avait accordé tout son amour. Aussi, depuis ce moment, cet amour autrefois sans bornes parut s'affaiblir, et il s'éteignit enfin presque entièrement par le peu d'empressement de Darnley pour le rallumer, et par la conduite ridicule et libertine à laquelle il se livra. Il voulut passer dans les pays étrangers; mais la reine, soit par un reste de tendresse pour lui, soit par considération pour elle-même, le détourna de ce projet inconsidéré.

[1] Toutes ces conséquences ont échappé aux deux derniers historiens d'Écosse. Ce n'est assurément pas à leur défaut de pénétration qu'il faut s'en prendre.

Morton avait réussi par l'assassinat de Rizzio, qui était principalement son ouvrage, à faire rappeler de l'exil son ami Murray; et la reine, malgré les circonstances où elle se trouvait, avait été assez généreuse pour pardonner à celui-ci ses trahisons et sa dernière offense : mais Morton fut banni à son tour. Il comptait sur Murray et sur Lethington, et espérait que ces deux fidèles amis, qu'il laissait à la cour, lui feraient obtenir bientôt son rappel, ou qu'il l'extorquerait lui-même par quelque nouvelle violence. Une lettre de Morton et de Ruthwen, écrite de Berwich le 2 avril 1566, et adressée à sir Nicolas Trogmorton, nous apprend jusqu'où allait à cet égard leur confiance. « Puisque « notre zèle pour nos frères et pour la religion est la « seule cause de notre disgrâce, nous ne doutons pas « que, de même que ceux d'entre eux qui ont été « bannis dernièrement, nous n'éprouvions les effets « de votre protection. Nous vous prions instamment de « nous obtenir de la reine (Élisabeth), ou par vous- « même, ou par d'autres, la grâce de pouvoir rester « dans ses États jusqu'à ce que, par le secours de nos « frères, lequel, grâce à Dieu, ne tardera pas, nous « puissions être rétablis dans notre patrie. »

C'est en effet à obtenir le retour de Morton que tendait la démarche de Murray et de Lethington dont je vais parler, je veux dire le projet proposé d'abord par eux aux comtes de Huntly et d'Argyle, et ensuite à la reine elle-même.

Dans la fameuse *protestation* ou *déclaration* des comtes de Huntly et d'Argyle, ces deux seigneurs dé-

clarent qu'au mois de décembre 1566, la reine faisant son séjour au château de Craigmillar, le comte de Murray et le secrétaire Lethington vinrent un matin chez eux, et « qu'après avoir déploré l'exil du comte de Morton, « des lords Lindsay et Ruthwen, et du reste de leur « faction, ils avaient ajouté que le *meurtre de David* « *Rizzio*, commis par eux sous les yeux de la reine, « en occasionnant la rupture du parlement, l'avait « empêché de condamner le comte de Murray et beau- « coup d'autres comme rebelles; que cette rupture « n'ayant eu pour principal objet que l'intérêt du « comte de Murray, il y aurait à lui et à ses amis de « l'ingratitude à ne pas entreprendre tout ce qui serait « en leur pouvoir pour le rappel des exilés; qu'ils « étaient persuadés que nous le désirions autant « qu'eux.

« Lui ayant répondu que nous entrions dans leurs « vues, et que nous leur prêterions notre secours pour « les faire réussir, pourvu que ce fût sans la moindre « offense de Sa Majesté, Lethington reprit, et dit que la « voie la plus courte et la plus facile pour obtenir la « grâce du comte de Morton était de promettre à la « reine de faire rompre son mariage avec le lord « Darnley, sans que Sa Majesté en eût à craindre « quelque reproche.

« Nous lui répondîmes que nous ne voyions pas « comment on pouvait y réussir. Lethington répliqua, « *toujours en présence du comte de Murray :* Milord, « que cela ne vous embarrasse pas; nous saurons « trouver les moyens convenables de délivrer la reine

« de son époux, pourvu que vous et milord Huntly n'y « mettiez point d'obstacles, et que vous ne vous en « offensiez pas. Sur quoi tous quatre, les comtes d'Ar- « gyle, de Huntly et de Murray et le secrétaire Le- « thington, nous passâmes chez le comte de Bothwell « pour le consulter sur ce projet, qu'il approuva « comme nous.

« De là nous nous rendîmes ensemble chez la reine. « Lethington, après lui avoir peint les désordres tou- « jours croissants de son époux, lui proposa le divorce. « La reine ne goûta point un projet qui nuirait aux « intérêts de son fils. Elle répondit que Darnley pour- « rait changer de conduite, et que le séjour de France, « où il voulait passer, lui donnerait le temps de se « reconnaître. Lethington, reprenant la parole, dit : « Madame, soyez persuadée que les seigneurs qui vous « parlent ici trouveront le moyen de vous délivrer de « votre époux sans que les intérêts de votre fils en « souffrent. Le comte de Murray ici présent a autant « de délicatesse de conscience, quoique protestant, que « vous, madame, qui êtes papiste; et j'ose néanmoins « vous répondre qu'en nous abandonnant l'exécution « du projet, il se comportera comme s'il n'en savait « rien; il n'en parlera pas[1]. — Je ne veux rien faire, « répliqua la reine, qui puisse blesser ma réputation

[1] Lethington nous apprend ici que son ami Murray s'était contenté de prendre un personnage muet dans la tragédie qui devait suivre, de se tenir dans la coulisse, de regarder *à travers ses doigts* le spectacle, et de garder le silence sur la catastrophe. On verra avec quelle adresse il remplit son rôle.

« ou ma conscience. Laissez donc, je vous prie, les « choses comme elles sont jusqu'à ce qu'il plaise à « Dieu d'y apporter du remède; ce que vous méditez « pour me rendre service ne me causerait peut-être « que du chagrin.—Madame, reprit encore Lethington, « laissez-nous conduire cette affaire; il n'en résultera « que du bien pour Votre Majesté, et le parlement « approuvera ce que nous aurons fait.

« L'assassinat de Henri Stewart (Darnley) ayant suivi « de près la proposition faite à la reine, nous jugeons, « disent les comtes de Huntly et d'Argyle, nous jugeons « dans notre conscience que le comte de Murray et le « secrétaire Lethington ont été la cause et les auteurs « de cet assassinat, de quelque manière, ou par quel- « ques personnes qu'il ait été commis. Et si lesdits « comtes de Murray et Lethington, ou quelques-uns « de leurs amis, niaient le fait, nous sommes prêts, « pour notre propre honneur, à le prouver par la voie « des armes, en quelque lieu de ce royaume qu'ils « voudront choisir, ne pouvant quitter l'Écosse dans « un temps où elle est menacée de troubles. Si la reine « d'Angleterre juge à propos d'envoyer en son nom « quelqu'un pour nous voir soutenir ce que nous avons « avancé, nous remplirons nos engagements en sa « présence. »

Le comte de Murray fit cette réponse à la protestation des comtes d'Argyle et de Huntly : « La coutume de « mes ennemis ayant toujours été de m'attaquer et de « me noircir en mon absence; s'étant surtout répandu « contre moi, depuis mon retour d'Angleterre, des

« bruits aussi scandaleux que faux, nommément au « sujet de certains propos tenus en ma présence à « Craigmillar au mois de novembre 1566, j'ai déclaré « à Sa Majesté la reine Élisabeth, autant que j'ai pu « m'en souvenir, le sens de ces discours tenus devant « moi, sans lui rien dissimuler, et comme si j'avais eu « à parler au Tout-Puissant. J'en ai appelé à son propre « témoignage. Au reste, si quelqu'un dit et soutient « que devant moi il a été tenu à Craigmillar des dis- « cours dont le but fût criminel et déshonorant, ou « que j'y aie souscrit à quelque complot, ou qu'on ait « tâché de m'engager dans quelque entreprise que je « reconnusse mauvaise, je dis qu'il a menti, et je le « soutiendrai jusqu'à la mort, comme il convient à un « homme d'honneur. »

On ignore l'explication donnée par Murray à la reine Élisabeth, sa confidente et sa protectrice, des propos tenus à Craigmillar. En sûreté sous la sauvegarde de cette princesse, à qui il assure avec serment qu'il s'était ouvert, il a cru sans doute que nul autre n'avait droit de savoir ce qu'il lui avait confié. On sait au moins par sa réponse singulière à la protestation des comtes de Huntly et d'Argyle, qu'il ne nie point la réalité des conférences ni les propositions faites par lui et par Lethington. Il n'en faut pas davantage, à juger des choses sans prévention, pour constater la vérité de ce que les deux comtes avancent contre eux, et justifier la conséquence qu'ils tiraient des discours qu'ils avaient entendus. La bibliothèque Cotonienne conserve encore une copie de leur protestation, sur le revers de la-

quelle est l'original de la réponse de Murray, signée de sa propre main, *Jacques, régent.*

Le docteur Robertson prétend qu'il n'y eut jamais d'original de cette protestation, et que la pièce qui existe aujourd'hui n'est qu'une copie extraite d'une lettre adressée par Marie Stuart à ces deux seigneurs, pour qu'ils la signassent après l'avoir transcrite. On convient que cette protestation n'est qu'une copie sans signature; mais cela ne prouve pas qu'il n'en ait jamais existé d'original. Toutes sortes de raisons devaient empêcher la reine Marie de confier l'original d'une pièce de cette importance au secrétaire Cécil, après tous les traits de partialité qu'elle avait éprouvés de sa part. Mais quand cet original n'existerait pas aujourd'hui, la vérité des faits qu'il contenait n'en subsisterait pas moins. Elle est consignée dans une déclaration du 12 septembre 1568[1], souscrite non-seulement par Huntly et Argyle, mais encore par treize pairs d'Écosse du plus haut rang. Après avoir fait mention de l'assassinat de Rizzio, et du bannissement de Morton et de ses associés, qui en fut la suite, ils ajoutent : « La mauvaise conduite du « roi les (Murray et Lethington) porta à s'engager vis- « à-vis de la reine notre souveraine, pourvu qu'elle ac- « cordât la grâce de ceux qui étaient alors exilés, à « rompre son mariage avec le lord Darnley, soit en le « *convainquant de trahison*, soit *en employant d'autres* « *moyens*, pour la délivrer d'un si indigne époux ; ce « que la reine refusa absolument, comme l'on sait. »

[1] Goodall, vol. II, p. 359.

Après tout, le témoignage du secrétaire d'Élisabeth nous dispense de toute autre preuve pour constater l'authenticité de la protestation de Huntly et d'Argyle. J'ai dit que la réponse originale de Murray était écrite au revers de la protestation, que cette réponse était signée de lui; or, on lit au bas, en manière de note, ces mots de Cécil, du 19 janvier 1568 : *Réponse du comte de Murray à l'écrit des comtes de Huntly et d'Argyle*[1]. Enfin le docteur Robertson, en adoptant dans son histoire les faits rapportés dans cette protestation, semble abandonner les objections que lui-même a formées contre sa réalité[2]. Mais avançons.

On veut que dès ce temps-là Marie Stuart nourrît une passion criminelle pour le comte de Bothwell, opinion qui n'est fondée que sur l'autorité de Knox et de Buchanan. Le docteur Robertson avoue ingénument, « que le zèle outré de ces deux écrivains, et la violence « de leurs préjugés, les rend souvent hardis, précipités « et peu exacts. Ainsi, continue-t-il, c'est par les effets « de cette passion qu'il faut juger si elle a existé[3]. » Je vais donc le suivre dans le récit des faits qui doivent seuls fixer nos idées sur l'amour de Marie Stuart pour Bothwell.

Méprisé de tout le monde, dit le docteur, et devenu par son libertinage l'objet de la haine universelle, le

[1] « Ce que je dis ici de la protestation des comtes de Huntly et d'Argyle, « je l'ai tiré de l'original signé de leur propre main, et envoyé à la reine « Élisabeth, que j'ai vue. » (M. Strangague, *Vie de la reine Marie*, fol., p. 35.)

[2] Robertson, vol. I^er^, p. 386, 8°.

[3] Roberston, vol. I^er^, p. 373 et suiv., 8°.

lord Darnley avait pris la résolution d'abandonner l'Écosse, et de passer dans les pays étrangers. Ce projet alarma la reine, qui voyait avec douleur que le voyage de son époux allait dévoiler à toute l'Europe leurs querelles domestiques, et elle mit tout en œuvre pour l'empêcher.

A considérer les choses de sang-froid, cette conduite de la reine peut-elle être celle d'une femme engagée dans un amour criminel? Si elle l'eût été véritablement, l'absence de son mari était tout ce qu'elle pouvait souhaiter de plus heureux. Son empressement à le retenir en Écosse est donc une preuve de son innocence.

Pendant que Marie était à Jedbourg, place frontière, où elle s'était rendue pour tenir une cour de justice, et où étaient rassemblées les troupes des comtés voisins, le comte de Bothwell, en qualité de lieutenant général des frontières d'Écosse[1], était posté dans le fort de l'Ermitage distant de Jedbourg de seize milles. Il fut blessé dans la poursuite d'une troupe de bandits qui infestaient ces cantons. A la nouvelle de cette incursion, et de la blessure de Bothwell, la reine marcha aussitôt avec un corps de troupes vers l'Ermitage; mais, ayant appris la retraite des bandits, elle revint le même jour à Jedbourg.

Cet incident devient, sous le pinceau du docteur Robertson, une preuve non équivoque de la passion de Marie pour Bothwell. La précipitation de cette prin-

[1] C'était la feue reine régente qui avait confié cette charge à Bothwell, et non pas la reine Marie, comme le dit le docteur Robertson.

cesse, dit-il, convenait bien à l'inquiétude d'une amante, mais elle était messéante à la dignité d'une reine; et l'on ne peut attribuer qu'à l'amour une course de dix-huit milles, entreprise dans le mois d'octobre pour une expédition contre des voleurs.

Ce raisonnement pourra paraître spécieux, mais assurément il n'est rien moins que solide. En parlant des événements des siècles passés, il ne faut pas perdre de vue les mœurs qui régnaient alors, et qui sont si différentes des nôtres. La tranquillité des frontières, et la promptitude à apaiser les troubles qui s'y élevaient, avaient toujours paru à nos souverains des objets dignes de leur attention. Le père de Marie, Jacques V, ce prince si éclairé, n'avait pas regardé au-dessous de lui d'aller en personne rétablir l'ordre sur les confins de ses États; et ce n'était pas la première fois qu'on eût vu Marie elle-même en campagne pour de semblables expéditions. Mais dans le temps dont il s'agit, il paraît que l'on était menacé d'un soulèvement prémédité sur la frontière; et c'était pour le prévenir par l'appareil d'une cour solennelle de justice, que la reine avait fait prendre les armes à toute la province, et s'était fait accompagner à Jedbourg par des troupes nombreuses[1].

[1] C'était ici encore une entreprise de Morton et de ses amis exilés avec lui, comme il est aisé de s'en convaincre par la lettre suivante, écrite le 3 août, à Cécil par le comte de Bedford, commandant sur les frontières d'Angleterre. « La reine Marie se prépare à marcher bientôt contre le « lord Cessfurd et contre son fils, et elle tiendra à cet effet une cour de « justice à Jedbourg : Bothwell la joindra avec des troupes, et tout sera « soumis. Le lord Home, Cessfurd, Buccleuch et toute leur maison se « sont promis de mourir ou de vivre ensemble, et de tenir contre Bothwell,

On avait sans doute exagéré l'insulte faite à Bothwell et le mépris des séditieux pour l'autorité de la reine, alors dans le voisinage. Tout cela, joint à l'assurance qu'avait cette princesse de punir l'audace qui l'insultait, suffit pour justifier sa précipitation à marcher vers l'Ermitage, sans en chercher des motifs dans sa passion pour Bothwell.

Quant à moi, sa conduite dans cette occasion me paraît absolument contraire à celle que devait tenir une femme passionnée. L'amour, dit le docteur, lui fit faire au mois d'octobre dix-huit milles en un jour pour voler vers Bothwell. Mais lorsqu'elle apprit que Bothwell n'était que légèrement blessé, et que les bandits s'étaient retirés, fut-ce encore l'amour qui l'engagea à précipiter son retour pendant la nuit à Jedbourg, et à faire de nouveau dix-huit milles dans des chemins presque impraticables? Sa course vers l'Ermitage ne manquait pas de motifs plausibles; et certes, si elle avait aimé Bothwell, l'amour lui fournissait plus d'un prétexte pour passer la nuit auprès de ce

« à moins que la reine en personne ne les attaque. Les Elliots, de la part « de qui je craignois quelques hostilités ouvertes, nous ont demandé au « lord Warden et à moi la liberté de s'arrêter cinq ou six jours sur nos « frontières. Nous leur avons répondu que nous étions disposés à les obli- « ger autant que l'amitié qui subsiste entre les deux reines et les traités « qui unissent les deux États le permettroient. Ils nous ont promis, de « leur côté, d'être tranquilles et de vivre avec nous en bons voisins.

« Il m'est revenu, écrit-il dans une autre lettre du 12 août, qu'il se « formoit dans ces quartiers quelque entreprise contre le comte de Bothwell; « mais j'en ignore les particularités; j'aurois pu les savoir si la chose m'a- « voit intéressé. Comme elle ne me regarde pas, je ne suis pas curieux « d'être plus instruit » (Goodall, vol. I^er^, p. 304.)

seigneur, sans s'exposer aux incommodités d'un voyage forcé. Je ne trouve donc dans le trait que l'on tourne contre Marie Stuart qu'une preuve convaincante que dans le temps dont il s'agit son cœur était libre de toute espèce d'attachement.

Peu de jours après les propos tenus à Craigmillar, c'est-à-dire vers la fin de décembre, on extorqua de la reine la grâce du comte de Morton et de soixante et quinze de ses complices dans le meurtre de Rizzio. C'était un point nécessaire aux confédérés, et qui devait préparer le tragique événement qui occupa la scène aussitôt après le retour de Morton.

Le 9 février 1567, le comte de Murray affecta de demander publiquement la permission de quitter la cour[1], pour se rendre à Saint-André, sous le prétexte d'une indisposition survenue à son épouse[2]. Et dans la matinée du jour suivant, 10 février, la maison où était logé le roi sauta par une mine, et ce malheureux prince y périt.

Avant d'aller plus loin, il est à propos de rappeler deux faits énoncés plus haut, parce qu'ils répandent un grand jour sur ce qui regarde l'assassinat du roi. 1° On a vu que la reine avait condamné la résolution du lord Darnley de quitter l'Écosse, seulement trois mois auparavant; 2° on a vu encore que pendant le

[1] Keith, p. 365.

[2] Lesley dit dans son *Apologie de la reine*, que lord Herries soutint dans la suite à Murray lui-même que la veille du meurtre du roi on l'avait entendu dire : « *Cette nuit, avant que le jour paraisse, le lord Darnley perdra la vie.* »

séjour de cette princesse à Craigmillar, Murray et Lethington lui avaient proposé le projet du divorce avec son mari, projet auquel elle avait refusé de se prêter.

Après ces deux incidents qui précédèrent de si peu la mort de Darnley, dans un temps où sa conduite était le plus offensante pour la reine, précisément dans le temps auquel les ennemis de Marie Stuart fixent ses coupables liaisons avec Bothwell, est-il naturel de concevoir qu'elle eût rejeté les deux moyens qu'on lui présentait de se délivrer sans trouble de son époux, et qu'elle eût choisi de partager le crime horrible de ceux qui trempèrent leurs mains dans son sang?

Qu'elle n'adoptât point le parti du divorce, on en voit la raison dans le tort qu'il aurait fait aux intérêts de son fils, si cependant il est dans la nature qu'une femme, assez méchante pour tramer la mort de son mari, puisse être fort touchée des intérêts de son fils. Mais le projet du voyage de Darnley n'avait point cet inconvénient. Non-seulement il délivrait pour le moment présent Marie Stuart d'un époux incommode; mais encore cette princesse, en lui supposant toute la méchanceté que ses ennemis lui attribuent, pouvait, ou le tenir pour toujours éloigné d'Écosse, ou le faire périr dans les pays étrangers par une main inconnue. La façon dont elle se comporta ne laisse donc pas le plus léger soupçon qu'elle roulât alors dans son esprit aucun dessein sinistre contre la vie du lord Darnley.

CHAPITRE IV

Procès de Bothwell, et sa justification par les intrigues de Morton et des Confédérés. — Leur complot pour engager Marie Stuart à épouser Bothwell. — Ils s'élèvent contre la reine et Bothwell. — Singulière imposture des Confédérés découverte. — Apologie du mariage de la reine. — Son emprisonnement. — Fuite de Bothwell.

Murray, qui s'était retiré à son château de Saint André précisément la veille de l'assassinat, reparut à la cour aussitôt après, et on le vit, avec Bothwell, Morton, Lethington et ses partisans, partager la faveur et la confiance de la reine.

Tous les historiens conviennent que Bothwell fut le principal auteur de la mort tragique du roi. Le comte de Morton et Lethington y eurent aussi part, comme on le verra bientôt, et Morton avoua avant de mourir que Bothwell lui avait communiqué ce sanguinaire dessein. Il n'y a point de preuves directes que ceux-ci en eussent instruit leur ami Murray; mais je laisse à juger à quiconque aura bien examiné toutes les circonstances qui précédèrent et suivirent cet événement, s'il est probable qu'ils l'eussent caché à un homme si étroitement lié avec eux, et qui, selon le plan arrêté,

devait gagner le plus à la mort de Darnley. Mais Lethington avait tracé le rôle de Murray à Craigmillar : il devait agir sans se montrer, tout voir, et paraître tout ignorer. La suite apprendra avec quelle exactitude il s'en acquitta.

La voix publique chargeant Bothwell de la mort du roi, le comte de Lennox écrivit lettres sur lettres à la reine, pour demander qu'on lui fît son procès, ainsi qu'à plusieurs autres personnes soupçonnées d'avoir trempé dans ce crime[1]. Marie le lui accorda, et lui ordonna à lui-même, par une lettre du 24 mars, de se rendre la semaine suivante à Édimbourg avec ses amis[2].

Le comte de Murray resta à la cour jusqu'au 9 d'avril, avant-veille du commencement des procédures. Il en partit alors pour passer en France. On n'avait plus besoin de son ministère qu'il avait prêté pour préparer la forme et l'issue de ce procès. Fidèlement attaché à son plan, il se retira de dessus la scène, et laissa à Morton et à Lethington le soin d'y exécuter les rôles.

Un acte du conseil privé de la reine chargea la haute cour de justice d'Édimbourg des procédures contre Bothwell. L'ouverture en fut fixée au 12 avril : et quoique les lettres particulières de la reine eussent ordonné au comte de Lennox de s'y trouver, le conseil privé lui intima directement qu'il eût à se rendre au jour marqué à Édimbourg.

[1] Keith, p. 372.
[2] *Ibid.*, p. 373.

Lennox partit de son château, près de Dunbarton, éloigné seulement de quarante milles d'Édimbourg, et se rendit à Stirling. Il écrivit de là à la reine, le 11 avril, pour s'excuser d'assister au procès, à raison d'une maladie occasionnée par les fatigues du voyage. Il se plaignit aussi de ce qu'on lui avait donné trop peu de temps pour rassembler ses amis, et demanda que l'ouverture des séances fût prorogée. Ce changement inopiné du comte de Lennox venant trop tard, l'affaire fut entamée au jour marqué.

Je n'hésite pas un moment à regarder tout ce qui se passa alors comme le résultat d'un système arrangé par Morton et son parti pour sauver Bothwell. Le tribunal fut présidé par le comte d'Argyle, en qualité de chef général héréditaire de justice; mais on lui donna, selon l'usage, des assesseurs, dont une partie était de gens de loi. Ces assesseurs, au nombre de quatre, étaient lord Lindsay, un des principaux complices de Morton dans le meurtre de Rizzio, l'abbé de Dumferline, M. Jacques Macgill et M. Henri Balnaves. Tous quatre étaient bien connus pour être les confidents de Murray et de Morton; tous quatre accompagnèrent bientôt après leurs patrons en Angleterre en qualité de commissaires contre leur souveraine, et on les vit travailler à la charger du même crime dont ils justifièrent alors Bothwell[1]. Celui-ci parut le 12 avril devant ses juges, accompagné du comte de Morton; et personne ne s'étant présenté pour soutenir contre lui l'ac-

[1] Anderson, vol. IV, p. 35. Goodall, vol. II, p. 109.

cusation, il fut déclaré innocent : et ainsi finit ce procès comique [1].

Cette affaire produisit un autre événement qui fut encore conduit par les amis de Morton, sous la direction de Morton lui-même. Je parle du fameux billet qu'ils signèrent, et que signèrent avec eux plusieurs gentilshommes, alors membres du Parlement. Ils attestent dans ce billet l'innocence de Bothwell, ils promettent de le soutenir et de le défendre au prix de leurs biens et de leur vie; et, pour comble d'impudence, ils le recommandent unanimement à la reine comme l'homme le plus digne de devenir son époux; et, au cas qu'elle daigne l'élever à ce haut rang, ils s'engagent à faire conclure son mariage, et à le maintenir de tout leur pouvoir contre quiconque [2] voudrait s'y opposer. Cet infâme billet, dit avec raison le docteur Robertson, est, de tous les monuments de ces temps

[1] Le comte de Lennox, qui était l'accusateur de Bothwell, n'ayant pu se rendre au jour marqué à Édimbourg, l'équité voulait qu'on retardât l'ouverture des séances. Mais on prétend que, quand même il s'y fût trouvé, le parti qui conduisait cette affaire avait pris ses mesures pour éluder la preuve de l'accusation. Cette accusation portait que l'assassinat du lord Darnley avait été commis le 9 février; au lieu qu'il était de notoriété publique qu'il l'avait été le 10 à deux heures après minuit. Or, le parti aurait trouvé dans cette erreur de date de quoi rendre l'accusation nulle. M. Hume s'efforce d'insinuer que la reine avait pris part à ce subterfuge. Mais, quel que fût dans le fond son penchant pour Bothwell, elle n'était pas assez au fait des subtilités de la chicane pour savoir qu'une erreur de date détruit une accusation. Ne cherchons point les auteurs de cette machine ailleurs que dans Morton et ses partisans, que dans les juges eux-mêmes. Spence était procureur général de cette cour de justice, Jean Ballenden en était le greffier : tous deux étaient les créatures de Murray, et ils ne tardèrent pas à devenir membres de son conseil secret.

[2] Keith, p. 380.

malheureux, celui qui déshonore le plus le nom et le caractère de la nation [1].

Ce billet était terminé par ces mots : « Et au cas « que quelqu'un ose directement ou indirectement em- « pêcher ou troubler ce mariage, nous soutiendrons « ledit comte de Bothwell autant qu'il plaira à notre « souveraine, et nous y sacrifierons nos fortunes et no- « tre vie contre quiconque peut vivre et mourir, comme « devant en répondre à Dieu, et ayant à suivre dans « cette occasion les lois de l'honneur et de la con- « science ; et si nous venions jamais à agir autre- « ment, nous consentons à perdre pour toujours notre

[1] A en croire les partisans de Murray, Bothwell extorqua cet engagement de la manière suivante. Le 19 avril, jour auquel le Parlement se sépara, Bothwell en invita toute la noblesse à souper. Il avait rempli son hôtel de gens armés. Ceux-ci investirent les convives et les forcèrent à signer le billet. (Robertson, vol. I^er^, p. 353.)

Cette histoire se réfute d'elle-même par son absurdité, parce qu'il n'est pas croyable qu'au milieu d'Édimbourg Bothwell ait pu forcer presque tous les membres du Parlement à signer, malgré eux, quelque écrit que ce fût : et s'il y avait réussi, ces seigneurs, rendus à eux-mêmes, auraient-ils manqué de se rétracter ? C'est ce qu'ils ne firent jamais.

Si cette fable, inventée longtemps après par Murray et Morton, avait besoin d'une plus ample réfutation, le détail suivant doit la rendre complète. Le souper de Bothwell se donna le 19 avril ; le Parlement s'était séparé le même jour. Ces deux faits sont certains. Mais il n'existe nulle preuve que le consentement donné par la noblesse ait été l'effet de quelque violence. On prouve, au contraire, que le billet dont il s'agit ne fut signé que le 20 avril, lendemain du souper. On convient que la copie qui s'en trouve dans la bibliothèque Cotonienne, et qui porte la date du 19 avril, n'est point authentique ; mais il y en a une autre dans le collége des Écossais, à Paris, dûment légalisée par sir Jean Balfour, alors greffier, et par état dépositaire du billet original. (Keith, p. 382.) Or cette copie, signée par Balfour, porte la date du 20 avril.

« réputation, et à être regardés *comme des gens sans « foi, comme des traîtres* [1]. »

Il serait difficile d'imaginer une formule de serment plus énergique et plus obligatoire que celle-ci. Elle fut signée par Morton et par une partie de la noblesse d'Écosse, dans la vue de porter la reine à épouser Bothwell. Mais que de tristes réflexions se présentent sur la perversité du cœur humain, lorsque l'on voit ce même Morton, un des principaux chefs de cette association, moins d'un mois après avoir souscrit un acte si solennel, prendre les armes contre sa souveraine, soulever contre elle ses sujets, l'emprisonner, sous prétexte *que, par son mariage aussi honteux que précipité avec le comte de Bothwell, elle fournit une preuve non équivoque qu'elle a participé à la mort du roi son époux* [2]. »

M. Hume et le docteur Robertson condamnent hardiment sur ce fait Marie Stuart, parce que, quelques-uns de ses amis ayant signé l'acte dont il s'agit, il est à présumer qu'ils ne le firent que du consentement et avec l'approbation de cette princesse. 1° Bothwell, selon eux, n'engagea les seigneurs écossais à signer le fameux billet qu'après leur avoir assuré que la reine l'approuverait. 2° Dans les conférences d'York, Murray et Morton produisirent un papier qui, selon M. Hume et le docteur, contenait le consentement de la reine, laquelle autorisait aussi sa noblesse à signer l'engagement. Le

[1] Anderson. vol. I^er^, p. 111.

[2] Actes du conseil secret. Good., vol. II. p. 64.

docteur cite le témoignage de Jacques Melvill, qui dit que son frère et lui entretenant en Angleterre une correspondance secrète avec ceux qui favorisaient les prétentions de Marie Stuart à la couronne, ils avaient reçu une lettre dans laquelle leurs correspondants leur représentaient, dans les termes les plus forts, les funestes conséquences du mariage de cette princesse avec Bothwell; qu'ils avaient communiqué cette lettre à la reine et l'avaient appuyée avec chaleur; que non-seulement la reine avait fait peu de cas de leurs représentations, mais encore qu'elle en avait informé Bothwell; ce qui l'avait forcé, lui Melvill, à ne plus paraître à la cour avant que Bothwell fût revenu de sa fureur contre lui. Melvill assure encore que le lord Herries n'épargna rien aussi pour détourner la reine de ce mariage, et qu'il la conjura à genoux de renoncer à une si honteuse alliance [1].

Je réponds, 1° que Bothwell eût tout mis en usage pour engager les seigneurs écossais dans une association en sa faveur; c'est ce dont on ne peut guère douter : mais ses démarches ne sauraient être regardées comme une preuve de consentement de la reine à cette association.

2° Ce n'en est pas une non plus que ce papier produit par Murray et Morton aux conférences d'York, puisqu'il va être démontré qu'il n'y eut jamais de plus insigne fausseté. Combien a-t-on déjà vu de pièces at-

[1] Robertson, vol. I^er^, p. 354 et suivantes, édit. in-4. Hume, vol. IV. p. 476 et 480.

tribuées à la reine, qui sortaient de la même fabrique et n'étaient pas de meilleur aloi ! On ne répétera point ici ce qui a été dit à leur occasion; mais, s'il eût jamais existé un pareil consentement de Marie Stuart, les seigneurs qui avaient souscrit l'engagement, et parmi lesquels il se trouvait plus d'un ennemi de cette princesse, n'auraient-ils pas réclamé ce consentement pour justifier leur démarche ? et c'est ce qu'ils ne firent jamais. « Convaincus que leur conduite dans cette affaire ne « pouvait que les déshonorer, les seigneurs écossais « évitèrent toujours de faire mention de l'acte de con- « fédération ; ils semblaient désirer que ce honteux « monument de leur ligue restât dans l'obscurité ou « fût enseveli dans un éternel oubli. »

Ce peu de mots du docteur ne découvre-t-il pas en lui un homme à peu près convaincu qu'il n'y a pas grand fond à faire sur ce prétendu consentement de la reine ? Mais, comme M. Hume et lui n'en ont pas moins fait usage contre Marie, je crois devoir y donner quelque attention.

La réunion et le concert du clergé et de la noblesse qui composaient le Parlement pour justifier Bothwell et le proposer pour époux à Marie Stuart, étaient certainement du plus grand poids pour décider ses sentiments et justifier aussi son choix. Il n'est personne qui ne voie au premier coup d'œil de quelle importance il était pour ses accusateurs, dont plusieurs avaient signé la confédération, d'anéantir la force des raisons qui résultaient en sa faveur de la confédération elle-même. Aussi les voit-on faire les plus grands efforts pour y

parvenir. Dire que la crainte seule les engagea à signer, c'est, encore une fois, une absurdité qui ne mérite aucune créance. Dans ce cas-là même, la reine eût été innocente, puisque enfin on lui en avait imposé. Les confédérés, ayant causé son erreur, ne devaient pas différer d'un moment à rétracter un engagement qu'on leur avait extorqué. Loin de le faire, « *dès le lendemain* « *de cette signature*, presque tous quittèrent Édimbourg « de grand matin, et partirent sans *prendre congé de la* « *reine*[1]. » C'est ce que déclarèrent Buchanan et Lethington dans les conférences d'York. Montrer que les seigneurs n'avaient signé l'engagement qu'après avoir vu le consentement par écrit de la reine, c'était donc produire non-seulement l'excuse la plus plausible de leur conduite, mais encore la preuve la plus convaincante de la passion de Marie pour Bothwell et de sa disposition actuelle à l'épouser.

Aussi, disent M. Hume et le docteur Robertson, cette pièce fut-elle produite à York, et présentée par Murray, Morton, Lethington et Buchanan, aux commissaires anglais, comme la preuve la plus décisive contre la reine. Mais comment le fut-elle? Écoutons là-dessus les commissaires anglais eux-mêmes. « Ils (Murray et Mor- « ton) nous députèrent le lord Lethington, Jacques « Macgill et Georges Buchanan, lesquels, dans une con- « férence particulière et secrète, où ils protestèrent « qu'ils ne nous regardaient pas comme commissaires, « après quelques récits qui donnaient de violentes pré- « somptions que la reine avait trempé dans ledit assas-

[1] Anderson, vol. IV, part. II, p. 60.

« ainsi, nous présentèrent une copie d'une confédération datée du 19 avril 1567, que la plus grande partie de la noblesse et des conseillers d'Écosse avaient signée, mais, ainsi que l'assuraient les députés, plus de force que de gré, plus par crainte que par inclination. Cette confédération avait deux objets, etc. Et pour preuve que *les confédérés n'avaient pas signé de bon gré*, il nous fut montré un billet de la reine qu'ils s'étaient procuré pour autoriser leur conduite. Ce billet, daté du 19 avril, qui permettait à la noblesse de souscrire la confédération, était signé de Marie; et les seigneurs assuraient que, sans cette autorisation, personne, excepté le comte de Huntly, n'eût souscrit[1]. »

Remarquons avec combien de précautions ce fameux billet est communiqué aux commissaires anglais : c'est en particulier, c'est dans une conférence secrète, c'est sous la protestation qu'on ne les regarde pas dans ce moment comme commissaires. La cause de tant de circonspection va se développer.

La reine Élisabeth ayant, comme on l'a vu dans la première partie, transféré la commission d'York à Westminster, et appelé devant elle et son conseil les commissaires des deux partis, on produisit à ce nouveau tribunal toutes les espèces de preuves que l'on crut propres à faire paraître Marie Stuart coupable. Le billet dont il s'agit devait être à la tête de beaucoup d'autres, qui furent inscrites dans le plus grand détail sur les registres de Westminster. Quel doit donc

[1] Anderson, vol IV, part II, p. 59

être notre étonnement, non-seulement de ne l'y point voir, mais de ne pas trouver dans toutes les procédures faites devant Élisabeth le plus petit mot de ce billet! La conduite de Murray et de Morton doit sembler ici bien étrange: ils suppriment à Westminster une pièce essentielle qu'ils avaient produite à York: et pourquoi? le voici.

Ils purent se flatter de persuader au public que les *Lettres amoureuses* et les *Vers* étaient de Marie Stuart, quoiqu'elle le niât, parce qu'ils avaient grand soin de ne les pas laisser sortir de leurs mains, et qu'ils refusèrent constamment de les communiquer à cette princesse. Il devenait par là impossible de réfuter directement l'assertion de Murray. Mais il n'en était pas ainsi par rapport au billet de consentement de la reine. A en croire Lethington et Buchanan, ce billet avait été présenté à toute la noblesse et au clergé d'Écosse, et ce n'était qu'après l'avoir vu que cette noblesse s'était déterminée, quoiqu'à regret, à signer la confédération en faveur de Bothwell. Si le fait était vrai, la démarche de la noblesse et du clergé se trouvait justifiée; mais s'il était faux et supposé, à quelles sinistres conséquences ne donnait pas lieu contre Murray une si infâme supposition! Ne devait-il pas s'attendre que les commissaires de Marie à Londres, l'évêque de Ross, les lords Boyd et Herries, qui avaient signé la confédération, exigeraient que l'on représentât le billet prétendu de la reine, et qu'ils dévoileraient la supercherie[1]?

[1] « Je ne consentis à ce mariage, dit la reine, qu'après que la noblesse « et le Parlement l'eurent approuvé et ratifié. Ils avaient été les premiers

De plus, produire un pareil billet, c'était appeler en témoignage de son authenticité toute la noblesse écossaise qui avait souscrit la confédération. Dès lors Murray devait s'attendre à se voir abandonné par plusieurs de ceux qui s'étaient attachés à lui par des motifs honnêtes, parce qu'ils ne lui en croyaient point d'autres à lui-même. Éclairés par une si impudente fausseté sur ses véritables desseins et sur les moyens honteux qu'ils employaient à leur succès, ces seigneurs ne pouvaient manquer de se détacher de ses intérêts.

Mais, pour lever tout doute sur l'imposture de Murray et de Morton, veut-on un témoin qu'il ne soit pas possible de récuser sous prétexte de son peu de connaissance de cette affaire ou de sa prévention pour Marie Stuart? C'est Buchanan que je cite, ce même Buchanan qui présenta aux commissaires anglais à York le prétendu billet de la reine. Dans l'histoire qu'il publia quelques années après, il dément et contredit formellement ce qu'il avait avancé à York. Il dit « que ce fut « dans un repas donné par Bothwell que toute la no- « blesse signa la confédération; que Bothwell fut le « seul à la solliciter, persuadé qu'il réussirait par là à « faire condescendre la reine à lui donner sa main... « que tous les seigneurs souscrivirent la confédération « en faveur de Bothwell, sans y être forcés, et sans avoir « vu auparavant aucun consentement de la reine à ce « qu'on leur demandait; *que le jour suivant*, ces sei-

« à m'y solliciter et à me persuader d'y condescendre. » (Good., vol. II, p. 342.) Murray et Morton n'osèrent jamais contredire publiquement cette déclaration de Marie Stuart.

« gneurs réfléchissant qu'on pourrait dans la suite « leur reprocher d'*avoir trahi la reine, et de l'avoir « forcée à contracter un mariage si déshonorant*, ils sol- « licitèrent et obtinrent un billet signé de la propre « main de la reine, par lequel elle leur déclarait que ce « qu'ils avaient fait lui était agréable[1]. » Je laisse à M. Hume et au docteur Robertson à concilier, le moins mal qu'ils pourront, ce qu'a écrit Buchanan dans son histoire avec ce qu'il avait dit à York.

Il est rare de trouver la vérité dans les récits de Buchanan ; mais il la dit dans ce qu'il rapporte du billet de la reine, sollicité avec instance par les seigneurs écossais le *lendemain* de la signature de la confédération : ce qui n'empêche pas néanmoins qu'il ne contredise un autre article de ce qu'il avait avancé à York, savoir « que les seigneurs qui avaient signé quittèrent « le jour suivant de grand matin Édimbourg, sans « prendre congé de la reine. »

Il paraît au reste que toute cette affaire se passa de la manière suivante. Morton et Bothwell ayant obtenu la signature des pairs d'Écosse, ils l'employèrent, ainsi que beaucoup d'autres artifices, à déterminer la reine à épouser Bothwell. Après avoir conduit les choses au point où ils les voulaient, ils crurent devoir se mettre d'avance à couvert des reproches qu'on pourrait leur faire dans la suite au sujet de la confédération qu'ils avaient formée. Ils profitèrent donc d'un moment heureux où ils trouvèrent la reine, qui voyait avec plaisir

[1] Buchanan, lib. XVIII, p. 355.

son mariage approuvé par sa noblesse; et le 14 mai, veille de la cérémonie, *un mois* après la signature de la confédération, ils obtinrent de cette princesse un billet par lequel elle leur déclarait, non pas que cette association lui était agréable, comme l'avance faussement Buchanan, mais qu'elle les déchargeait, eux et leurs descendants, de toute accusation qui pourrait être intentée contre eux au sujet de cette confédération. Voici le billet tel qu'il existe encore dans la Bibliothèque cotonienne[1] à la suite de l'acte de confédération. Son titre montre qu'il n'était point de la propre main de la reine.

« A laquelle confédération la reine donna son con-
« sentement en cette forme, le 14 mai, veille de son
« mariage.

« La reine ayant vu et considéré l'acte de confédéra-
« tion ci-dessus, promet, foi de princesse, que ni elle
« ni ses successeurs n'en feront jamais un crime ou
« une matière de reproche à ceux qui l'ont signé; que
« ni eux ni leurs descendants ne seront exposés, à ce
« sujet, à aucune *accusation ;* que le consentement
« donné par eux à ce que contient ledit acte n'impri-
« mera jamais la moindre tache à leur réputation, et
« qu'ils n'en seront pas estimés des sujets moins fidè-
« les pour y avoir souscrit, nonobstant tout ce qui pour-
« rait être allégué au contraire. »

Ici la vérité perce, malgré les efforts de l'imposture pour l'étouffer. Si le consentement de la reine eût pré-

[1] Calig., c. 1er, fol. 1.

cédé l'acte de confédération, les seigneurs qui le signèrent n'eussent pas eu besoin de solliciter leur pardon auprès de la reine un mois après la signature ; et Buchanan lui-même est forcé d'avouer qu'ils la sollicitèrent en effet.

Des témoignages si suivis, et de la part même des confédérés, doivent enfin dissiper l'illusion; et à moins de fermer les yeux à la lumière, comment ne pas s'apercevoir qu'il n'y eut que bassesse, méchanceté, imposture dans ceux qui conjurèrent la perte de l'infortunée reine d'Écosse pour s'emparer du gouvernement?

Je me suis livré d'autant plus volontiers à la discussion détaillée de ce point essentiel, qu'il me paraît avoir échappé à l'attention des apologistes de Marie Stuart, et me fournit la démonstration complète que l'objet des accusateurs de cette malheureuse reine, en ne produisant point son prétendu billet, ouvrage d'un faussaire, fut de lui ôter tout moyen de prouver à l'univers que les seules sollicitations de la noblesse l'avaient engagée à épouser Bothwell. M. Hume et le docteur Robertson ont fait revivre le préjugé contraire, et c'est le fondement de la vive censure qu'ils font de la conduite de Marie; mais ce fondement n'existant point, tous leurs raisonnements portent à faux et doivent s'écrouler.

Quant aux lettres écrites à Melvill par ses correspondants d'Angleterre qui condamnaient le mariage de la reine, personne n'ignore aujourd'hui que ces correspondants étaient plus ses ennemis que ses partisans.

La preuve s'en trouve dans Goodall. Melvill ayant un emploi auprès de Marie Stuart, lorsqu'elle était encore en France, offrit ses services à M. Nicolas Trockmorton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, de qui il obtint des lettres de recommandation pour Cécil, secrétaire d'État d'Élisabeth. Trockmorton écrivait à celui-ci : « Je n'ai « trouvé personne qui me semblât plus digne d'être « employé *au service de Sa Majesté* que Jacques Mel- « vill. » Cette recommandation lui procura dans la suite une pension d'Élisabeth[1]. Goodall, et plus encore les propres mémoires de Melvill, fourniront les traits les plus marqués de sa duplicité, de son infidélité envers sa souveraine, et de son attachement à Murray. Il y a donc bien peu de cas à faire de l'autorité de Melvill, partout où il se déclare contre Marie. Selon lui, le lord Herries supplia à genoux la reine de renoncer à son projet de mariage avec Bothwell. Ce seigneur avait signé la confédération, et il signa comme témoin au contrat de mariage : rien ne montre mieux la fausseté des récits de Melvill. Le docteur Robertson convient « que « cet homme a pu se tromper en parlant de ce qui re- « gardait le lord Herries, mais il prétend que ce soup- « çon ne peut avoir lieu, quand il rapporte ce qui lui « était personnel. » Un homme vrai ne se serait pas trompé sur le point dont il s'agit; mais un pensionnaire d'Élisabeth, un ami de Murray, était capable de tout imaginer, pour soutenir son parti, et se donner de

[1] Son père, Jean Melvill, s'était attiré la sévérité du parlement d'Écosse pour avoir entretenu des correspondances criminelles avec l'Angleterre. C'était par la même voie que le fils méritait les bienfaits d'Élisabeth.

l'importance dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres.

La faute la moins excusable de Marie Stuart fut sans doute de consentir à épouser un homme universellement soupçonné d'avoir trempé dans la mort de son mari. Il n'était cependant pas impossible qu'elle crût Bothwell innocent; et la confédération de la noblesse put la confirmer dans cette opinion. Mais il est toujours bien difficile de ne pas l'accuser d'indiscrétion et de faiblesse pour s'être laissé engager dans une démarche si peu convenable à son rang et à sa gloire. Ses ennemis, attentifs à profiter de tout contre elle, firent valoir ce trait fatal d'imprudence pour hâter sa ruine. Ils firent envisager son mariage avec Bothwell comme la preuve de la passion criminelle qu'elle nourrissait depuis longtemps pour lui, comme des indices de tous les crimes dont ils la chargèrent. Néanmoins, quand on réfléchit à la cruelle situation où se trouvait alors cette princesse infortunée, l'humanité ne permet pas de la croire si coupable, et elle réclame des sentiments de commisération pour ses malheurs. On ne peut disconvenir que sa conduite n'eût été irréprochable depuis son enfance jusqu'à la mort du lord Darnley. Conçoit-on aisément qu'une princesse, douée de toutes les qualités qui rendent une femme souverainement estimable, ait pu renoncer tout d'un coup à la vertu pour se précipiter dans l'abîme du vice; que la cause d'une si étrange métamorphose ait pu être l'amour, et l'amour d'un vieillard? Marie avait alors à peine vingt-quatre ans, elle était dans la plus brillante fleur de la beauté;

tandis que Bothwell avait au moins soixante ans, et joignait à la vieillesse une figure désagréable. Une pareille inclination serait à peine croyable dans un roman, et exigerait au moins d'autres preuves que des présomptions fondées sur un mariage inconsidéré; mariage qu'un esprit raisonnable et un cœur compatissant regarderont comme l'effet d'une complication funeste de circonstances inévitables, et d'un système atroce formé par des sujets perfides pour la perte de leur souveraine.

Mais fixons un moment nos regards sur le degré de mérite que possédait Bothwell, et sur la situation de Marie Stuart quand elle l'épousa. Le comte Jacques Bothwell, grand amiral d'Écosse, était le chef d'une ancienne famille. Ses grands biens et le nombre de ses vassaux le rendaient un des plus puissants seigneurs du royaume. Sa valeur dans la dernière guerre avec les Anglais, sous la dernière régence, l'avait élevé au grade de lieutenant général et de garde des frontières. « Lorsque les personnes de distinction dans le « royaume, catholiques ou protestants, se furent pres- « que tous réunis à la congrégation pour défendre la « liberté de la nation contre les entreprises dange- « reuses de la France, le comte de Bothwell s'attacha à « la reine régente, et la servit avec beaucoup de zèle. « Le succès des armes de la congrégation l'obligea à se « retirer en France. Il y entra au service de Marie « Stuart, et y resta jusqu'à son retour en Écosse. De- « puis ce moment, il ne cessa de donner à cette prin- « cesse des preuves de sa fidélité; et dans toutes les fac-

« tions qui troublèrent l'État, il ne fit aucune démarche « qui pût offenser sa souveraine.[1] » Qu'il me soit permis d'ajouter que ce fut cet attachement et cette fidélité de Bothwell qui lui attirèrent la haine de Murray, dont les sentiments étaient bien différents, et qui eut le crédit de le faire exiler une seconde fois, malgré ses services. « Lorsque les procédés de Murray, à l'occasion du ma- « riage de la reine avec le lord Darnley, donnèrent de « l'ombrage à cette princesse, elle rappela Bothwell « de l'exil où elle ne l'avait envoyé qu'à regret, et elle « regarda son habileté et son zèle comme les plus fer- « mes appuis de son autorité. Lorsque ceux qui avaient « conspiré contre Rizzio se saisirent de la personne de « la reine, elle fut principalement redevable de sa liberté « à Bothwell, qui la servit dans cette occasion avec au- « tant de bonheur que de fidélité. Un bon office de « cette importance laissa de fortes impressions dans « l'esprit de la reine, et augmenta la confiance qu'elle « lui avait jusqu'alors accordée[2]. »

Le docteur Robertson conclut qu'il était difficile qu'un mérite si bien reconnu, que tant de services et un attachement si marqué pour la reine, ne captivassent pas son cœur. Pour moi, j'en conclurais au contraire que les justes sentiments d'estime pour ce vieux gentilhomme, et de reconnaissance pour ses services, ne laissaient pas la moindre place à ceux de l'amour. On accusait Bothwell, mais on ne prouva jamais son crime; dès lors il n'était pas aisé à Marie de le croire

[1] Robertson, traduction française, tom. II, liv. IV, p. 164 et 165.
[2] Robertson, *ibid.* p. 165 et 166.

coupable, et il était très-naturel qu'elle adoptât tout ce qui allait à la persuader de son innocence. Elle ne put plus en douter, quand elle la vit déclarée par un jugement auquel elle n'eut aucune part, confirmée par les suffrages d'un parlement auxquels se joignirent ceux de la noblesse de son royaume.

Ajoutons aussi qu'aux qualités les plus précieuses se mêlait dans Marie Stuart une crédulité qui allait quelquefois jusqu'à une simplicité répréhensible. Franche, honnête, incapable de se livrer au soupçon, elle jugeait des autres par elle-même, et ne se permettait pas la plus légère défiance sur les protestations de ceux qu'elle croyait ses amis. Mille traits de sa vie démontrent que ce défaut formait le fond du caractère de cette princesse, et c'est celui auquel les historiens ont fait le moins d'attention. Eh! quelle preuve plus sensible, que sa facilité à pardonner au comte de Murray, son frère naturel, à lui donner toute sa confiance, malgré ses perfidies multipliées, malgré ses fréquentes conspirations contre sa liberté et sa vie? N'en agit-elle pas encore ainsi avec Morton et ses associés? Ne la vit-on pas toujours donner dans les piéges les plus grossiers dressés pour sa perte, fermer l'oreille aux avis de la raison et de l'expérience, se laisser tromper par les fausses démonstrations d'une jalouse rivale qui lui avait donné tant de preuves de sa haine cruelle et constante? Faiblesse malheureuse qui, après avoir occasionné toutes les fautes de sa vie, la conduisit à contracter un mariage indécent avec Bothwell, et consomma par là sa ruine.

Enfin la situation de cette princesse, dans le temps dont nous parlons, était des plus déplorables. Une fermentation universelle, fruit de la Réforme, excitait sans cesse autour d'elle des orages qui l'exposaient à de continuels périls. Le peuple, animé par le souffle séditieux du clergé, abhorrait son gouvernement; une grande partie de la noblesse, toujours formidable au trône par sa puissance, excitée alors par l'intérêt présent de partager les dépouilles de l'Église affaiblie, se livrait à d'odieuses jalousies, et éclatait en murmures; des conjurations, des soulèvements renaissants l'un de l'autre, et toujours fomentés, appuyés par la reine Élisabeth; Rizzio, son secrétaire, massacré à ses pieds; sa propre vie menacée quelques mois après; son époux immolé à l'ambition d'une faction audacieuse; peu d'amis fidèles; à la tête de ceux-ci le comte de Bothwell, qui devient la cause de sa catastrophe; abandon presque général dans un âge qui aurait dû excuser des erreurs dont la vieillesse elle-même eût eu peine à se garantir: c'est d'après ce tableau qu'il faut prononcer sur Marie Stuart. Mais revenons.

Le fatal mariage n'eut pas plutôt été conclu, que Morton, Lethington et leurs associés, qui jusqu'alors s'étaient donnés pour les amis et les partisans de Bothwell, jetèrent le masque: c'étaient eux qui avaient jugé dans le ridicule procès de ce seigneur; c'étaient eux qui avaient attesté son innocence, et s'étaient solennellement engagés à la défendre au prix de ce qu'ils avaient de plus cher; et ce fut eux néanmoins qui, immédiatement après, formèrent une confédération contre la

reine et contre Bothwell, et poussèrent si vivement leurs intrigues, que trois semaines après le mariage, peu s'en fallut qu'ils ne fissent les nouveaux époux prisonniers dans leur palais[1]. »

La reine et Bothwell, avertis à temps de la conjuration formée contre eux, s'échappèrent précipitamment du palais de Holyroodhouse, le 6 juin, et se rendirent à Borthwich, château du comte; ils passèrent de là à Dunbar, et marchèrent peu de jours après vers Édimbourg, accompagnés des sujets fidèles que la brièveté du temps avait permis de rassembler. Morton, à la tête de son parti et de forces supérieures, vint à sa rencontre à Carberrihill, distant d'environ cinq milles d'Édimbourg.

Athol, Mar et quelques autres seigneurs, convaincus que Bothwell avait eu la principale part à la mort du roi, et craignant pour le jeune roi son fils, s'étaient joints à Morton. Les factieux s'abouchèrent avec la reine, et sir Kirkaldy Grange se contenta d'exiger d'elle, en leur nom, qu'elle renvoyât Bothwell, et il lui promit qu'à cette condition Sa Majesté n'éprouverait de leur part que soumission et fidélité[2]. La reine, comp-

[1] Que Morton et son parti n'eussent pressé le mariage de la reine avec Bothwell que pour y trouver une raison de les perdre tous les deux, c'est un système qui paraît hors de toute vraisemblance aux écrivains prévenus contre Marie Stuart. (Robertson, vol. I^er^, p. 354, et *Dissert.* p. 4.) Mais, encore une fois, les raisonnements sur ce point ne peuvent rien contre les faits. On ne peut attribuer qu'au plan rejeté par Robertson l'activité de Morton à faire conclure un mariage qui lui sert, peu de jours après, de prétexte pour prendre les armes contre sa souveraine.

[2] Robertson, vol. I^er^, p. 366. Melvill, p. 161.

tant sur leur foi, et voulant prévenir la violence, s'avança vers le corps des confédérés, et se livra sans résistance entre leurs mains. On va voir comme ils tinrent leurs promesses.

Le docteur Robertson a peint des plus fortes couleurs les indignités que cette infortunée princesse eut à essuyer après s'être rendue à ses sujets rebelles; et comme son tableau est de main de maître, je ne puis mieux faire que de l'exposer tout entier aux yeux du lecteur.

« Aussitôt après la retraite de Bothwell, la reine se « rendit à Kirkaldy, qui la conduisit à l'armée des con- « fédérés. Les chefs la reçurent avec tout le respect qui « lui était dû, et Morton lui-même lui fit en leur nom « *les plus fortes protestations de fidélité et d'obéissance* « *pour l'avenir*. Mais les soldats la traitèrent avec inso- « lence et avec la dernière indignité. Lorsqu'elle passa « le long des rangs, ils la chargèrent d'opprobres, ils « lui donnèrent les noms les plus odieux, et qu'on « n'emploie ordinairement que pour les criminels les « plus infâmes et de la plus vile condition. Partout où « elle portait ses regards, on lui présentait une espèce « d'étendard sur lequel était peint le corps du feu roi « étendu sur la terre, et tout auprès le jeune prince son « fils à genoux, et proférant ces mots: *Juge et venge ma* « *cause, ô Seigneur!* Marie détournait ses yeux de ce « spectacle horrible et si insultant pour elle. Elle com- « mença dès lors à ressentir la triste situation d'un « prince réduit en captivité. Elle déplorait amèrement « son malheureux sort, et versait un torrent de larmes.

« On pouvait à peine la soutenir sur son cheval, et « l'empêcher de succomber entièrement à sa douleur. « Les confédérés lui firent prendre la route d'Édim- « bourg.

« Le peuple accourait en foule dans les rues par « où elle passait. Une scène si nouvelle y avait ras- « semblé une infinité de gens, les uns conduits par « leur zèle, les autres attirés par la curiosité. La reine, « excédée de fatigue, couverte de poussière, baignée « de ses larmes, fut ainsi donnée en spectacle à ses « propres sujets, et conduite dans la maison du prévôt. « Malgré toutes ses instances et ses supplications, on « porta toujours devant elle l'affreux tableau, et on « ne cessa point de l'insulter et de l'accabler des « mêmes reproches... Le peuple regardait d'un œil « tranquille l'état déplorable où la reine était réduite, « et il ne donna aucune marque de sensibilité. Les « Écossais étaient si fortement persuadés que cette « princesse était coupable, leur indignation contre elle « était portée à un tel point, que toutes ses souffrances « ne pouvaient calmer leur ressentiment ni exciter en « eux cette commisération qu'on refuse rarement aux « princes infortunés[1]. »

Le docteur me permettra de faire deux observations sur son récit :

Morton, dit-il, et les chefs des confédérés firent à la reine des protestations de fidélité et d'obéis-

[1] Robertson, tom. II, liv. IV, p. 263 et suiv. de la traduction française.

sance; mais les soldats l'insultèrent et la traitèrent avec indignité. Il ne faut qu'un peu d'attention aux circonstances de cette scène affreuse pour se convaincre que Morton et ses associés en dirigeaient les acteurs; que les excès de la soldatesque et de la populace contre sa souveraine n'étaient qu'une suite du mouvement que lui imprimaient les chefs de la confédération. Ni les soldats ni le peuple n'auraient traité d'eux-mêmes la reine avec une pareille indécence; ils ne se seraient pas fait un jeu de la promener dans toutes les rues d'Édimbourg, de la loger dans la maison du prévôt, située dans l'endroit le plus écarté de la ville, tandis que son palais se trouvait à l'entrée, et précisément sur la route de Carberrihill. L'étendard insultant n'était pas non plus de l'invention d'un peuple stupide. On ne l'avait imaginé que pour animer les esprits contre Marie, et l'on voit dès lors sans peine qui en avait donné l'idée. Morton et ses associés épuisèrent toutes les ressources de leur méchanceté pour exciter contre une princesse dont ils causaient eux-mêmes les malheurs l'indignation de ses propres sujets pour éteindre dans leur cœur tout sentiment de compassion envers elle, et les disposer à approuver les mesures violentes dont elle allait être la victime.

Où le docteur a-t-il pris « que les Écossais étaient si « fortement persuadés que la reine était coupable, que « ses souffrances ne trouvaient en eux qu'insensibilité, « et ne pouvaient calmer leur ressentiment? » Il cite Melvill et Buchanan, qui ne disent rien de semblable. Au contraire, Buchanan dit : « Que bien des gens ne virent

« qu'avec douleur la catastrophe de leur malheureuse « souveraine [1]. » L'histoire manuscrite de Crawford porte aussi, « que ce qu'il y avait de plus honorable « dans Édimbourg n'assista qu'à regret à cet affligeant « spectacle; que ces citoyens sensibles auraient certai- « nement mis Marie en liberté, si les factieux, connais- « sant toute la bonté du cœur de cette princesse, ne « lui eussent témoigné une fausse douleur de lui avoir « donné sujet de se plaindre d'eux, et ne l'eussent as- « surée qu'ils allaient la rétablir dans son palais de « Holyroodhouse [2]. » C'est ce qu'ils firent en effet dès le même jour. « Mais pour prévenir toute entreprise en « faveur de Marie, dit l'évêque de Ross, on la trans- « porta déguisée pendant la nuit dans le fort château « de Lochleven [3]; et peu de jours après, dépouillée de « tous les ornements qui convenaient à son rang, elle « fut revêtue d'une espèce de simarre informe et lu- « gubre [4]. »

Je n'ajoute à ces détails qu'un mot : c'est que celui qui se chargea de l'infâme commission de conduire sa souveraine en prison fut le lord Lindsay, l'ami intime de Morton, son complice dans le meurtre de Rizzio, à

[1] Buchanan, *Hist.* lib. XVIII.

[2] Crawford, p. 39.

[3] Lady Lochleven, mère du comte de Murray, habitait alors ce château : pour insulter à Marie Stuart, elle lui répétait souvent que son fils était le vrai héritier du trône d'Écosse, puisqu'elle avait été légitime épouse de Jacques V. Le choix d'une pareille prison pour la reine montre clairement que Murray entrait pour beaucoup dans tout ce qui se faisait alors contre elle.

[4] Anderson, vol. I[er], p. 36.

qui Marie avait pardonné son crime, et qu'elle avait rappelé de l'exil six mois auparavant[1].

[1] Pour justifier leur manque de foi envers la reine, les confédérés publièrent qu'ils avaient intercepté cette nuit-là même une lettre de cette princesse à Bothwell, par laquelle elle l'assurait qu'elle ne l'oublierait jamais. Il est bien singulier que si cette lettre a réellement existé, Morton n'en ait jamais fait mention devant les commissaires anglais. M. Hume (vol. IV, p. 483) penche à regarder cette lettre comme une fiction des confédérés.

CHAPITRE V

Conduite des confédérés par rapport à Bothwell. — Ambassade du comte de Lennox au roi de Danemark pour redemander Bothwell. — Conduite de Morton dans cette occasion. — Trahison de Murray envers le duc de Norfolk. — Sa conduite ambiguë à l'égard de Lethington.

Morton et ses associés n'avaient pris les armes contre Marie Stuart et contre Bothwell que pour venger la mort du feu roi et faire périr ses assassins, à la tête desquels on mettait le comte; au moins était-ce là le prétexte de leur soulèvement. Mais après s'être saisis, le 16 juin, de la personne de la reine, et lui avoir manqué de foi en la renfermant à Lochleven, ils laissèrent échapper Bothwell, sans se mettre en peine de le poursuivre. Celui-ci se rendit droit au château de Dunbar, où il s'arrêta jusqu'au 26 du même mois. On trouve sous cette date un ordre de Morton et de son conseil privé au commandant de Dunbar, de rendre sa forteresse, parce que Bothwell s'y était retiré[1]. C'était avertir le comte de chercher ailleurs un asile. On ne sait

[1] Keith, p. 408.

s'il profita sur-le-champ de cet avis, mais on le vit, assez peu de temps après, courir la mer avec quelques vaisseaux en qualité de grand amiral d'Écosse, et croiser sur les côtes du Nord jusqu'au 11 août. Alors Murray de Tullibardine et sir Kirkaldy reçurent ordre de former une escadre, de poursuivre Bothwell, et d'employer contre lui le fer et le feu. Cette escadre força le comte à gagner les côtes de Danemark, où il fut pris par quelques vaisseaux danois. « Les confédérés, dit le « manuscrit de Crawford, furent charmés que Bothwell « se fût évadé à Carberrihill : personne ne courut après « lui, personne n'offrit de l'attaquer dans Dunbar, où « il s'arrêta près de quinze jours... Si Grange l'eût pris « à Orkney, il est plus que probable qu'il l'eût immolé « sur-le-champ, dans la crainte qu'il ne trahît ses com- « plices [1]. »

Les confédérés, devenus maîtres de la personne de la reine, consommèrent enfin leur entreprise en arrachant les rênes du gouvernement des mains de leur souveraine et en usurpant son autorité. La suite des événements qui intéressent Marie Stuart appartient à l'histoire et n'entre point dans mon plan. D'ailleurs, j'en ai touché quelque chose dans la première partie; il ne me reste plus que quelques recherches à faire sur le sort de Bothwell.

Après la mort du comte de Murray, le lord Lennox, père du feu roi le lord Darnley, prit la régence d'Écosse; et un de ses premiers soins, en 1570, fut de dé-

[1] Crawford, p. 54.

pêcher en Danemark Thomas Buchanan pour redemander le comte de Bothwell. Cette démarche fut inutile, Bothwell ne fut point rendu. On sait néanmoins que Buchanan rendit compte à Lennox de ses opérations auprès du roi de Danemark ; et il est à présumer que ses dépêches contenaient sur l'assassinat de Darnley bien des particularités que le négociateur avait apprises de la propre bouche de Bothwell, et qu'on ne jugea pas sans doute à propos d'exposer au grand jour. Morton négociait alors à Londres contre Marie, toujours prisonnière en Angleterre. Le voyage de Buchanan en Danemark ne devait pas lui plaire, et il craignit qu'il ne vînt de ce pays des éclaircissements fâcheux pour lui. Il eut donc l'adresse d'intercepter les paquets de Buchanan et la témérité d'ouvrir et de lire les dépêches adressées à Lennox son maître. C'est un fait d'autant plus certain qu'il est attesté par une lettre de Morton lui-même, quoique la relation de Buchanan ne se trouve plus : ce qui ne doit point étonner, quand on sait que Morton ne tarda pas à succéder au lord Lennox. Voici ce que Morton écrivait au régent : « Il m'est tombé en-« tre les mains une lettre que vous adressait de Dane-« mark, sous la date du 20 janvier, M. Thomas Bucha-« nan ; et parce que j'ai cru qu'elle pouvait contenir « quelque chose dont il serait à propos de faire usage « ici, j'ai pris la hardiesse de l'ouvrir et de la lire « avant de vous l'envoyer. Je n'ai tant différé à vous la « faire passer que parce qu'il ne me paraissait pas sûr de « la mettre à la poste et de la confier au courrier ordi-« naire. C'est pour la même raison que je ne l'ai com-

« muniquée en entier à personne, *pour que certains ar-*
« *ticles* de cette lettre, en devenant publics, loin d'*être*
« *utiles à notre cause, ne lui portassent préjudice.* De là
« vient que la cour, ayant désiré de voir cette lettre,
« j'ai fait croire que je vous avais envoyé l'original, et
« je me suis contenté d'en délivrer une copie, dans lá-
« quelle j'ai encore omis bien des choses qu'il n'était
« pas convenable de découvrir. Vous en jugerez vous-
« même par cette copie que je vous envoie; et vous pen-
« serez comme moi, qu'il ne serait pas prudent de ren-
« dre public tout ce qui est dans la lettre originale[1]. »

Cette lettre est signée non-seulement de Morton, mais encore de l'abbé de Dunfermline et de Macgill, instruments ordinaires des opérations de Murray et de Morton. Elle est datée du 24 mars 1570, c'est-à-dire deux mois après la date de celle que Thomas Buchanan écrivait au comte de Lennox; d'où il est clair qu'elle fut deux mois entier entre les mains de Morton et de ses associés avant de parvenir au régent. Il n'est pas difficile d'entrevoir la raison qui porta Morton à intercepter les dépêches de Buchanan et à n'en délivrer qu'une copie tronquée, même à Élisabeth et à Cécil, ses protecteurs et ses amis. C'est au lecteur à décider si cette infidélité, ces ruses malhonnêtes de Morton, ne donnent pas lieu de soupçonner que les lettres de Buchanan contenaient bien des articles importants, relatifs à l'assassinat du roi, capables de compromettre les factieux, et si le même homme, qui ne communiqua à la cour

[1] Cot. lib. Lennox's register of letters, fol. 202. Good., vol. II, p. 382.

d'Angleterre qu'une copie imparfaite de ces lettres, n'eut pas aussi quelques raisons pour altérer les originaux qu'il envoya à Lennox.

Le régent continuait cependant à presser le roi de Danemark de lui livrer Bothwell, et la reine Élisabeth joignit ses instances à celles de Lennox. Le roi de Danemark répondit à celui-ci qu'il lui renverrait Bothwell, mais à condition qu'Élisabeth et le ministère d'Écosse s'engageraient solennellement par un écrit, lequel devait lui être envoyé avant le 24 août 1571, que le procès de Bothwell serait fait de bonne foi et dans les formes exactes de la justice. Lennox communiqua cette réponse à Élisabeth le 25 mai; mais l'engagement qu'exigeait le roi de Danemark n'ayant point été envoyé, on ne parla plus de cette affaire[1].

Le grand objet de la cabale de Murray, Morton et Lethington avait été de renverser le gouvernement par l'emprisonnement ou par la mort de la reine, et de s'emparer de l'autorité. Nous avons vu ce triumvirat agir toujours de concert, et chacun de ses membres coopérer à l'exécution du plan commun. Ils avaient atteint leur but : la reine avait perdu la liberté, et Murray était en possession de la régence. Mais comme ces trois hommes ne tardèrent pas ensuite à se diviser d'intérêts et à opérer séparément, c'est la conduite personnelle de chacun d'eux que je me propose de suivre à présent, et je commence par Murray.

Après la rupture des conférences d'Angleterre, Mur-

[1] Lennox's register, fol. 213, 235.

ray, qui, par sa trahison, avait perdu l'estime et l'amitié du duc de Norfolk, avait fait connaître au conseil d'Élisabeth la noirceur de son âme, et s'était exposé au ressentiment de cette princesse, se vit méprisé et détesté de tous les gens d'honneur[1]; et ce fut précisément dans une des circonstances les plus critiques pour lui. Il avait un voyage nécessaire à faire en Écosse, et n'avait ni argent ni amis qui pussent lui en procurer. Outre cela, le duc de Norfolk commandant dans toute la partie du nord de l'Angleterre, Murray prévoyait que le passage de la frontière ne serait pas sûr pour lui s'il ne regagnait le cœur de ce seigneur; et il sentait en même temps qu'il n'y avait qu'une extrême adresse et un raffinement d'hypocrisie qui pût ramener à lui un homme qu'il venait de trahir si indignement.

Le secrétaire Lethington, à qui la conscience reprochait tant de coups portés à sa souveraine, semblait alors vouloir réparer ses torts en témoignant du zèle pour Marie. Il engagea sir Nicolas Trockmorton, confident de duc de Norfolk, à secourir Murray dans la détresse où il se trouvait. On savait que le duc se proposait alors d'épouser la reine d'Écosse. Trockmorton lui persuada qu'un des plus sûrs moyens de faire réussir cette affaire délicate était de se ménager la bienveillance de Murray. Le duc n'eut pas de peine à se laisser persuader; il s'aboucha avec Murray et Lethington; et l'on peut croire que le premier n'épargna ni larmes, ni prières, ni promesses pour convaincre le duc qu'il

[1] Melvill, p. 186.

lui était dévoué, et que l'on pouvait compter sur sa discrétion. Le duc, noble, généreux et sincère, ouvrit son cœur à Murray et à Lethington sur son projet de mariage avec la reine d'Écosse. « Le régent promit tout ce « que l'on voulut, et l'amitié entre le duc de Norfolk « et lui parut mieux établie que jamais[1]. » Mais il n'y eut de la part de Murray que duplicité et hypocrisie, parce qu'il était bien décidé à ne pas favoriser un pareil mariage. Le duc, digne par ses vertus de trouver de meilleurs amis, fut encore une seconde fois dupe de la profonde dissimulation et des fausses promesses de Murray, qui lui fit éprouver aussitôt après un nouveau trait de perfidie. C'est dans les historiens contemporains que nous en trouvons les preuves les plus authentiques, surtout dans Melvill et dans le manuscrit de Crawford. Le ton d'apologiste décidé de Murray que prend partout le premier ne laisse aucune objection à faire contre son témoignage sur ce point. « Après, dit « Melvill, que le régent se fut procuré de l'argent, et « qu'il eut pris congé de la reine Élisabeth, quelqu'un « qui avait du crédit auprès de lui lui conseilla de révé- « ler à Élisabeth tout ce qui s'était passé entre le duc de « Norfolk et lui; et, afin de mieux cacher la trahison, il « fut arrêté que la reine appellerait Murray au palais, « sous prétexte de lui donner quelques instructions re- « latives au bon ordre des frontières. Elle le manda en « effet : Murray lui découvrit tout, et s'engagea en outre « à lui renvoyer d'Écosse par un courrier particulier

[1] Melvill, p. 188.

« toutes les lettres qu'il aurait reçues du duc..... Ar-
« rivé en Écosse, Murray ne tarda pas à ménager une
« occasion de faire partir Wood son secrétaire, et il le
« chargea de toutes les lettres que lui avait écrites le
« duc de Norfolk sur l'affaire dont il s'agissait entre
« eux... Le duc fut renfermé à la Tour de Londres, et
« perdit peu de temps après la tête sur un écha-
« faud[1]. »

C'est d'après cette tragique histoire, monument de la plus noire trahison et de la plus basse dissimulation, qu'il faut juger du caractère d'un homme à qui on donna le nom de *bon Régent*. Seule elle suffit pour nous peindre Murray comme capable de tous les crimes pour se maintenir dans une régence qu'il ne devait aussi qu'à des crimes.

Lethington commençait, comme je l'ai dit, à montrer de l'intérêt pour Marie Stuart; dès lors il devint suspect à Murray. « Il appréhenda, dit Crawford, que « Lethington ne fût entré dans les vues de Norfolk pour « le rétablissement de la reine prisonnière[2]. » Il lui était donc important de se défaire de l'un comme de l'autre; mais il avait besoin pour cela de toute sa dextérité. Il avait été trop longtemps lié d'intérêts avec Lethington pour n'avoir pas à craindre, en l'attaquant, de le porter à quelque démarche désespérée, à dévoiler peut-être les mystères d'iniquité qui les avaient unis. Ce n'était donc pas Murray qui devait se porter pour accusateur de Lethington. Le comte de Lennox n'avait aucun

[1] Melvill, p. 189.
[2] Crawford, p. 133.

ménagement à garder avec celui-ci, et il trouva dans le fameux Crawford, son vassal, un homme disposé à accuser Lethington comme complice du meurtre du feu roi ; ce qu'il fit devant Murray et son conseil. En conséquence Lethington fut mis en prison. Kirkaldy son ami était alors gouverneur du château d'Édimbourg ; tous deux soupçonnèrent que le coup partait de Murray, et ils ne craignirent pas de le lui déclarer à lui-même. « Murray, selon Melvill, se justifia en particulier, vis-« à-vis d'eux, et assura qu'il ne dépendait pas de lui de « rendre la liberté à Lethington, accusé *contre son gré* « d'avoir trempé dans la mort du roi. Il ajouta, en par-« lant à Kirkaldy, qu'il connaîtrait ses bonnes inten-« tions. » Ces douces paroles ne convainquirent pas les deux amis de la sincérité des dispositions de Murray. Kirkaldy demanda à celui-ci par un message que l'on fît aussi justice du comte de Morton et de M. Archibald Douglas. Il offrit de se battre contre Douglas, tandis que le lord Herries se battrait contre Morton, « pour « prouver qu'ils étaient entrés dans le complot qui avait « fait périr le roi, et qu'ils étaient par conséquent cou-« pables de sa mort[1]. » Ce défi resta sans réponse, et Murray persista à dire que c'était malgré lui que le conseil avait fait arrêter Lethington. Grange, craignant tout pour son ami, et se défiant des protestations de Murray, le fit enlever de sa prison, le retint auprès de lui au château d'Édimbourg, et cette affaire n'eut pas alors d'autres suites.

[1] Melvill, p. 191.

CHAPITRE VI

Conduite de Morton par rapport à Lethington. Récriminations de Morton et de Lethington. Procès de Morton, sa conviction et sa confession.

Après la mort du comte de Murray, tué à Linlithgow au mois de janvier 1570[1], son ami le comte de Morton, devenu alors le chef du parti, prit sur lui de convoquer une assemblée de la noblesse, et, selon Crawford, il eut surtout soin d'y appeler les ennemis de la reine. Ses partisans demandèrent que l'on reculât le jour marqué pour cette assemblée, afin que toute la noblesse pût en

[1] Jacques Hamilton de Bothwellhaug fut un de ces braves et fidèles sujets qui combattirent à Langside pour Marie Stuart. Il fut pris et condamné par Murray à être pendu, mais il se sauva. Le régent furieux envoya au château qu'habitait l'épouse d'Hamilton un parti qui pilla, dévasta tout et chassa cette dame de sa maison. Exposée toute nue pendant une nuit obscure à la rigueur du froid, elle en perdit la raison. Hamilton jura de tirer vengeance de la barbarie de Murray. Il l'attendit au passage dans une rue de Linlithgow, et, d'une maison où il s'était posté, il lui tira un coup d'arquebuse qui lui ôta la vie. Il s'échappa ensuite par une porte secrète et passa en France. On lui proposa, dit-on, dans ce pays de tuer l'amiral de Coligny : il répondit qu'il le ferait lorsqu'il aurait reçu de Coligny une injure pareille à celle dont il s'était vengé par la mort de Murray. (Crawford, p. 140.)

être instruite et eût le temps de s'y rendre. Morton, sans égard pour leur demande, s'assembla avec ses amis au temps indiqué, et sa première opération y fut de dresser un acte de convention qui justifiait Lethington de l'accusation de complicité dans le meurtre du roi intentée contre lui, « *le reconnaissait pour un honnête* « *homme* et le maintenait dans son poste de secrétaire « du conseil, comme un sujet très-utile au bien de « l'État[1]. » Le comte de Lennox fut ensuite déclaré régent du royaume.

Le nouveau régent tint si peu compte de la justification de Lethington, qu'il lui ôta la même année son emploi, le déclara traître envers son roi, et fit publier contre lui une sentence de confiscation de ses biens.

Morton étant alors le principal ministre du comte de Lennox, Lethington crut avoir raison de s'en prendre à lui de la sentence qui lui enlevait sa fortune. Les lettres qu'ils s'écrivirent à ce sujet existent encore et jettent un grand jour sur toute cette affaire. Lethington écrivit la lettre suivante à son ami le lord Carmichael, qui, à ce qu'il paraît, la montra à Morton. « C'est lui « (Morton) qui a sollicité la sentence portée contre moi « pour un crime *dont il sait dans sa conscience que je* « *suis aussi innocent que lui-même*. » Morton répondit à Carmichael : « Quand on fera attention qui gouverne « aujourd'hui, et quel est le motif de la sentence dont « on se plaint, je ne pense pas qu'on puisse m'attribuer « de l'avoir sollicitée. Certes, les suggestions, les solli-

[1] Crawford, p. 149.

« citations étaient superflues auprès du comte de Len-
« nox, chef de l'État et de la justice, auprès d'un père
« qui avait à venger la mort de son fils... *Je sais dans*
« *ma conscience que Lethington est aussi innocent que*
« *moi-même !* Je sais le contraire, car je ne fus ni ne
« suis coupable; et je n'oserais assurer que Lethington
« ne l'est pas, après ce que j'ai entendu de sa propre
« bouche[1]. » Ainsi s'expriment sans détour ces deux fameux confédérés près de tomber dans le précipice; c'est qu'ils savaient que leur sort était encore entre les mains de leurs amis. Si Morton était sûr de son innocence, s'il l'était du crime de Lethington, pourquoi cet acte de la convention de 1570, par lequel il le faisait déclarer innocent de la mort du roi, et *reconnaître pour honnête homme?* C'est que les liens de l'amitié et de la confédération subsistaient encore alors entre eux; ils se rompirent dans la suite, et Morton profita de son crédit sur le régent pour perdre sourdement Lethington. Il n'osa agir ouvertement, parce qu'il craignit de voir révéler des forfaits auxquels ils avaient eu également part.

Ces sourdes manœuvres de Morton contre Bothwell et Lethington, pendant la régence du comte de Lennox, portent naturellement à croire que lorsqu'il lui eut succédé il n'épargna rien pour anéantir tous les monuments qui pouvaient déposer contre lui. Aussi son gouvernement, qui dura quelques années, ne fut-il point troublé par de dangereux reproches. « Mais devenu
« enfin le fléau de son pays, il était fui des gens de

[1] Bannantine's continuation of Knox's history, MS. p. 202. Advocates Library.

« bien, méprisé de tout homme d'honneur, et dé-
« testé de la nation entière[1]. » Son avarice insatiable, secondée de la violence, avait accumulé d'immenses trésors[2] pendant qu'il tenait le jeune roi dans une indigente captivité. Ce prince devint en croissant capable de connaître et de distinguer ses véritables amis. Morton vit avec désespoir la cour de son maître devenir nombreuse et brillante, et la sienne s'éclipser et disparaître sensiblement. Il chercha à se faire un mérite de la nécessité, et il prit le parti d'abdiquer la régence; démarche funeste qu'il n'eut pas plutôt faite, qu'on l'accusa devant le roi et son conseil d'avoir été complice de la mort du lord Darnley, père du nouveau monarque.

Morton fut cité devant ses pairs, le 1er juin 1581; le comte de Montrose faisait dans l'assemblée l'office de chancelier. On n'eut pas de peine à prouver le crime dont il était accusé, et ses juges prononcèrent d'une voix unanime que « tout le tribunal, pleinement in-
« struit de l'accusation portée devant lui, regardait
« comme évident, d'après les preuves qui avaient été
« produites et vérifiées, que le comte de Morton était
« complice et coupable de l'assassinat du feu roi[3]. »

Les preuves particulières produites contre Morton ne nous sont point parvenues; mais David Moyse, auteur

[1] Crawford, p. 361 et 374.

[2] Morton affectait un zèle extraordinaire pour la Réforme, et il avait grand soin de se ménager l'affection des ministres. Son apparente piété lui rapportait beaucoup : quoique laïque, il jouissait de tous les revenus de l'église de Saint-André.

[3] Crawford, p. 372. Et Goodall., vol. Ier, p. 350.

contemporain, et alors officier dans la maison du roi, nous apprend dans ses Mémoires « que parmi les divers « témoignages rendus devant les pairs contre le comte « de Morton, et soutenus de preuves évidentes, il se « trouva quelques écrits signés de la main du comte « dont l'authenticité fut constatée par la déposition de « quelques-uns de ceux qui avaient eu part à l'exécu- « tion de cette sanglante tragédie[1]. »

Le confident et le principal agent de Morton avait été un certain Archibald Douglas, que son protecteur avait élevé, après la mort du roi, de l'emploi obscur de ministre à Glascow, à la dignité de lord de la cour de justice, et qu'il avait toujours employé dans toutes ses affaires. Soupçonné de l'avoir été aussi dans le meurtre de Darnley, Douglas n'eut pas plutôt appris l'accusation intentée contre Morton, qu'il s'évada du royaume et se mit en sûreté. On saisit Jean Binning, un de ses domestiques, qui fut convaincu d'avoir partagé le crime de son maître. Le comte de Morton fut condamné et eut la tête tranchée le 2 juin 1581. Binning fut pendu le jour suivant.

Le docteur Robertson s'élève contre le jugement qui condamna Morton : il fut violent, illégal, tyrannique. Voyons ses raisons. 1° Le comte d'Arran, accusateur de Morton, n'acquit de preuves contre lui qu'en mettant ses domestiques à la torture. 2° Pendant le temps que dura le tribunal, des corps de troupes occupèrent différents quartiers de la ville. 3° Ses juges étaient ses

[1] Mémoires de Melville, p. 186.

ennemis; et quoiqu'il en récusât plusieurs, on n'eut aucun égard à ses récusations [1].

1° C'est, à ce qu'il paraît, sur l'autorité de Crawford que le docteur appuie le premier motif de sa réclamation, et Crawford ne dit rien qui le justifie, puisqu'il résulte au contraire du récit de cet auteur qu'aucun des domestiques de Morton ne fut cité comme témoin contre lui, ni mis à la torture avant et pendant le procès de son maître. Crawford dit expressément : « qu'a-« près la condamnation du comte, que l'on savait avoir « accumulé d'immenses richesses qu'il tenait cachées, « on tâcha de tirer de lui la connaissance des lieux où « il avait renfermé son trésor..... que ses domestiques « furent alors traités avec beaucoup de rigueur pour le « même sujet, et que la torture que l'on fit souffrir à « quelques-uns d'eux ne put leur arracher aucune dé-« claration sur ce trésor [2]. »

2° Quant aux troupes répandues dans différents quartiers de la ville pendant le jugement de Morton, il est étrange que le docteur trouve cette précaution irrégulière après ce qu'il a dit lui-même des efforts que fit la reine d'Angleterre pour sauver ce fameux coupable. « Élisabeth ne manqua pas d'agir avec chaleur en « faveur d'un homme qui avait si puissamment contri-« bué à maintenir son ascendant sur les affaires d'É-« cosse..... Elle fit assembler des troupes sur les fron-« tières de ce royaume, et y envoya Randolph son « ambassadeur à la cour d'Édimbourg. » Ce ministre

[1] Roberston, vol. II, p. 81 ; édit. in-8.
[2] Crawford, p. 373.

agit, non-seulement auprès du roi et de son conseil, mais il voulut encore mettre le Parlement dans ses intérêts. Il lui représenta tous les services qu'Élisabeth avait rendus à l'Écosse; il les pressa d'éloigner de leur souverain un conseiller aussi dangereux que le comte de Lennox, et d'arracher Morton des mains de son plus cruel ennemi..... Il promit enfin, si la force était nécessaire, la protection de sa maîtresse, *et tous les secours d'argent et de troupes dont on aurait besoin*[1].

Eh! quelle plus forte preuve pouvait-on alléguer contre Morton, que cette autorité qu'Élisabeth avait acquise dans le conseil d'Écosse, et qui n'était due qu'aux menées de ce mauvais patriote? que l'espèce de servitude où l'Angleterre tenait sa nation? Entreprendre de soustraire un pareil traître à la vindicte publique, n'était-ce pas avertir le roi et le Parlement de prendre les armes pour réprimer un attentat si audacieux?

3° Il est faux que tous les juges de Morton fussent ses ennemis déclarés; plusieurs étaient connus pour être de ses amis. Les comtes d'Argyle et de Montrose[2] étaient actuellement engagés dans une conspiration pour l'enlever : elle fut découverte par les bons serviteurs du roi, mais Montrose n'en fut pas moins nommé chancelier du tribunal qui condamna Morton. Celui-ci ne récusa qu'Argyle, Seton et Waughton, sans énoncer néanmoins contre eux aucune raison d'exclusion. Ils se purgèrent par serment de tout reproche d'inimitié contre Morton, et ils furent admis au nombre des ju-

[1] Roberston, vol. II, p. 78.
[2] Crawford, p. 369.

ges. Il est donc bien mal fondé ce ton de confiance avec lequel le docteur prononce que le jugement de Morton fut illégal et dicté par la violence.

Les mémoires de Crawford nous ont conservé une déclaration faite par Morton, après sa sentence, de ce qu'il savait de l'assassinat du feu roi. Elle fut publiée après sa mort par les ecclésiastiques qui l'avaient accompagné au supplice. Cette pièce n'est pas d'une authenticité complète, parce que Morton ne la fit que verbalement, et qu'ayant été rédigée par ses amis [1], nous ne l'avons que de la seconde main. D'ailleurs, il est certain que dans tous les temps Morton entretint avec le clergé une bonne intelligence, qui fut souvent d'une grande ressource pour ses affaires et pour celles de Murray. Dès lors on a de fortes raisons de douter et de la sincérité et de l'étendue d'une déclaration que l'on ne doit qu'aux amis du coupable. Quoi qu'il en soit, voici cette déclaration. On y fait dire à Morton :

« Qu'après son retour d'Angleterre, où il avait été « forcé de se retirer à l'occasion du meurtre de Rizzio, « Bothwell l'était venu joindre à Whittingham, et lui « avait proposé de faire périr le roi, assurant que la « reine désirait d'être délivrée de ce prince, parce qu'il

[1] Le comte d'Arran voulut engager Morton, au moment de son supplice, à déclarer ce qu'il savait sur la mort du roi et à signer sa déclaration en présence de quelques ecclésiastiques qui l'accompagnaient. Morton lui répondit : « Je vous supplie, milord, de ne plus me faire d'instances sur ce « sujet : je ne dois plus m'occuper qu'à me préparer à paraître devant « Dieu ; et, dans la situation où je suis, il ne m'est pas possible d'écrire. « Ces honnêtes ecclésiastiques ici présents vous diront ce que je leur ai « confié sur ce que vous me demandez. » (Crawford, App., p. 31; édition d'Édimbourg.)

« avait causé la mort de Rizzio, et qu'elle désirait éga-
« lement son secours pour l'exécution de ce dessein;
« qu'il avait répondu qu'il s'y prêterait peut-être, si
« lui Bothwell lui présentait un billet signé de la reine,
« par lequel il pût être assuré de ses désirs; que Both-
« well revint souvent à la charge sur le même sujet;
« qu'il lui promit le billet de la reine, mais qu'il ne put
« jamais l'obtenir; et que lui Morton finit par dire à
« Bothwell qu'un billet même de la reine ne l'engage-
« rait pas à entrer dans ce complot. Quant à M. Archi-
« bald Douglas son cousin, Morton déclara *qu'il savoit*
« que son parent s'était engagé dans la conjuration
« avant la mort du roi, et qu'après leur meurtre com-
« mis, Douglas lui avait dit qu'il avait accompagné
« Bothwell et Huntly dans l'appartement du prince,
« et les avait aidés à commettre l'assassinat[1]. »

De cette déclaration, telle qu'il a plu aux amis de Morton de nous la transmettre, il résulte au moins qu'instruit par Bothwell et Douglas du danger que courait la vie du roi, Morton ne révéla point l'abominable complot. La crainte d'être compromis par ce prince vis-à-vis des conspirateurs, s'il lui découvrait leur dessein, est un prétexte frivole et controuvé, qui n'excusera jamais le crime d'un sujet d'avoir été tranquille spectateur du meurtre de son souverain assassiné par ses parents et ses amis.

Eh quoi! était-il donc difficile ou dangereux pour Morton de révéler la conspiration au comte de Lennox,

[1] Crawford, p. 372.

père du roi, à tant de seigneurs qui pouvaient sans peine faire avorter le noir projet de Bothwell et de son parti, quand même la reine en eût été? Ce n'était pas sur la parole de Bothwell que Morton devait croire cette princesse au nombre des conjurés; et l'impossibilité où était le premier de produire quelque preuve de ce qu'il avançait en devenait une pour le second, qu'un pareil rapport n'était qu'une calomnie. Quelle conduite tint-il cependant dans le jugement de Bothwell? Il déclare sur l'échafaud qu'il a eu connaissance du complot de ce meurtrier et de la part qu'y eut son cousin Douglas; et néanmoins il fut le plus ardent à ménager la justification de ce Bothwell qu'il savait être coupable; il signe avec toute la noblesse un acte qui atteste son innocence, il le propose pour époux à la reine. Ainsi en agit-il encore par rapport à Lethington, qu'il avait reconnu dans une lettre particulière pour un des assassins de Darnley, et qu'il fit ensuite reconnaître *pour un honnête homme.* Ainsi en agit-il enfin à l'égard de Douglas son parent. Celui-ci avoue à Morton qu'il a trempé ses mains dans le sang de son roi, et Morton l'élève aux dignités, et il l'honore, jusqu'au dernier moment, de sa confiance; et il ne cesse d'employer ses services que lorsque lui-même est accusé et que son confident s'évade.

CHAPITRE VII

Caractère de Murray, de Morton et de Lethington.

J'ai suivi pas à pas, dans les deux parties de cet ouvrage, les trois confédérés Murray, Morton et Lethington. En étudiant leur marche depuis le retour de Marie Stuart en Écosse, en démêlant leurs intrigues, en appuyant des preuves les plus claires et plus authentiques les faits que j'ai rapprochés et discutés, je crois avoir mis le lecteur en état de juger du plan de ces trois hommes, et des vues qu'ils s'étaient proposées. Les moyens qu'ils employèrent pour les faire réussir furent les conspirations, les soulèvements, les trahisons et les meurtres. Ce fut Murray qui inspira et dirigea pendant longtemps toutes ces horreurs. Il ne se montra pas toujours, mais toujours il fut l'âme de tous les projets insidieux et violents. Il imagina, Morton et Lethington exécutèrent. Qu'on ne dise plus qu'il n'existe aucune preuve qu'il eût trempé dans la mort du lord Darnley. Sa conduite avant et après cet événement établit contre lui des présomptions qui se tournent en

preuves quand on juge des mœurs par les principes, et des moyens par la fin.

Ce que j'ai dit de Morton et de Lethington dévoile toute l'étendue de leur scélératesse. Elle est prouvée, sur ce qui regarde la mort de Darnley, par les faits qui déposent contre Murray; mais l'aveu et les récriminations des coupables suivies du jugement des pairs d'Écosse, complètent la démonstration de leur crime. Je joins ici le caractère de ces trois confédérés; et pour éviter tout reproche d'exagération, je tire celui de Murray du docteur Robertson.

« Personne ne lui refuse l'intrépidité, la science « militaire, la sagacité dans l'administration des affai- « res... Quant à ses vertus morales, elles ne se présen- « tent pas avec la même évidence... Dévoré d'une am- « bition immodérée, il saisit toutes les occasions qui « donnaient carrière à ses vastes projets, qui flattaient « son génie entreprenant, et il se laissa entraîner à des « démarches incompatibles avec les devoirs d'un sujet. « Le traitement qu'il fit à la reine sa sœur, à qui il « avait les plus grandes obligations, déshonore un « frère, et le rend coupable de la plus noire ingrati- « tude. Il mit l'Écosse dans la dépendance de l'Angle- « terre, et il devint par là odieux à la nation. Il trompa « et trahit Norfolk avec une bassesse indigne d'un « homme d'honneur[1]. Il se servit du manteau de la re- « ligion et de la piété pour couvrir ses crimes[2]. »

L'histoire de ces temps nous peint Morton et Lething-

[1] Robertson, tom. II, liv. V, p. 395. Traduction française.
[2] Crawford, p. 374.

ton comme deux politiques profonds, habiles, d'un caractère turbulent, audacieux, d'une excessive ambition. A l'exemple de Murray, Morton vendit à Élisabeth la liberté de sa patrie. Sa vie ne fut qu'un tissu de forfaits, et c'est à eux qu'il dut le pouvoir suprême.

Lethington fut le seul des trois confédérés à qui ses noirceurs et ses injustices vis-à-vis de sa souveraine et de sa bienfaitrice parurent inspirer quelques remords. Il entra de bonne foi dans les vues du duc de Norfolk pour son mariage avec la reine, et s'exposa par là à la vengeance de Murray. Enfin il se déclara contre Morton pendant sa régence et contribua à lui enlever le château d'Édimbourg. La fin de ces trois scélérats fut digne de leur coupable vie : Murray fut assassiné après avoir joui peu de temps de son élévation, Morton périt sous le glaive d'un bourreau, et Lethington termina lui-même ses jours.

Au caractère de ces trois sujets ingrats et rebelles, opposons celui de leur souveraine, sur lequel je m'en rapporte assez à ce qu'en dit le docteur Robertson. Je ne parle point ici de cette beauté exquise, de ces grâces piquantes, de ce maintien naturel, qui, joints à toutes ses autres qualités extérieures, en firent le prodige de son siècle, au rapport de tous les auteurs contemporains. On s'accorde également à reconnaître en elle un génie élevé, un cœur sensible, honnête, inaccessible au soupçon. Toutes ses actions portaient l'empreinte de la douceur de son âme affable et décente, gaie sans être légère. Personne ne lui refusera la justice de reconnaître que, depuis son enfance jusqu'à son fatal ma-

riage avec Bothwell, elle conserva constamment le caractère vertueux qu'elle avait reçu de la nature. « Pour « nous former une juste idée de cette princesse, il « faut, dit M. Hume, tirer le voile sur sa conduite pen- « dant qu'elle fut livrée aux conseils d'un homme per- « vers [1]. » Ce qui n'est pas aisé à concevoir, c'est cette facilité à s'abandonner pendant quelque temps aux plus grands crimes, que M. Hume et le docteur Robertson lui imputent, et cette promptitude avec laquelle ils reconnaissent qu'elle revint de ses égarements pour ne plus laisser apercevoir en elle que son ancienne vertu et sa première dignité. « Cette princesse, dit M. Hume, « dut à ses malheurs le retour de cette prudence natu- « relle que le délire de sa passion pour Bothwell avait « éclipsée. Il ne parut plus dans sa conduite qu'une « modestie, une noblesse qui charmaient quiconque « l'approchait, et fournissaient à ses partisans des rai- « sons plausibles de nier la réalité des crimes dont ses « ennemis l'accusaient [2]. » A qui est persuadé que Marie Stuart fut innocente, son caractère paraît toujours égal, toujours le même depuis sa naissance jusqu'à sa mort; il devient un phénomène inexplicable si l'on croit cette princesse coupable. Mais j'ose remettre encore sous les yeux du lecteur ces deux propositions que j'ai avancées dans le premier chapitre de cette seconde partie. 1° Comme il est prouvé que Morton et Lethington, qui conjurèrent contre la vie du roi, furent ceux-là mêmes qui accusèrent ensuite la reine de ce crime, il est évi-

[1] Hume, vol. IV, p. 622.
[2] Hume, vol. IV, p. 515.

dent que la reine n'entra point dans leur conjuration et fut innocente du crime dont on la chargea; 2° il est donc aussi évident que les seuls coupables furent Murray, Morton et Lethington.

CHAPITRE VIII

Conduite de la reine Elisabeth envers Marie Stuart. — Mauvais traitement que cette princesse essuie en Angleterre. — Négociation pour la faire mourir en Écosse, — pour la faire périr secrètement en Angleterre. — Caractère d'Élisabeth.

Après avoir rassemblé dans le cours de cet ouvrage tous les faits propres à diriger le lecteur dans le jugement qu'il doit porter sur Marie Stuart et sur ses ennemis, il ne me reste plus qu'à lui retracer les mauvais traitements que cette princesse eut à essuyer pendant sa prison en Angleterre. Ce sera mettre au jour des intrigues et des perfidies ensevelies jusqu'à présent dans d'épaisses ténèbres, mais qui convaincront que la mort de cette reine infortunée avait été résolue longtemps avant la conspiration de Barbington[1].

[1] En 1586, il se forma contre la reine Élisabeth une conspiration dans laquelle entra Barbington, jeune gentilhomme anglais, qui devait y exécuter un des premiers rôles. Cette conspiration fut découverte, et comme Marie Stuart en avait eu, dit-on, connaissance, et qu'elle avait entretenu des correspondances avec quelques-uns des conjurés, Élisabeth s'en fit un prétexte pour faire enfin périr cette princesse. (Voyez l'*Histoire d'Écosse*, de Robertson, tome III, liv. VII de la traduction française.) (*Note du traducteur.*)

Plus d'une fois j'ai eu occasion de dévoiler les secrètes manœuvres d'Élisabeth pour troubler le gouvernement de la reine d'Écosse, soit en fomentant le mécontentement de ses sujets, soit en leur fournissant des secours dans leurs soulèvements jusqu'au moment où Marie fut forcée de chercher un asile en Angleterre. Rien n'égale la constance d'Élisabeth à suivre le plan qu'elle s'était formé pour faire tomber dans ses piéges une rivale incapable par son caractère de les apercevoir. La plus profonde dissimulation combattit la franchise au point de l'aveugler et de l'empêcher de se mettre en garde contre son ennemi. La reine d'Angleterre ne soupirait qu'après le bonheur de voir Marie prisonnière dans ses États[1]; et en condamnant en public la rébellion de ses sujets, elle entrait en secret dans tous leurs complots. Quand Marie fut renfermée dans le château de Lochleven, Élisabeth affecta du zèle et parut se donner des mouvements pour obtenir sa liberté[2]; et pour forcer Murray et Morton à la lui rendre, il n'en eût coûté que quelques secours donnés à propos à ses partisans. Marie s'étant échappée de sa prison, Élisabeth l'invita à se réfugier en Angleterre, en l'assurant qu'on lui rendrait tous les honneurs dus à son rang. Aux preuves de ce fait déjà connues, j'en ajoute une autre qui l'est moins, mais qui part de la main de Cécil, secrétaire d'Élisabeth[3]. C'est un mémoire qui porte en titre : *Pour la reine d'Écosse*, et qui commence ainsi :

[1] Randolph's letters ; Melvill, p. 117. Glasgow. edit.
[2] Camden, p. 489.
[3] Cot. Lib. Anderson, vol. III, p. 99.

« Elle (la reine d'Écosse) doit être secourue, parce « que c'est de son plein gré, et sur la foi de Sa Majesté, « qu'elle s'est réfugiée en Angleterre. Elle ne s'est je- « tée entre les bras de Sa Majesté que sur *les invitations « réitérées qui lui en ont été faites par notre souveraine.*

« Nul homme qui cherche un refuge dans le royaume « ne doit être condamné sans avoir été entendu, s'il de- « mande à l'être. »

Rien de plus attendrissant que la lettre que Marie Stuart écrivit sur ce sujet à Élisabeth[1] : « Pardonnez- « moi, lui dit-elle, si je vous ouvre mon cœur, « et vous parle sans réserve. Je n'étais pas tellement « dépourvue d'amis que je ne visse d'asile que dans « vos États. C'est par choix que je me suis jetée dans « vos bras; vous êtes ma plus proche parente, et « je dois vous regarder comme ma meilleure amie. « J'ai prétendu vous faire honneur en vous préfé- « rant à tous les autres princes pour m'aider à re- « monter sur mon trône. Vous admettez mon frère « naturel en votre présence, lui qui est le chef de mes « sujets rebelles; et une pareille faveur m'est refusée, « et je ne puis obtenir que vous entendiez ma justifica- « tion. A Dieu ne plaise que je devienne pour vous la « cause du plus léger déshonneur; j'imaginais, au con- « traire, que c'était contribuer à votre gloire que de vous « fournir l'occasion de déployer votre pouvoir et la gé- « nérosité de votre cœur en faveur d'une princesse op- « primée. Ne me refusez donc pas, je vous en conjure,

[1] Anderson, vol. III, p. 94 et seq.

« ne me refusez pas votre secours; que j'aie la conso-
« lation de vous devoir le rétablissement de ma for-
« tune; ou souffrez au moins que je cherche hors de
« l'Angleterre des ressources que je ne puis trouver
« auprès de vous. »

Que le langage du cœur est touchant ! Comment Élisabeth put-elle résister à ses cris et aux plaintes attendrissantes d'une princesse malheureuse qui s'était mise d'elle-même sous sa protection? Comment fut-elle inaccessible aux sentiments d'humanité les plus naturels? Ces sentiments n'auraient été qu'une faiblesse aux yeux d'Élisabeth, et il n'était pas dans son caractère de lâcher par compassion une proie qui lui avait coûté tant de ruses à attirer dans ses filets. Que Marie Stuart dut alors faire de tristes réflexions sur sa crédulité qui l'avait perdue, en attendant qu'elle vérifiât par son exemple que, pour un prince captif, il n'y a qu'un pas de la prison au tombeau !

Jusqu'à présent, il n'avait pas été prouvé qu'en retenant Marie Stuart en prison, la politique d'Élisabeth eût d'autre objet que de la priver d'une liberté qu'elle redoutait; mais une lettre de Cécil, récemment découverte dans la bibliothèque Hatfield, nous apprend que déjà depuis longtemps le dessein était formé d'ôter la vie à cette princesse.

Les affaires de Marie Stuart étaient dans une heureuse situation en Écosse en 1570 et 1571. Tout ce qu'il y avait de grand dans la noblesse avait pris les armes en sa faveur contre le régent. Les seigneurs s'étaient rendus maîtres des plus fortes places du royaume, la

capitale était entre leurs mains et ils en avaient chassé les factieux. D'un autre côté, le projet de mariage du duc de Norfolk avec Marie, agréé et favorisé par ce qu'il y avait de plus distingué dans la noblesse anglaise, qui appuyait les droits de cette princesse à la couronne d'Angleterre, était pour Élisabeth une preuve mortifiante que dans ses propres États Marie avait des amis puissants. Élisabeth avait donc deux plans de conduite à suivre par rapport à la reine d'Écosse; c'était, ou de remplir les promesses qu'elle lui avait faites de la replacer avec éclat sur son trône, ou de la retenir toute sa vie prisonnière en Angleterre. Le premier ne s'accordait pas avec sa politique, et aurait demandé une générosité de sentiments qu'elle ne connaissait pas. Le second était rempli de difficultés et de dangers, parce qu'il ne s'agissait de rien moins que de retenir en prison une reine, l'héritière présomptive du trône sous les yeux d'un peuple qui la regardait comme sa future souveraine. Élisabeth jugea qu'il était plus sûr de se défaire tout d'un coup d'une prisonnière si redoutable. L'embarras était d'éviter l'odieux d'un si noir forfait.

La mort du duc de Norfolk, victime, en 1572, de la trahison de Murray, ne lui laissait plus rien à craindre en Angleterre de la part de Marie Stuart; un traité de paix conclu ensuite avec la France, en rompant les négociations de cette princesse dans ce royaume, lui ôtait toute espérance d'en recevoir du secours; et, pour comble de malheur, les ministres de France et d'Angleterre, qui agissaient alors de concert en Écosse[1], y fi-

[1] Du Croc et Drury.

rent conclure une trêve entre les différents partis qui le divisaient. Cette fatale trêve arrêta les succès des bons serviteurs de Marie et procura à ses ennemis le temps de respirer et d'acquérir de nouvelles forces.

Murray avait offert, pendant sa régence, à Élisabeth de la défaire de sa rivale[1], si elle voulait la lui remettre entre les mains; mais la mort de ce méchant homme empêcha alors l'exécution de son abominable projet. La situation présente des affaires parut favorable à Élisabeth pour le reprendre. Elle chargea son ministre Killigrew de le conduire, et le fit partir pour l'Écosse avec les instructions suivantes de la main du secrétaire Cécil.

SECRÈTES INSTRUCTIONS POUR H. KILLIGREW,

10 septembre 1572.

« 1° Vous avez déjà reçu d'autres instructions sur la « manière de traiter avec le roi et avec le parti con- « traire pour l'observation de la trêve nouvellement « conclue; et vous êtes aussi chargé d'informer les « chefs de la réforme de l'horrible massacre que l'on « vient de faire en France[2], et de les avertir de se tenir « sur leurs gardes, afin que cette tragédie ne se renou- « velle pas contre eux en Écosse.

« 2° Quoique ces deux affaires soient d'une assez « grande importance pour mériter qu'on vous envoie

[1] Lesly's Negociations, p. 83. Robertson, vol. I^er, p. 510.

[2] Le massacre de la Saint-Barthélemy.

« en Écosse, il en est cependant une troisième encore « *plus importante*, et qui demande le plus profond se- « cret et la plus grande circonspection, comme vous « en jugerez vous-même; et vous devez à la singulière « confiance que l'on a en vous d'avoir été choisi pour « en traiter.

« On s'aperçoit plus que jamais que le séjour de la « reine d'Écosse en Angleterre est si dangereux pour la « personne de Sa Majesté, et pour la tranquillité de ses « États, qu'il devient actuellement de toute nécessité « d'*en délivrer ce royaume; et quoiqu'on puisse y par-* « *venir en Angleterre même*, il est cependant plus à « propos, pour certaines considérations, d'envoyer « cette princesse en Écosse, et de la remettre entre les « mains du régent et de son parti, afin qu'ils prennent « sur l'objet dont il s'agit les mesures qui leur paraî- « tront en même temps et les plus infaillibles et les « plus secrètes. Sa Majesté s'attend qu'ils procéderont « contre la reine d'Écosse par les voies de la justice, « comme ils le lui ont offert plus d'une fois, et surtout « sous les dernières régences. Par là, ni sa personne « ni ses États ne seront plus exposés aux malheurs dont « un plus long séjour de la reine d'Écosse en Angle- « terre serait infailliblement la cause. Quant aux « moyens de faire réussir cette affaire, c'est à vous, à « votre arrivée en Écosse, à choisir parmi les partisans « les plus fidèles du roi ceux avec qui il sera le plus sûr « de traiter, et qu'il sera le plus facile de convaincre « du péril que court notre État, si elle (Marie Stuart) « existe plus longtemps *ici* ou *là*. Vous traiterez tou-

« jours secrètement et comme en votre nom. Si on ne « vous fait aucune proposition directe touchant l'objet « de votre mission, vous pourrez alors faire espérer « que si le régent et le comte de Morton agissaient tant « soit peu vivement, mais en secret, auprès de quel- « ques-uns des membres du conseil d'Angleterre, pour « qu'elle (Marie) leur fût remise entre les mains, l'af- « faire pourrait à présent se consommer plus facile- « ment que par le passé; qu'on les rendrait maîtres « de sa personne, pourvu qu'ils s'engageassent, sous « bonne caution, à ce qu'elle reçût en Écosse, par la « voie de la justice, ce qu'elle a mérité ; en sorte qu'il « n'y eût plus rien à craindre de sa part quand elle ne « pourrait ni échapper, ni remonter sur le trône. Au- « trement, vous pouvez assurer que le conseil d'Angle- « terre ne consentira jamais à la laisser sortir de ce « royaume; et pour caution, on ne prendra absolument « que des otages distingués, c'est-à-dire quelques-uns « des enfants et des proches parents du régent et du « comte de Morton.'

« Vous userez de la plus grande adresse pour péné- « trer leurs desseins, et vous vous y prendrez de façon « que vous ne paraissiez pas les leur avoir inspirés, « mais qu'ils semblent les avoir formés eux-mêmes. Si « vous les trouvez dans des dispositions favorables, vous « les engagerez à agir en conséquence sans perdre de « temps, et vous m'en donnerez avis avec *toute la dili-* « *gence possible;* car les circonstances exigent la plus « grande célérité dans la conclusion de cette affaire, « pour ne pas donner aux Français le temps de re-

« prendre leur ascendant. Il faut surtout un secret im-
« pénétrable pour prévenir toute intrigue capable de
« faire manquer le coup[1]. »

Quel projet plus détestable que celui que l'on nous présente ici? Quel traité plus infâme? Élisabeth négocie pour verser le sang d'une princesse opprimée qui s'était mise sous sa protection, et que toutes les lois divines et humaines engageaient à secourir! On peut conclure du caractère du comte Mar, alors régent, qu'il rejeta avec horreur une si affreuse proposition, puisqu'on n'en entendit plus parler dans la suite. Mais aussi il est aisé de voir, par cette tentative d'Élisabeth, que le sort de Marie Stuart était décidé. Si le moment de sa mort fut retardé, ce n'est pas qu'Élisabeth eût changé de dessein, c'est qu'elle cherchait un prétexte plausible pour l'exécuter. Elle avait résolu d'immoler sa rivale, pourvu qu'elle pût le faire secrètement; son courage n'allait pas jusqu'à avouer une résolution qui eût nui à cette réputation de douceur et d'humanité dont elle était jalouse. Elle agit jusqu'à la fin d'après ce plan; et dans le temps même qu'elle était altérée du sang de Marie, elle témoignait la plus vive sensibilité à ses malheurs; elle pleurait une innocente victime, au moment tant désiré où elle lui perçait le cœur.

Voici encore un trait qui prouve avec quelle ardeur Élisabeth désirait que Marie Stuart périt, mais périt sans éclat. Paulet, chargé de garder cette princesse dans sa prison de Fotheringay, était de la plus brutale inso-

[1] Murden's State-papers, p. 224.

lence vis-à-vis de la reine d'Écosse, qui enfin excédée des mauvais traitements qu'elle en essuyait, s'en plaignit à Élisabeth[1]. Celle-ci le jugea dès lors propre à l'exécution de son noir dessein, et la lettre suivante est un odieux monument des artifices et de la basse flatterie qu'elle employa pour gagner Paulet.

« Mon très-fidèle et zélé serviteur Amias, que Dieu « vous récompense de vous acquitter si bien du pénible « emploi dont vous êtes chargé! Si vous saviez, mon « cher Amias, avec quels sentiments de bienveillance « mon cœur reconnaissant agrée et relève vos efforts « louables, et la fidélité de votre conduite dans une af- « faire si périlleuse et si délicate, vos peines s'adouci- « raient, et votre cœur tressaillirait de joie. Soyez donc « toujours constamment persuadé que je ne saurais « me rien imaginer qui puisse égaler le cas que je fais « de vous, que je ne connais point de récompense pro- « portionnée à votre fidélité, et que je me condamnerai « d'avoir fait une faute que je n'ai pas jusqu'à présent « commise, si mes libéralités ne répondent pas à des « services si signalés. Oui, puissé-je moi-même man- « quer de ressource, lorsque j'en aurai le plus besoin, « si je ne m'empresse pas à reconnaître un si rare mé- « rite! *Non omnibus datum.* »

Élisabeth se bornait à piquer l'ambition et à animer les espérances de Paulet; mais son ministre Walfingham lui marqua sans ambiguïté et sans détour l'espèce de service qu'on attendait de lui. Sa lettre renfermait

[1] Robertson, vol. II, p. 165.

celle de la reine. « Dans un entretien que j'ai eu der-
« nièrement avec Sa Majesté, elle m'a donné à entendre
« qu'elle n'avait point encore reçu de vous les preuves
« de zèle pour son service qu'elle attendait, en ce que
« dans les circonstances présentes, vous n'avez pas
« trouvé de vous-même et sans le conseil de personne,
« le moyen d'abréger la vie de la reine d'Écosse, sa-
« chant à quels dangers votre souveraine sera exposée
« aussi longtemps que Marie Stuart existera... Je vous
« prie de brûler ma lettre et celle qu'elle renferme; je
« brûlerai votre réponse dès qu'elle aura été communi-
« quée à la reine pour sa satisfaction. »

Walsingham récrivit aussitôt après à Paulet, et lui dit : « Informez-moi, je vous en prie, de ce que vous
« avez fait de ma lettre qui ne doit pas être conservée,
« afin que je puisse tranquilliser sur ce point Sa Ma-
« jesté, qui serait offensée, si vous n'aviez pas brûlé
« cette lettre[1]. »

Tendit-on jamais un plus dangereux piége à un serviteur fidèle? On veut l'engager à commettre un meurtre, et on lui ordonne en même temps, de la part de sa souveraine, de détruire le seul instrument de sa justification. Paulet fut assez sage pour ne faire ni l'un ni l'autre. Le sort de Davidson nous apprend quel eût été le sien, s'il en avait cru Walsingham. Il répondit à ce ministre : « J'ai reçu aujourd'hui la lettre que vous
« m'écrivîtes hier, et, conformément à vos désirs, je ne
« perds pas un moment pour vous répondre; mais je

[1] Doct. Mackensie's lives, p. 270.

« ne vous dissimulerai pas que c'est l'amertume dans « le cœur. Faut-il que j'aie été assez malheureux pour « compter au nombre de mes jours celui où ma gra- « cieuse souveraine m'ordonne de commettre une ac- « tion défendue par les lois divines et humaines? Ma « vie et ma fortune sont à Sa Majesté, et je suis prêt à « les lui sacrifier dès demain, si ce sacrifice peut lui « être agréable : mais Dieu me garde de répandre le « sang innocent, de souiller mon âme par un pareil « forfait, et d'imprimer à mes descendants une tache « éternelle[1] ! »

Cette fermeté de Paulet réduisit Élisabeth à la nécessité qu'elle avait cherché à éviter de signer la sentence qui conduisit Marie Stuart à l'échafaud. Mais elle voulut terminer l'indigne comédie qu'elle jouait depuis si longtemps par le trait de fourberie le plus solennel : elle entreprit de persuader à l'univers que c'était à son insu et contre sa volonté que Marie avait été mise à mort... Davidson... fut la victime de ses artifices[2]. « Son obéissance aux ordres de sa maîtresse lui « coûta sa fortune, et il fut condamné à passer dans « une prison le reste de ses jours. »

Est-il un genre d'expiation capable d'effacer de tels crimes? Cette affabilité, qui a mérité tant d'éloges à cette grande princesse (car elle mérite ce titre, à le prendre dans le sens ordinaire), pourra-t-elle jamais faire oublier tant d'actes sanglants d'injustice et d'inhumanité qu'elle s'efforça en vain de cacher sous le

[1] Doct. Mackensie's lives, p. 273.

[2] Robertson, tome III, liv. VII. Traduction française.

voile de l'hypocrisie? Cette impérieuse reine ne peut plus en imposer, le temps lui a arraché son masque. L'homme juste et impartial détestera toujours les méprisables et barbares principes qui guidèrent Élisabeth; l'homme généreux et sensible ne cessera de donner des larmes au sort de Marie Stuart, l'ornement de son sexe, que la jalousie d'une cruelle rivale conduisit au tombeau à travers une suite non interrompue de persécutions.

APPENDICE

LETTRE

DE LA COMTESSE MARGUERITE DE LENNOX A MARIE STUART

(*Autographe. — State paper office de Londres. Correspondence of Mary Queen of Scots.*)

De Hackney, le 6 novembre 1575.

It may please your Majesty, I have received your token and mind, both by your letter and other ways, much to my comfort, specially perceiving what zealous natural care your Majesty hath of our sweet and peerless jewel in Scotland [1]. I have been no less fearful and careful as your Majesty of him, that the wicked governor [2] should not have power to do ill to his person, whom God preserve from his enemies! Nothing I neglected; but presently upon the receipt of your Majesty's, the Court being far off, I sent one trusty, who hath done so much as if I myself had been there, both to understand the past and for prevention of evil to come : he hath dealt with such as both may and will have regard to our jewel's preservation and will use a bridle to the wicked when need require.

I beseech your Majesty, fear not, but trust in God that all shall be well; *the treachery of your traitors is known better than before.*

[1] Jacques VI, fils de Marie Stuart, alors âgé de neuf ans.
[2] Le régent comte de Morton.

I shall always play my part to your Majesty's content, willing God, so as may tend to both our comforts. And now must I yield your Majesty my most humble thanks for your good remembrances and bounty to our little daughter[1] here, who some day may serve your Highness, Almighty God grant, and to your Majesty long and happy life — Hackney, this VI^th^ of November[2].

Your Majesty's most humble and loving mother and aunt,

M. L.

(*Endorsed by Thomas Phelipps*) My Lady's Grace the Countess of Lennox to the Queen of Scots.

TRADUCTION DE LA LETTRE DE LA COMTESSE MARGUERITE DE LENNOX A MARIE STUART.

De Hackney, le 6 novembre 1575.

Il sera sans doute agréable à Votre Majesté d'apprendre que j'ai reçu par votre lettre, ainsi que par d'autres voies, votre cadeau et vos communications; le tout à ma grande satisfaction. J'y ai particulièrement remarqué les soins maternels et zélés de Votre Majesté pour notre cher et incomparable joyau d'Écosse[3]. En ce qui le concerne, j'ai été aussi soigneuse et aussi prévoyante que Votre Majesté même, afin que le méchant gouverneur[4] n'ait pas le pouvoir de nuire à sa personne. Dieu veuille la préserver de ses ennemis! Je n'ai rien négligé pour cela, car aussitôt que je reçus la lettre de Votre Ma-

[1] Arabella Stuart, petite-fille de la comtesse de Lennox et nièce de Darnley.

[2] Entre la date et la ligne suivante, il y a un post-scriptum d'Élisabeth de Lennox, mère d'Arabella et femme de Charles de Lennox, beau-frère de Marie Stuart.

[3] Jacques VI, fils de Marie Stuart, alors âgé de neuf ans.

[4] Le régent comte de Morton.

jesté, la cour[1] étant très-loin d'ici, j'envoyai un homme de confiance, lequel a fait tout ce que j'aurais pu faire moi-même si j'eusse été sur les lieux, aussi bien pour savoir tout ce qui s'est passé que pour prévenir tout mal à l'avenir : il s'est mis en rapport avec des personnes qui ont le pouvoir et la volonté de veiller à la sûreté de notre joyau, et qui sauront tenir en bride les méchants lorsqu'il en sera temps.

Je supplie Votre Majesté de n'avoir pas de craintes; qu'elle espère en Dieu, et tout se passera bien. *Les menées de vos traîtres sont mieux connues que précédemment!* Je me maintiendrai toujours dans mon rôle, au gré de Votre Majesté, et, Dieu aidant, de manière à ce que tout soit amené à notre mutuelle satisfaction. Et maintenant je dois offrir à Votre Majesté mes très-humbles remercîments de Votre bon souvenir et de ses bontés pour notre petite-fille[2], laquelle pourra quelque jour servir Votre Altesse, si le Dieu tout-puissant lui accorde cette grâce et à Votre Majesté une longue et heureuse vie. Hackney, ce 6 novembre.

De Votre Majesté la très-humble et aimante mère et tante,

M. L.

(*Au revers est écrit par Phelipps :*) De sa Grâce Lady Comtesse de Lennox à la Reine d'Écosse.

[1] La cour du jeune Jacques VI en Écosse.

[2] Arabella Stuart, âgée de quelques mois, petite-fille de la comtesse Marguerite de Lennox et nièce de Darnley.

LETTRE

DE MARIE STUART A L'ARCHEVÊQUE DE GLASGOW

(*Imprimée. — Keith, Appendice, p.* 145 [1].)

De Sheffield, le 2 mai 1578.

Madame la comtesse de Lennox, ma belle-mère, est décédée depuis un mois en çà, ayant laissé une sienne petite-fille [2], dont la reine d'Angleterre s'est retenu la garde. J'écris à ceux qui sont près de mon fils de faire instance, en son nom, de cette succession, non pour envie qu'elle lui demeure, mais pour servir de déclaration que lui et moi ne devons être réputés ni traités en étrangers en royaume d'Angleterre, puisque nous sommes nés dans la même isle. Cette bonne dame s'étoit, grâce à Dieu, fort bien reconnue envers moi, depuis cinq ou six ans que nous avons eu intelligence ensemble, et m'a avoué par lettres écrites de sa main, que je garde, le tort qu'elle m'avoit fait en ses injustes poursuites, dressées, comme elle me l'a fait entendre, par son consentement, pour avoir été mal informée, *mais principalement par exprès commandemens de la dite reine d'Angleterre*, et persuasion de son Conseil, qui avoient toujours empêché notre appointement, lorsqu'ayant connu mon innocence elle vouloit se désister de me poursuivre jusqu'à refuser pleinement d'advouer ce qu'ils faisoient contre moi sous son nom.

De Sheffield, le 2 mai 1578.

[1] Cette pièce a été imprimée par *Keith* en 1734, d'après la lettre autographe qui se trouvait alors au Collége des Écossais de Paris, dans *Mem. Scotorum*, tome IX, n. 55.

[2] Arabella Stuart, fille de Charles de Lennox, dont il a été fait mention dans les lettres qui précèdent.

NOTICE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS POUR LA DÉFENSE DE MARIE STUART

Lesley (John, *évêque de Ross*). A defence of the honour of Marie Queene of Scotland, and Dowager of France, with a declaration, as well of her right of the crown of England, etc. *Imprinted at London*, etc., *by Eusebius Diacophile, anno Dom.* 1569.

Belleforest (François). L'innocence de la très-illustre, très-chaste et débonnaire princesse, madame Marie, royne d'Écosse, où sont amplement réfutées les calomnies d'un livre secrètement divulgué en France l'an 1572, touchant la mort du seigneur d'Arley, son espoux, et autres crimes dont elle est faulcement accusée. Plus un autre discours auquel sont descouvertes plusieurs trahisons, tant manifestes que jusques icy cachées, perpétrées par les mesmes calomniateurs. *Lyon, De Tournes*, 1572; petit in-8°.

Cette réfutation des libelles de Buchanan parut sans nom d'auteur, mais elle est de *Belleforest*. (Voyez la *Bibliothèque historique de France*, tome II, p. 651.)

Blackwood (Adam). Martyre de la royne d'Escosse dovarière de France, contenant le vray discours des traïsons à elles faictes à la suscitation d'Elizabeth, Angloise, par lequel les mensonges, calomnies et faulses accusations dressées contre ceste très-vertueuse, très-catholique et très-illustre princesse sont esclaircies et son innocence avérée. *Edimbourg, Jean Nafeild*, 1587, petit in-8°.

Cette première édition fut imprimée à Anvers.

Goodall (Walter). An examination of the letters said to be written by Mary Queen of Scots to James Earl of Bothwell; by intrinsick and extrin-

sick evidence, that they are forgeries. Also an inquiry into the murder of King Henry. *Edinburgh, F. and W. Ruddimans,* 1754, 2 volumes petit in-8°.

TYTLER (William). An inquiry historical and critical into the evidence against Mary Queen of Scots. An examination of the historie of Dr Robertson and Hume, with respect to that evidence. *Edinburgh,* 1759, in-8°.

Cet ouvrage a eu trois éditions; la seconde parut en 1767 et la troisième en 1790.

STUART (Gilbert). The history of Scotland, from the establishment of the reformation till the death of Queen Mary. *London,* 1782, *J. Murray,* 2 volumes in-4°.

WHITAKER (John). Mary Queen of Scots vindicated. The second edition, enlarged and corrected. *London,* 1790, *J. Murray,* 3 volumes in-8°.

La première édition est de 1788.

CHALMERS (George). The life of Mary Queen of Scots, drawn from the state papers, with six subsidiary memoirs : 1, Of the calumnies concerning the Scottish Queen; 2, Memoirs of Francis II.; 3, Of Lord Darnley; 4, Of James Earl of Bothwell; 5, Of the Earl of Murray; 6, Of Secretary Maitland. *London,* 1822, *J. Murray,* 3 volumes in-8°.

La première édition est de 1818, en 2 volumes in-4°.

DETECTION of the love letters attributed by Hugh Campbell to Mary Queen of Scots. *London,* 1825, in-8°.

LINGARD (John). A history of England, from the first invasion by the Romans; the fourth edition, corrected and considerably enlarged. *London,* 1838 à 1839, *Baldwin and Cradæk,* 13 volumes petit in-8°.

Le règne de Marie Stuart est dans les volumes VI à VIII.

STRICKLAND (Miss Agnes). Lives of the Queens of Scotland and English princesses, connected with the regal succession of Great Britain. *Edinburgh,* 1852 à 1859, *William Blakwood and sons;* 8 volumes in-8°.

La vie de Marie Stuart se trouve dans les volumes III à VII de ce consciencieux ouvrage.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 1

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier. — Histoire des lettres de la reine Marie au comte de Bothwell. 1

CHAP. II. — Extrait des raisonnements de M. Goodall, pour prouver que les lettres attribuées à la reine d'Écosse sont supposées. — Objections du docteur Robertson et de M. Hume. — Observations critiques sur ces deux historiens, et réponses à leurs objections. 36

CHAP. III. — Arguments du docteur Robertson sur l'authenticité des lettres françaises. — Réponse à ces arguments. — Exposition des vers amoureux de Marie Stuart. 58

CHAP. IV. — Examen de la déposition de Nicolas Hubert, dit Paris. — Preuves de la fausseté de cette déposition. 78

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier. — Accusation de la reine d'Écosse contre les comtes de Murray et de Morton, et contre le secrétaire Lethington, comme complices de l'assassinat du lord Darnley, son époux. — Leur justification par le docteur Robertson et M. Hume. — Charges prouvées contre eux. 97

CHAP. II. — Liaisons secrètes des Confédérés avec la reine Élisabeth. — Soulèvement excité par Murray; sa rébellion; son projet de faire périr le lord Darnley. — Son bannissement. 103

CHAP. III. — Conspiration pour le rétablissement de Murray. — Assassinat de Rizzio. — Impostures de Buchanan. — Confédération au château de Craigmillar. — Examen de la conduite de la reine. . . . 114

CHAP. IV. — Procès de Bothwell, et sa justification par les intrigues de Morton et des Confédérés. — Leur complot pour engager Marie Stuart à épouser Bothwell. — Ils s'élèvent contre la reine et Bothwell. — Singulière imposture des Confédérés découverte. — Apologie du mariage de la reine. — Son emprisonnement. — Fuite de Bothwell. . . 131

CHAP. V. — Conduite des Confédérés par rapport à Bothwell. — Ambassade du comte de Lennox au roi de Danemark pour redemander Bothwell. — Conduite de Morton dans cette occasion. — Trahison de Murray envers le duc de Norfolk. — Sa conduite ambiguë à l'égard de Lethington. 158

CHAP. VI. — Conduite de Morton par rapport à Lethington. — Récriminations de Morton et de Lethington. — Procès de Morton, sa conviction et sa confession. 167

CHAP. VII. — Caractère de Murray, de Morton et de Lethington. . . . 177

CHAP. VIII. — Conduite de la reine Élisabeth envers Marie Stuart. — Mauvais traitement que cette princesse essuie en Angleterre. — Négociation pour la faire mourir en Écosse, — pour la faire périr secrètement en Angleterre. — Caractère d'Élisabeth. 182

APPENDICE. 195

NOTICE DES PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS POUR LA DÉFENSE DE MARIE STUART. 199

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1.